



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ    PARLAMENTO EUROPEO    EVROPSKÝ PARLAMENT    EUROPA-PARLAMENTET  
 EUROPAISCHES PARLAMENT    EUROOPA PARLAMENT    ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ    EUROPEAN PARLIAMENT  
 PARLEMENT EUROPÉEN    PARLAIMINT NA ĦEORPA    PARLAMENTO EUROPEO    EIROPAS PARLaments  
 EUROPOS PARLAMENTAS    EURÓPAI PARLAMENT    IL-PARLAMENT EWROPEW    EUROPEES PARLEMENT  
 PARLAMENT EUROPEJSKI    PARLAMENTO EUROPEU    PARLAMENTUL EUROPEAN  
 EURÓPSKY PARLAMENT    EVROPSKI PARLAMENT    EUROOPAN PARLAMENTTI    EUROPARLAMENTET

# Le Parlement européen

## IL Y A 50 ANS

LE PARLEMENT EUROPÉEN IL Y A 50 ANS



ISBN 978-92-823-2405-9



9 789282 324059





UNITÉ «CENTRE ARCHIVISTIQUE ET DOCUMENTAIRE» CARDOC  
**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉSIDENTE**  
**PARLEMENT EUROPÉEN**

# LE PARLEMENT EUROPÉEN IL Y A 50 ANS

ÉTUDE SUR LA CONSTITUTION ET LES PREMIERS TRAVAUX  
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE (MARS-JUIN 1958),  
ACCOMPAGNÉE DE DOCUMENTS D'ARCHIVES.

Auteur de l'étude et Responsable de la recherche documentaire: Franco PIODI  
Responsable de la recherche iconographique: Margret SCHELLING  
Coordinateur de l'ouvrage: Donato ANTONA

Couverture: © Parlement européen

*N. B.: Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne représentent en aucune manière le point de vue du Parlement européen, d'un de ses organes ou services.*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉSIDENTE  
UNITÉ «CENTRE ARCHIVISTIQUE ET DOCUMENTAIRE» (CARDOC)  
arch-info@europarl.europa.eu

© Communautés européennes 2008

*Printed in Luxembourg*

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
<hr/>	
CHAPITRE I – LA NOUVELLE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	7
<hr/>	
1. Caractéristiques fondamentales.....	7
2. Les pouvoirs.....	7
3. Les relations interinstitutionnelles et avec les parlements nationaux.....	8
a) Relations avec la Haute Autorité et avec la Commission.....	8
b) Relations avec le Conseil.....	9
c) Relations avec les parlements nationaux.....	10
4. Le budget interne de l'Assemblée.....	10
<hr/>	
CHAPITRE II – L'ORGANISATION INTERNE	13
<hr/>	
1. Groupes et commissions.....	13
2. Le règlement: principales questions abordées.....	13
a) Groupes politiques.....	14
b) Compte rendu des séances: l'«arc-en-ciel».....	14
c) Lieux de réunion: le problème du siège à l'horizon.....	15
d) Calendrier des séances.....	15
e) Sanction à l'égard du Conseil des ministres: hypothèse rejetée.....	15
f) Répartition des sièges dans l'hémicycle par appartenance politique.....	15
g) Institution de membres suppléants de l'Assemblée: une proposition rejetée.....	16
3. Organigramme et budget.....	16
<hr/>	
CHAPITRE III – LE PREMIER DÉBAT POLITIQUE	21
<hr/>	
1. La séance inaugurale.....	21
2. L'intégration européenne.....	21
3. Relations interinstitutionnelles: le contrôle parlementaire, garant du processus d'intégration et couverture contre le risque de déficit démocratique.....	23
4. L'Euratom: quels objectifs?.....	24

CHAPITRE IV – LA COORDINATION DES COMMUNAUTÉS	27
1. L'Europe une et trine: le problème de la coordination.....	27
2. Les initiatives de coordination des États membres et des exécutifs .....	28
3. Les initiatives des commissions parlementaires .....	29
4. Les propositions de l'Assemblée .....	29
5. La déclaration du président Hallstein: les progrès de la coordination .....	30
6. Le comité des représentants: organe communautaire ou corps diplomatique?.....	31
CHAPITRE V – LA QUESTION DU SIÈGE DES INSTITUTIONS	33
1. L'origine de la question .....	33
2. La décision sur la procédure à suivre au sein de l'Assemblée.....	34
3. Le vote sur le siège .....	36
4. Après le vote de l'Assemblée .....	37
CONCLUSIONS	39
MEMBRES DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS	41
ANNEXES	51

---

# PRÉFACE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire de la première réunion de l'Assemblée parlementaire européenne, qui deviendra par la suite le Parlement européen, le présent ouvrage s'attache à retracer, sur la base des documents d'archives de notre institution, les débats les plus importants d'un point de vue historique des trois premiers mois d'activité de l'Assemblée parlementaire européenne.

On sait que la première assemblée communautaire fut celle, dite «commune», prévue par le traité CECA et active dans le cadre de cette Communauté de 1953 à 1958. L'Assemblée parlementaire européenne en est la continuation historique et juridique, mais, avec les traités de Rome et la création de la CEE et de l'Euratom, cet organe, unique pour les trois Communautés, devient le siège, non plus de la représentation démocratique d'une organisation sectorielle (le charbon et l'acier), mais d'un système de Communautés recouvrant tout le spectre des activités de production et d'échange. Cette métamorphose, qui fait de l'Assemblée un authentique Parlement, confère à la date du 19 mars 1958 l'importance d'un moment fondateur, qui mérite d'être célébré.

Ce qui frappe, dans le deuxième trimestre de l'année 1958, c'est le climat enthousiaste, la passion européenne, mais aussi l'analyse rigoureuse des problèmes à affronter. Le système communautaire s'occupait désormais de l'économie européenne dans son ensemble. Toutefois, il restait divisé en trois Communautés, avec trois traités, deux bâtis sur le même modèle et l'autre — celui de la CECA — avec des différences notables dans la répartition des pouvoirs. Le problème de la coordination entre les trois Communautés se posait donc, problème qui ne recevrait de solution qu'avec la fusion des exécutifs, neuf ans plus tard.

Ce n'est pas le moindre mérite de l'Assemblée parlementaire européenne que de s'être immédiatement saisie de la question et de lui avoir consacré l'un de ses premiers rapports, rédigé et débattu en relativement peu de temps, puisque l'ensemble de la procédure parlementaire y afférente tient en trois mois.

C'est à ce rapport que s'intéresse, pour l'essentiel, le présent ouvrage, en le replaçant dans le contexte plus large du débat sur la nature et l'avenir de l'intégration, qui a occupé la majeure partie des séances de la session de mars 1958. Quant au dernier chapitre, il est consacré aux origines d'un problème connexe, le siège des institutions communautaires, pour nous permettre de mesurer combien les difficultés autour de cette question sont profondément enracinées.

Le lecteur qui connaît bien les institutions communautaires remontera, à travers cet ouvrage, aux origines historiques de problèmes et d'interrogations qui ont gardé toute leur actualité (même s'ils se posent aujourd'hui en d'autres termes), et en tirera matière à réflexion; le lecteur moins rompu aux «arcanes» communautaires sera, je l'espère, satisfait d'y trouver un épisode charnière d'une histoire qui, au demeurant, le concerne au plus haut point.



Harald RØMER



# CHAPITRE I

## LA NOUVELLE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

### 1. CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES

Les traités de Rome, signés le 25 mars 1957, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

L'Assemblée parlementaire européenne, dont les traités font le siège de la représentation populaire des trois Communautés, n'est pas une institution sortie du néant: elle succède à l'Assemblée commune de la CECA et l'absorbe, en conservant nombre de ses caractéristiques et de ses pouvoirs, mais avec des différences, certaines non négligeables.

L'un des traits fondamentaux que la nouvelle Assemblée conserve et qui lui permettra de se développer comme elle l'a fait au cours des cinquante dernières années, c'est son indépendance vis-à-vis des autres institutions et des États membres. À cet égard, un incident politico-diplomatique survenu entre les mois de janvier et de février mérite d'être signalé. Les ministres des Six, lors d'une réunion des 6-7 janvier, s'engagent à recommander aux parlementaires européens de leurs pays respectifs d'élire un Italien à la présidence de l'Assemblée. Une semaine après, le Bureau de la présidence de l'Assemblée ainsi que les présidents des différents groupes revendiquent, dans une déclaration, le droit de l'Assemblée de désigner en toute indépendance ses organes internes<sup>1</sup>. Comme on le verra plus loin, le premier président de l'Assemblée parlementaire européenne sera le Français Robert Schuman.

À l'instar de la Cour de justice, l'Assemblée parlementaire européenne est une institution commune aux trois Communautés<sup>2</sup>. La Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, signée en même temps que les traités de Rome, prévoit que les pouvoirs et les compétences que chacun de ces traités attribue à l'Assemblée sont exercés par une Assemblée unique, et modifie en conséquence le traité CECA. Nous sommes ainsi en présence d'une institution unique, mais qui fonctionne selon trois ordres distincts et remplit donc des rôles différents dans chacune des trois Communautés. Selon les dispositions des nouveaux traités, les pouvoirs de l'Assemblée se distinguent de ceux qui lui étaient conférés dans le cadre de la CECA sur un certain nombre de points.

### 2. LES POUVOIRS

Les nouveaux traités reprennent, en matière de contrôle, l'acquis de l'Assemblée commune qui avait su, au-delà de la lettre du traité, exercer un contrôle de plus en plus exigeant sur la Haute Autorité, et en particulier sur les dépenses<sup>3</sup>. Le pouvoir dont dispose l'Assemblée de renverser les Commissions par le vote d'une motion de censure se voit même étendu à toutes les matières, alors que, dans le cadre du traité CECA, l'Assemblée ne peut censurer la Haute Autorité que sur le seul rapport général. Les nouveaux traités déplacent cependant le centre de gravité du pouvoir exécutif vers le Conseil des ministres, considéré jusqu'alors comme une branche de ce pouvoir; or, le Conseil n'a pas autant de liens avec l'Assemblée et, surtout, il n'entretient aucun rapport fiduciaire avec celle-

---

<sup>1</sup> P. WIGNY, *L'Assemblée parlementaire européenne dans l'Europe des Six*, 1958 (s. l.), p. 74-75. Publié dans les quatre langues officielles de l'Assemblée commune, cet essai reprend dans son intégralité un rapport où l'auteur analyse l'acquis de l'Assemblée de la CECA et les perspectives de l'Assemblée parlementaire européenne qui lui succède. Après adoption de ce rapport en février 1958, l'Assemblée commune décide de lui donner la plus large diffusion possible.

<sup>2</sup> Le Comité économique et social est commun seulement à la CEE et à l'Euratom.

<sup>3</sup> Voir en ce sens P. VISCHER, «La CECA e gli Stati membri», in *Atti Ufficiali del Congresso internazionale di studi sulla CECA*, Milan 1957, t. II, p. 29, cité dans P. WIGNY, p. 13.

ci. Cette évolution réduit la portée des innovations en matière de censure tout en aggravant le problème des relations avec le Conseil, dont le rôle était moins important sur le plan politique dans le cadre de la CECA.

En ce qui concerne le budget, les traités de Rome marquent un progrès par rapport au traité CECA: alors que celui-ci n'accordait à l'Assemblée que la faculté d'examiner le budget, sans aucun pouvoir délibératif, les nouveaux traités prévoient la possibilité pour l'Assemblée de proposer des modifications du budget des nouvelles Communautés. Sur ce point, les traités de Rome adoptent la position de l'Assemblée commune, dont le mémorandum sur la relance européenne, adopté en février 1957 en prévision de la signature des traités de Rome, soulignant l'importance de la responsabilité de l'exécutif devant l'Assemblée, réclamait la prérogative fondamentale de tous les parlements démocratiques, celle de voter le budget<sup>4</sup>.

Autre saut qualitatif, à la fonction de contrôle qui caractérisait le rôle de l'Assemblée dans le système CECA s'ajoute désormais un pouvoir délibératif matérialisé dans 18 cas de consultation obligatoire (traité CEE) ou 11 (traité Euratom). Il s'agit là d'une première ébauche de pouvoir législatif, puisque les cas de consultation obligatoire concernent pour l'essentiel l'activité législative des Communautés<sup>5</sup>.

### 3. LES RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES ET AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

#### A) RELATIONS AVEC LA HAUTE AUTORITÉ ET AVEC LA COMMISSION

Dans le système institutionnel de la CECA, qui s'inspire davantage du modèle classique des organisations internationales que ne le feront par la suite les deux Communautés créées par les traités de Rome, la Haute Autorité jouit d'une grande autonomie et n'est pas susceptible d'être censurée par l'Assemblée commune, si ce n'est dans le cadre de la discussion de son rapport général<sup>6</sup>. Une motion de censure peut être déposée sur le rapport; si l'Assemblée l'adopte à une majorité des deux tiers à l'issue d'un vote par scrutin public qui ne peut avoir lieu que trois jours au moins après son dépôt, ladite motion entraîne la chute de l'ensemble de l'exécutif<sup>7</sup>.

En d'autres termes, l'Assemblée commune, puis l'Assemblée parlementaire dans le cadre de ses pouvoirs vis-à-vis de la CECA, ne peut faire valoir son désaccord politique qu'une fois par an, sur un seul document et seulement si le désaccord est suffisamment large pour englober une partie significative de ses membres.

La disposition correspondante des traités de Rome<sup>8</sup> est identique, sauf pour un détail qui modifie substantiellement les pouvoirs de l'Assemblée: la motion de censure peut être déposée, non seulement sur le rapport général de la Commission, mais à tout moment et sur tout acte. L'Assemblée parlementaire européenne acquiert ainsi un contrôle politique d'ordre général, même s'il reste limité par la forte majorité qualifiée nécessaire pour l'adoption de la motion de censure.

Il ne faut toutefois pas considérer les relations avec les exécutifs sous le seul angle du conflit institutionnel le plus grave (qui ne s'est d'ailleurs manifesté que plusieurs décennies plus tard), mais aussi sous l'aspect du pouvoir consultatif que l'Assemblée acquiert avec les traités de Rome, et qui obligera les exécutifs, institutions jouissant du droit d'initiative, à entretenir des relations d'information permanente et de consultation préalable avec l'Assemblée.

---

<sup>4</sup> Point III du Mémorandum sur la relance européenne, reproduit intégralement dans PARLEMENT EUROPÉEN-CARDOC, *Vers un Parlement unique*, Annexe A6, Luxembourg, 2007.

<sup>5</sup> P. WIGNY, *L'Assemblée parlementaire européenne dans l'Europe des Six*, op. cit., p. 67.

<sup>6</sup> Il s'agit d'un document annuel sur l'activité de la Communauté et ses dépenses administratives (article 17 du traité CECA).

<sup>7</sup> Article 24 du traité CECA.

<sup>8</sup> Article 144 du traité CEE.

### B) RELATIONS AVEC LE CONSEIL

Comme il a déjà été rappelé, les traités de Rome déplacent le centre de gravité du processus décisionnel des Commissions vers les Conseils, qui ne sont pas assujettis au contrôle et à la censure parlementaires. Certains, dans les rangs les plus pro-européens, en ont conclu à un affaiblissement de l'Assemblée, dans la mesure où le principal centre de décision des nouvelles Communautés échappait à son influence. Il s'agit là toutefois d'une interprétation des nouveaux traités qui se focalise à l'excès sur l'absence de tout rapport de confiance juridiquement pertinent entre les deux institutions, en sous-estimant l'importance des dispositions du traité en vertu desquelles le Conseil est tenu de rendre compte à l'Assemblée. En effet, en plus de la consultation préalable sur des actes spécifiques, évoquée plus haut, l'article 140 du traité CEE et l'article 110 du traité Euratom disposent que le Conseil est entendu par l'Assemblée (c'est-à-dire à l'initiative de celle-ci), bien que cela se fasse dans les conditions qu'il a lui-même arrêtées. C'est un progrès substantiel par rapport au traité CECA, dont l'article 23 réservait au Conseil l'initiative d'une audition.

Il est vrai qu'une certaine pratique autour des communications du président du Conseil s'était déjà instaurée dans le cadre de la CECA. Toutefois, elle ne satisfaisait pas l'Assemblée. Dans les mois qui s'écoulaient entre la signature des traités de Rome et leur entrée en vigueur, l'insatisfaction s'exprime avec toujours plus de force, jusqu'à réclamer expressément un authentique dialogue, dans les mots que M. Schöne adresse au président du Conseil Jean Rey:

*«De tout temps notre Assemblée a vivement souhaité - et aujourd'hui que la période transitoire touche à sa fin, elle le souhaite tout spécialement - que s'engage un dialogue vivant entre la Haute Autorité, l'Assemblée Commune et le Conseil des Ministres, de même qu'entre la Haute Autorité et l'Assemblée. Il existe de nombreux points sur lesquels on ne saurait se contenter de déclarations unilatérales que l'on ne peut discuter qu'après coup, alors qu'il serait utile de procéder à un échange d'opinions très franc»<sup>9</sup>.*

Le député socialiste allemand proposait comme premier thème de dialogue la politique conjoncturelle générale, et c'est précisément sur ce point que, le 8 novembre, se déroule un débat dont l'importance est soulignée par le président de l'Assemblée, Hans Furler, qui sent la nécessité d'introduire la discussion en ayant à l'esprit que cette séance marque une étape significative sur le plan institutionnel, à un moment où [...] nous nous apprêtons à franchir une étape de la politique européenne pour nous engager dans une nouvelle phase, plus vaste et, je le crois, plus importante aussi<sup>10</sup>.

La confrontation directe du 8 novembre ne modifie pas les pouvoirs de l'Assemblée commune mais elle introduit un nouveau schéma relationnel entre l'Assemblée et le Conseil, qui deviendra la règle après l'entrée en vigueur des traités de Rome, rendu implicitement nécessaire par la fonction consultative obligatoire que ces derniers attribuent à l'Assemblée parlementaire européenne.

En effet, à partir du moment où le Conseil consulte l'Assemblée, il doit lui exposer les problèmes, les solutions ainsi que ses propres orientations; en outre, le caractère politique des deux institutions et le fait que les membres de l'Assemblée sont également députés nationaux imposent au Conseil de justifier ses décisions lorsqu'elles sont en contradiction avec l'avis de l'Assemblée. On en vient ainsi à un système de collaboration entre l'Assemblée et le Conseil fondamentalement différent de celui qui peut ressortir d'une lecture des traités coupée de la réalité politique: un Conseil tout-puissant et inaccessible face à une Assemblée privée de tout instrument de contrôle. Le pouvoir du Conseil se voit du reste limité par l'impossibilité d'agir de sa propre initiative, mais seulement sur proposition de la Commission, elle-même responsable devant l'Assemblée<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> ASSEMBLÉE COMMUNE - *Débats, séance du 25 juin 1957*, p. 550.

<sup>10</sup> ASSEMBLÉE COMMUNE - *Débats, séance du 8 novembre 1957*, p. 126.

<sup>11</sup> Voir en ce sens P. WIGNY, *L'Assemblée parlementaire européenne dans l'Europe des Six*, op. cit., p. 70-72.

C'est pourquoi, à partir de 1958, on peut parler d'un système institutionnel fondé sur trois institutions politiques dont Wigny pointe l'évolution des relations:

*«[...] Dans la mesure où celui-ci [le Conseil] est tenu dans de nombreux cas de la consulter [l'Assemblée] et où, une fois l'habitude prise, on sentira peut-être l'utilité d'élargir la sphère de ce dialogue, l'Assemblée interviendra dans les décisions et participera directement à l'élaboration de la politique.*

*Cette prévision se trouve confirmée avant même que l'Assemblée parlementaire européenne ne tienne sa première réunion. Ne parvenant pas à obtenir l'unanimité sur le problème de la fixation du siège des Communautés (CMC article 216, Euratom article 189), les ministres ont décidé de consulter l'Assemblée»<sup>12</sup>.*

### C) RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

Il y a un autre aspect qui mérite d'être souligné, même s'il concerne davantage les relations avec les parlements nationaux qu'avec le Conseil. Le double mandat, qui sera plus tard critiqué puis interdit, était perçu à l'époque comme un lien de rattachement entre l'Assemblée parlementaire européenne et les parlements nationaux, parallèle à la composition du Conseil des ministres avec des membres des gouvernements nationaux. On estimait ce lien utile à des fins de coordination, au point de souhaiter que l'éventuelle introduction de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne soit conçue de manière à garantir qu'une partie au moins des élus possèdent un double mandat<sup>13</sup>.

## 4. LE BUDGET INTERNE DE L'ASSEMBLÉE

Ce qu'on appelle ici «budget interne» pour faciliter la compréhension immédiate du sujet abordé concerne plus exactement l'état prévisionnel des dépenses, dont l'établissement pose certains problèmes d'autonomie financière, qu'on a pu percevoir à l'époque comme une atteinte à la souveraineté absolue de l'Assemblée.

Le mécanisme de financement des institutions communes prévoit que celles-ci se dotent d'un état prévisionnel des dépenses alimenté pour un tiers par chacun des budgets des Communautés<sup>14</sup>. Les trois budgets sont cependant adoptés par des organes différents et selon des procédures diverses: celui de la CECA («état prévisionnel général») est arrêté par la Commission des présidents<sup>15</sup>, les deux autres, par les Conseils de ministres respectifs, qui doivent prendre en considération les amendements de l'Assemblée et éventuellement la consulter. M. Wigny, dans son essai, se demande si cela ne signifie pas que le Conseil pourrait réduire les crédits demandés par l'Assemblée; tout en admettant qu'il s'agit davantage d'un risque théorico-juridique que d'un danger réel, il commente ainsi la situation:

*«L'ambiguïté des textes ne peut pas receler la volonté des rédacteurs de soumettre l'Assemblée au Conseil en permettant à celui-ci de réduire ses moyens d'action [...]*

*La thèse doit être dès le début, fermement établie qu'une Assemblée parlementaire est souveraine dans l'appréciation de ses propres besoins et des nécessités de son fonctionnement [...]*<sup>16</sup>.

Reprenant à son compte la position de M. Wigny, M. Janssen, rapporteur des états prévisionnels de l'Assemblée pour les exercices 1958 et 1959<sup>17</sup>, annonce l'adhésion des présidents des trois groupes à un projet d'accord entre

<sup>12</sup> Ibidem, p. 72. Wigny soutenait que la CEE devait s'appeler «Communauté du marché commun», d'où le sigle CMC utilisé dans le texte.

<sup>13</sup> P. WIGNY, *L'Assemblée parlementaire européenne dans l'Europe des Six*, p. 86-87.

<sup>14</sup> Article premier de la *Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes*, signée en même temps que les traités de Rome.

<sup>15</sup> Composée du président de la Haute Autorité, du président de l'Assemblée, du président du Conseil et du président de la Cour de justice.

<sup>16</sup> P. WIGNY, *L'Assemblée parlementaire européenne dans l'Europe des Six*, p. 77.

<sup>17</sup> APE - Commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, *Rapport sur l'état prévisionnel des dépenses et des ressources de l'Assemblée Parlementaire pour la période allant du 19 mars au 31 décembre 1958 et sur l'état prévisionnel des dépenses et des ressources de l'Assemblée Parlementaire pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 1959*, Doc 10/58. Voir en particulier les pages 6 à 8. CARDOC PEO AP RP/BUDG. A0-0010/58 0010.

les huit institutions émanant des trois traités sur l'application de la Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes<sup>18</sup>. Ce projet d'accord prévoit que l'état prévisionnel de l'Assemblée, établi conformément aux dispositions de son règlement interne, est arrêté par une commission réunissant les présidents des huit institutions qui composent collectivement les trois communautés, et que le montant correspondant est inscrit, à concurrence du tiers, aux trois budgets<sup>19</sup>. On cherche ainsi à contrebalancer le pouvoir budgétaire des Conseils.

---

<sup>18</sup> Il s'agit de l'accord expressément prévu à l'article 6, deuxième alinéa, de la convention, visant à définir les modalités d'application de la disposition relative à la répartition des dépenses de l'Assemblée par fractions égales entre les trois budgets communautaires.

<sup>19</sup> Le texte de ce projet d'accord constitue l'annexe IIIA du document APE - Commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, *Communication aux membres*, APE 34. CARDOC PE0 AP RP/BUDG. A0-0019/59 0250. Il est également reproduit dans APE - Commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, *Rapport sur l'état prévisionnel* [...], op. cit., p. 10-12.



# CHAPITRE II

## L'ORGANISATION INTERNE

### 1. GROUPES ET COMMISSIONS

L'Assemblée se compose de 142 députés: 36 respectivement pour l'Allemagne, la France et l'Italie, 14 respectivement pour la Belgique et les Pays-Bas, et 6 pour le Luxembourg. Les groupes politiques sont au nombre de trois: le groupe démocrate-chrétien, qui compte 67 membres, le groupe socialiste, qui en compte 38, et le groupe des libéraux et apparentés, qui en compte 35; on recense en outre deux députés non inscrits<sup>1</sup>.

Lors de sa séance du 20 mars, l'Assemblée décide la constitution de 13 commissions<sup>2</sup>:

- 1) commission des affaires politiques et des questions institutionnelles;
- 2) commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers;
- 3) commission de l'agriculture;
- 4) commission des affaires sociales;
- 5) commission du marché commun de la Communauté;
- 6) commission des investissements, des questions financières et de la politique à long terme;
- 7) commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer;
- 8) commission des transports;
- 9) commission pour la politique énergétique;
- 10) commission de la recherche scientifique et technique;
- 11) commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire;
- 12) commission de l'administration de l'Assemblée et du budget de la Communauté;
- 13) commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités.

Les huit premières commissions comptent 29 membres chacune, les autres, 17.

### 2. LE RÈGLEMENT: PRINCIPALES QUESTIONS ABORDÉES

Lors de sa première réunion, le 19 mars 1958, l'Assemblée adopte provisoirement le règlement de l'Assemblée commune de la CECA, tout en chargeant la commission compétente de présenter les modifications nécessaires avant la session suivante. On anticipe toutefois sur une modification pour en permettre l'application immédiate: l'augmentation de six à neuf des membres du Bureau de la présidence (un président et huit vice-présidents), comme convenu entre les présidents des groupes parlementaires<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> APE, *Annuaire-Manuel de l'Assemblée parlementaire européenne 1958-1959*, p. 98-102.

<sup>2</sup> APE, *Débats - Séance du 20 mars 1958*, p. 48.

<sup>3</sup> APE, *Débats - Séance du 19 mars 1958*, p. 4.

La commission compétente est la treizième, à savoir la commission du règlement, des questions juridiques, des pétitions et des immunités, qui, ayant confié le poste de rapporteur au Luxembourgeois Adrien van Kauenbergh, présente le projet de nouveau règlement à la séance du 23 juin 1958. Le texte est adopté le jour même<sup>4</sup>.

La commission discute du règlement lors de ses réunions du 29 avril, du 12 mai et du 6 juin 1958<sup>5</sup>. Elle procède en séparant les règles les plus simples à traiter (notamment les articles du règlement provisoire, qui ne réclament qu'une simple adaptation aux dispositions des traités de Rome, ou encore les dispositions qui font déjà l'objet d'un accord politique, comme celles concernant les groupes politiques ou la procédure de compte rendu) des règles qui posent des problèmes particuliers parce qu'elles sortent du cadre du règlement provisoire ou que l'accord autour d'elles sera plus difficile à obtenir (par exemple, les lieux de réunion). Au fil de ses travaux, comme le note le rapporteur<sup>6</sup>, la commission a dû approfondir les procédures, les textes et leur interprétation.

## A) GROUPES POLITIQUES

Le nombre minimal de députés nécessaires pour constituer un groupe politique passe de 9 à 17<sup>7</sup>, et le rapporteur, sur mandat spécifique de la commission, souligne que le critère déterminant dans la création d'un groupe doit être l'esprit communautaire, afin d'éviter que ne se constituent, sous prétexte d'affinités politiques, des groupes nationaux<sup>8</sup>. Ce critère ne trouvera cependant pas sa concrétisation dans une disposition précise, et ce n'est que plus tard que l'objectif d'empêcher la formation de groupes nationaux sera poursuivi en différenciant le nombre minimal de membres d'un groupe en fonction du nombre de nationalités qui le forment.

La participation des présidents des différents groupes au Bureau de la présidence lorsqu'il s'agit de questions qui les concernent est une pratique déjà bien établie, mais que la commission ne juge pas utile de formaliser, laissant au Bureau de la présidence toute latitude en la matière<sup>9</sup>. D'une manière générale, les présidents des groupes politiques sortent renforcés du règlement de l'Assemblée parlementaire européenne: ils deviennent notamment membres de plein droit du Comité des présidents, qui comprend aussi les présidents de commissions, et il leur est accordé la faculté de demander conjointement un débat d'urgence<sup>10</sup>.

## B) COMPTE RENDU DES SÉANCES: L'«ARC-EN-CIEL»

Si la question du compte rendu des séances plénières n'a, en soi, guère d'intérêt politique, les travaux de la commission sur ce sujet apportent un certain éclairage sur la façon de travailler du Parlement européen de l'époque. C'est le secrétaire général qui informe la commission sur ces questions. Le compte rendu analytique ainsi que le compte rendu in extenso sont rédigés par des fonctionnaires des parlements nationaux détachés pour la durée des sessions<sup>11</sup>; les parlements nationaux ont cependant fait savoir qu'ils ne pourront pas, à l'avenir, continuer à détacher un aussi grand nombre de leurs agents.

La commission décide qu'un compte rendu in extenso «arc-en-ciel» ronéotypé sera mis à la disposition des députés le jour suivant la séance, tandis qu'un compte rendu in extenso sera publié dans les plus brefs délais dans les quatre langues officielles. Toutefois, étant donné les difficultés qu'il y a à recruter du personnel qualifié,

<sup>4</sup> APE, *Débats - Séance du 23 juin 1958*, p. 103-111, 112-114, 120-121 (vote final) et 121-130 (texte adopté).

<sup>5</sup> APE - Commission du règlement, des questions juridiques [...], *Procès-verbal de la réunion tenue le 29 avril [...] le 12 mai [...] le 6 juin 1958* - CARDOC PEO AP PV/REGL1958 19580429-0010, 19580512-0010 et 19580606-0010.

<sup>6</sup> APE, *Rapport fait au nom de la commission du règlement [...] sur le règlement de l'Assemblée parlementaire européenne*, Doc 17/1958, p. 6. CARDOC PEO AP RP/REGL A0-0017/58 0010.

<sup>7</sup> Article 37 du règlement.

<sup>8</sup> APE, *Rapport fait au nom de la commission [...]*, op. cit., p. 12.

<sup>9</sup> APE - Commission du règlement, des questions juridiques [...], *Procès-verbal de la réunion tenue le 29 avril 1958*, op. cit., p. 5.

<sup>10</sup> Article 11 («Comité des présidents») et article 14 («Urgence») du règlement. Sur ce sujet, voir aussi APE, *Rapport fait au nom de la commission [...]*, op. cit., p. 8.

<sup>11</sup> Voir point d) du présent chapitre.

la commission accepte que le compte rendu destiné aux journalistes soit distribué également aux représentants, en remplacement de celui qui était jusqu'ici à leur disposition<sup>12</sup>.

### C) LIEUX DE RÉUNION: LE PROBLÈME DU SIÈGE À L'HORIZON

Parmi les questions qui sortent du cadre du règlement provisoire, on relèvera celle du lieu de réunion, liée au problème plus général du siège des institutions, qui sera examiné plus loin. Au moment de l'adoption du règlement, le problème du siège n'était pas réglé, d'où la proposition de la commission tendant à ce que l'Assemblée puisse également se réunir hors de son siège<sup>13</sup>. Cet article revêt un intérêt particulier à cause du lien qu'établit le président de l'Assemblée entre la disposition en question et le siège de l'Assemblée; le président demande en effet au Conseil des ministres que la décision concernant le siège ne remette pas en cause la faculté que le règlement réserve à l'Assemblée de décider du lieu de ses travaux<sup>14</sup>. Le rapporteur, pour sa part, voit dans le libre choix du lieu de travail l'expression de la «*souveraineté absolue de l'Assemblée quant au lieu de ses réunions*»<sup>15</sup>. La même faculté est reconnue aux commissions parlementaires mais l'Assemblée, à la faveur d'un amendement démocrate-chrétien, exigera que la décision de se réunir hors du siège soit prise à la majorité des membres présents. Cette condition, selon le présentateur de l'amendement, Arved Deringer, «*[...] a uniquement pour but d'assurer que les commissions ne se transforment pas [...] en entreprises de voyage*»<sup>16</sup>.

### D) CALENDRIER DES SÉANCES

De la circonscription de l'espace à la mesure du temps: une question sur laquelle le rapporteur s'explique longuement est celle du calendrier des séances, qui doit tenir compte des rythmes que lui imposent désormais les trois traités. La solution consiste à instituer une session annuelle, à maintenir la réunion de plein droit du deuxième mardi de mai tout en supprimant la date limite du 30 juin, et à instituer une deuxième réunion de plein droit le troisième mardi d'octobre; la durée des interruptions de session est laissée à l'appréciation souveraine de l'Assemblée<sup>17</sup>.

### E) SANCTION À L'ÉGARD DU CONSEIL DES MINISTRES: HYPOTHÈSE REJETÉE

Une question politiquement sensible est celle de la «sanction» à l'égard du Conseil des ministres, non prévue par les traités, mais soutenue par certains sur le fondement, comme le rappelle le rapporteur, d'un article de la charte de l'UEO. La commission écarte cette hypothèse, sans pour autant rendre compte, dans son rapport ou ses procès-verbaux de réunions, des motifs qui ont présidé à ce rejet<sup>18</sup>.

### F) RÉPARTITION DES SIÈGES DANS L'HÉMICYCLE PAR APPARTENANCE POLITIQUE

Les membres de l'Assemblée commune occupaient leur siège dans l'hémicycle par ordre alphabétique. La nécessité de souligner le caractère politique de la nouvelle Assemblée tout en facilitant le travail des députés débouche sur cette importante innovation réglementaire, introduite en vertu d'une résolution adoptée, sans

---

<sup>12</sup> APE - Commission du règlement, des questions juridiques [...], *Procès-verbal de la réunion tenue le 12 mai 1958*, op. cit., p. 2-3 et le tableau joint.

<sup>13</sup> Article 2 du règlement.

<sup>14</sup> APE - Commission du règlement, des questions juridiques [...], *Procès-verbal de la réunion tenue le 6 juin 1958*, op. cit., p. 2.

<sup>15</sup> APE, *Rapport fait au nom de la commission* [...], op. cit., p. 22.

<sup>16</sup> APE, *Débats - Séance du 23 juin 1958*, p. 112.

<sup>17</sup> Article premier du règlement. Pour un examen circonstancié des rythmes imposés par les traités, voir APE, *Rapport fait au nom de la commission* [...], op. cit., p. 18-21.

<sup>18</sup> APE, *Rapport fait au nom de la commission* [...], op. cit., p. 26-27 et APE - Commission du règlement, des questions juridiques [...], *Procès-verbal de la réunion tenue le 6 juin 1958*, op. cit., p. 3.

grand débat, le 21 mars 1958<sup>19</sup>. Suite à la décision d'application du Bureau de la présidence, la résolution est appliquée à compter du 13 mai suivant<sup>20</sup>.

### G) INSTITUTION DE MEMBRES SUPPLÉANTS DE L'ASSEMBLÉE: UNE PROPOSITION REJETÉE

La proposition — qui n'aura pas de suite — visant à instituer des membres suppléants de l'Assemblée<sup>21</sup> avait été défendue par le député Fernand Dehousse, qui avait rappelé que trois parlements nationaux (français, belge et néerlandais) s'étaient déjà prononcés en ce sens. La raison invoquée à l'appui de cette proposition était que, tant que les membres de l'Assemblée parlementaire européenne ne seraient pas élus au suffrage universel, le double mandat, européen et national, représenterait une charge excessivement lourde<sup>22</sup>.

La proposition de résolution est transmise à la commission du règlement, qui discute de la question<sup>23</sup>, sans doute de manière approfondie à en juger par le document très fourni, exposant les pour et les contre, produit par le rapporteur van Kauenbergh. La commission clôt la discussion en s'en remettant à l'avis de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, mais la proposition ne semble pas avoir eu d'autre suite<sup>24</sup>.

## 3. ORGANIGRAMME ET BUDGET

Au moment du passage de l'Assemblée commune à l'Assemblée parlementaire européenne, l'organisation du secrétariat général comptait quatre directions: 1) commissions, 2) études, information et documentation, 3) administration, 4) services généraux. Elle comprenait également un «bureau de coordination» et, pendant les sessions, un greffe composé dans sa quasi-totalité de fonctionnaires des parlements nationaux, en service uniquement pendant les sessions, du mardi au vendredi, et réparti entre une «division de la séance» et une «division du compte rendu analytique et du compte rendu sténographique», soit, au total, 101 personnes employées dans ce qu'on appelait le «greffe temporaire», dont quatre seulement étaient des fonctionnaires de l'Assemblée parlementaire européenne<sup>25</sup>.

Le 12 mai 1958, le Bureau adopte, sur proposition du secrétaire général<sup>26</sup>, une nouvelle structure et en fixe les effectifs<sup>27</sup>. Il en résulte une organisation articulée autour de quatre directions et d'un service:

- direction des commissions et des études parlementaires, organisée en deux services, 1) secrétariat des commissions, 2) secrétariat des études parlementaires;

<sup>19</sup> APE, *Débats - Séance du 21 mars 1958*, p. 106.

<sup>20</sup> APE, *Débats - Séance du 13 mai 1958*, p. 6.

<sup>21</sup> APE, Proposition de résolution présentée par M. Devinat tendant à l'institution de membres suppléants de l'Assemblée, Doc 6. CARDOC PE0 AP PR B0-006/58 0010.

<sup>22</sup> APE, *Débats - Séance du 21 mars 1958*, p. 107.

<sup>23</sup> APE - Commission du règlement, des questions juridiques [...], *Procès-verbal de la réunion tenue le 6 juin 1958* cit., p. 8-11

<sup>24</sup> Une lettre d'un membre démocrate-chrétien de la commission, le Néerlandais Willem Rip, au président de la commission fournit quelques pistes sur les motifs qui ont amené à l'oubli de la proposition. Le parlementaire souligne que le gouvernement et les députés néerlandais estiment prioritaire l'augmentation du nombre de représentants des petits pays, et que cette position est sans doute partagée par le gouvernement et les députés belges. La commission du règlement devrait s'employer en priorité à défendre cette position devant l'Assemblée, avant de s'attaquer à la question des suppléants. APE - Commission du règlement, des questions juridiques [...], *Traduction d'une lettre de M. Rip à M. Boy, président de la commission, concernant le point 5 à l'ordre du jour de la réunion du 29 avril 1958*. CARDOC PE0 AP RP/REGL 1958 A0 0017/58 0110

<sup>25</sup> APE - Secrétariat général, *Note sur l'organisation du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire européenne*, APE 177 du 6 mai 1958. CARDOC PE0 AP PV/BUDG. 1958 BUDG-19580528 0030.

<sup>26</sup> *Ibidem*.

<sup>27</sup> APE - Bureau, *Procès-verbal de la réunion du 12 mai 1958*. APE 259 (non encore numérisé dans CARDOC).

## II. L'ORGANISATION INTERNE

- direction de l'information et de la documentation parlementaire, organisée en trois services, 1) relations publiques et presse, 2) documentation parlementaire, 3) bibliothèque;
- direction de l'administration, organisée en trois services, 1) personnel et intendance, 2) finances, 3) conférences;
- direction des services généraux, organisée en quatre services, 1) dispatching et pool dactylographique, 2) traduction, 3) reproduction, 4) distribution;
- service de la présidence, organisé en deux sections, 1) présidence, 2) greffe<sup>28</sup>.

En dehors du secrétariat, l'organisation de l'Assemblée est complétée par le cabinet du président, la direction générale de la questure et le bureau de contrôle.

Les effectifs, qui se montent à 284 agents pour 1958 et 317 pour 1959, se répartissent comme suit:

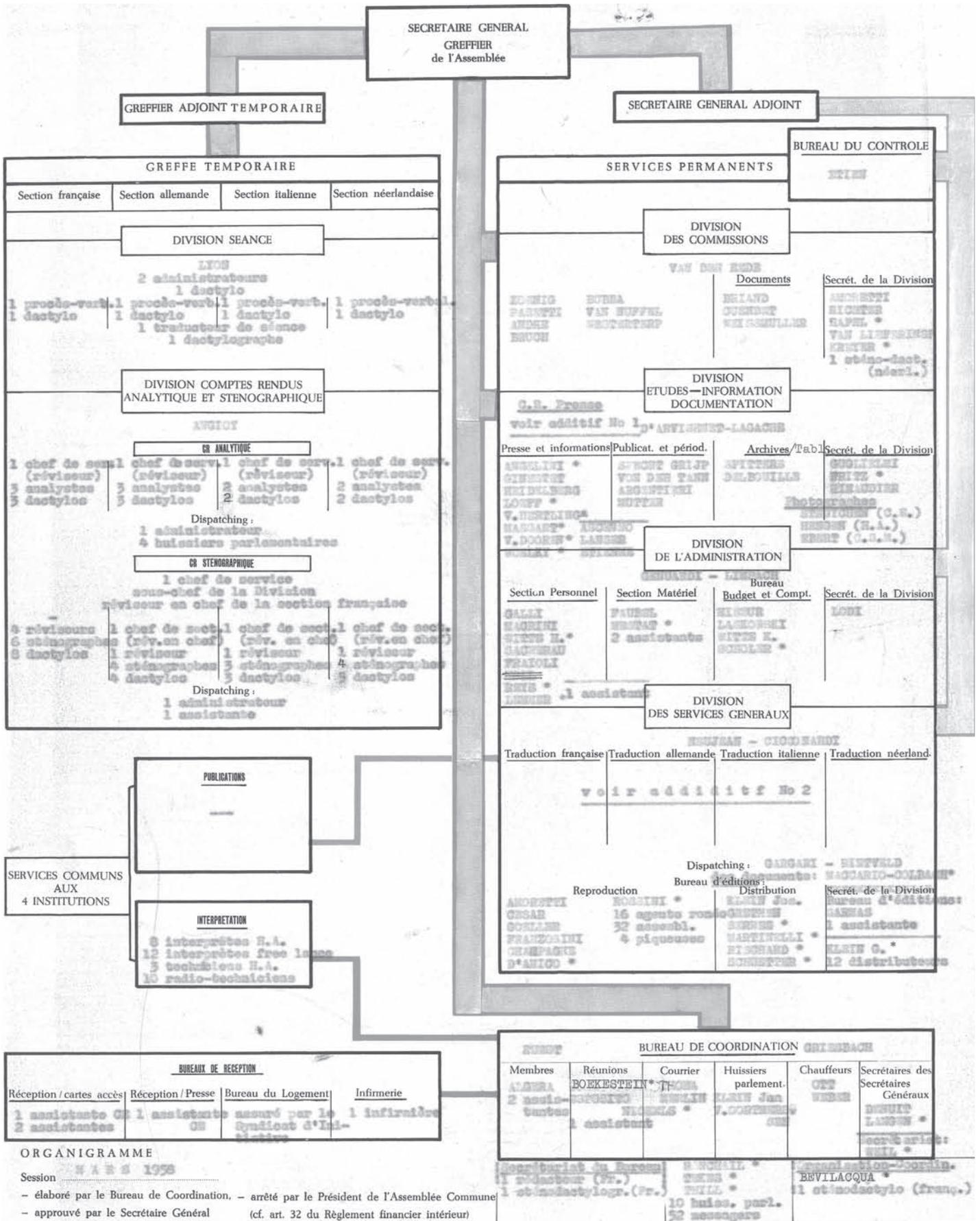
	1958	1959
Cabinet du Président	4	4
Secrétaire Général de l'Assemblée	2	2
Directeur Général de la Questure	2	2
Présidence	20	20
Commissions et études parlementaires	32	42
Information et documentation parlementaire	44	44
Administration	66	68
Services Généraux	112	133
Bureau de Contrôle	2	2
Totaux	284	317

Les premiers effectifs de l'Assemblée parlementaire européenne sont à comparer aux 132 «agents permanents nécessaires à la bonne marche de l'Assemblée Commune dans le cadre du Traité CECA»<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> APE – Secrétariat général, *Note sur l'organisation du Secrétariat de l'Assemblée [...]*, op. cit., p 4-5.

<sup>29</sup> ASSEMBLÉE COMMUNE – Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée commune, *Rapport sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1958-1959*, Doc 18/57-58, p.8. CARDOC PEO AP RP/BUDG. 1953 AC-0018/58-février 0010.

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL POUR LA SESSION DE MARS 1958



L'«état prévisionnel des dépenses et des ressources de l'Assemblée Parlementaire pour la période allant du 19 mars au 31 décembre 1958», le premier de la nouvelle Assemblée, prévoit des dépenses à hauteur de 139 090 000 francs belges (environ 3 500 000 euros actuels); l'«état prévisionnel des dépenses et des ressources de l'Assemblée Parlementaire pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 1959» passe à 179 610 000 francs belges (environ 4 500 000 euros actuels)<sup>30</sup>. On peut faire la comparaison avec le dernier état prévisionnel des dépenses de l'Assemblée commune d'une durée de 12 mois, celui de l'exercice 1956-1957: les crédits s'y élevaient au total à 75 330 500 (un peu moins de 1 900 000 euros actuels)<sup>31</sup>.

Enfin, lors de la première réunion du Bureau de la présidence de l'Assemblée parlementaire européenne, toutes les dispositions administratives et financières relatives aux indemnités des représentants ainsi qu'aux ressources administratives et financières en faveur des groupes politiques se voient confirmées<sup>32</sup>.

---

<sup>30</sup> APE – Commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, *Rapport sur l'état prévisionnel des dépenses et des ressources de l'Assemblée Parlementaire pour la période allant du 19 mars au 31 décembre 1958 et sur l'état prévisionnel des dépenses et des ressources de l'Assemblée Parlementaire pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 1959*, Doc 10/58, op. cit.

<sup>31</sup> ASSEMBLEA COMUNE – commissione per la contabilità e l'amministrazione della Comunità e dell'Assemblea comune *Relazione sul progetto di Stato di previsione delle spese dell'Assemblea comune per l'esercizio finanziario 1956/1957* [ASSEMBLÉE COMMUNE - Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée commune, *Rapport sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1956/1957*], Doc 5/55-56. CARDOC PEO AP RP/BUDG. 1953 AC-0005/56-mars 0010 (non disponible en français). Rappelons que l'exercice financier de la CECA courait du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

<sup>32</sup> APE – Bureau, *Procès-verbal de la réunion du 12 mai 1958*, APE 88 (non encore numérisé dans CARDOC). Le point 3, dont il est question ici, a été modifié lors de l'adoption du procès-verbal à la séance du 12 mai 1958. APE – Bureau, *Procès-verbal de la réunion du 12 mai 1958*, APE 259 (non encore numérisé dans CARDOC).



# CHAPITRE III

## LE PREMIER DÉBAT POLITIQUE

### 1. LA SÉANCE INAUGURALE

Le 19 mars 1958, à 11 heures du matin, se tient la séance constitutive de l'Assemblée parlementaire européenne, qui se poursuivra le lendemain. Le premier jour est consacré aux formalités de base ainsi qu'aux discours de bienvenue des autres institutions. Le second jour, les formalités nécessaires à la constitution de l'Assemblée sont achevées, et un premier débat a lieu, avec pour objet fondamental le démarrage des activités des nouvelles Communautés<sup>1</sup>.

Le doyen de l'Assemblée, Antonio Boggiano Pico, alors âgé de 85 ans, et qui avait présidé cinq ans auparavant la première séance d'ouverture de l'Assemblée commune, malade, est remplacé par Luciano Granzotto Basso (74 ans). Le discours inaugural de ce dernier reflète le sentiment qu'avaient les européistes de ces années-là de créer des Communautés et des institutions qui étaient l'expression d'une civilisation européenne dont les valeurs humanistes s'opposaient à celles du communisme, et dont la défense passait par l'unité du continent<sup>2</sup>.

Après la vérification des pouvoirs, qui ne donne lieu à aucune contestation de la part des députés, et l'adoption du règlement de l'Assemblée commune à titre de règlement provisoire de la nouvelle Assemblée, Robert Schuman, proposé conjointement par les trois groupes politiques et seul candidat en lice, est déclaré président de l'Assemblée, aucune demande de scrutin n'ayant été déposée.

M. Schuman<sup>3</sup> prononce son discours d'investiture à la fin de la séance du 19 mars. Le président affirme clairement l'objectif d'un élargissement des Communautés au-delà des Six:

*«Je pense être d'accord avec vous en disant que nous ne formons pas ici un club fermé. Nous désirons, il est vrai, contribuer à créer un noyau de la structure européenne, afin que nous puissions, par notre exemple, notre bonne volonté et par les résultats que nous obtiendrons, étendre cette action au-delà de ce cercle actuel, trop restreint à notre gré. Ainsi seulement l'Europe réussira à mettre en valeur le patrimoine total qui est commun à tous les pays libres»<sup>4</sup>.*

À la séance suivante, celle du 20 mars<sup>5</sup>, les huit vice-présidents sont élus par acclamation. Ce sont trois démocrates-chrétiens, trois socialistes et deux libéraux. Du côté démocrate-chrétien, l'Allemand Hans Furler, l'Italien Emilio Battista et le Néerlandais Cornelis Hazenbosch; du côté socialiste, le Luxembourgeois Jean Fohrmann, le Français Émile Vanrullen et l'Allemand Hellmut Kalbitzer; du côté libéral, l'Italien Roberto Cantalupo et le Belge Charles Janssens.

### 2. L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Le climat de célébration qui règne lors des deux séances inaugurales des 19 et 20 mars n'empêche pas les orateurs d'aborder très concrètement la question de l'intégration européenne, bien que celle-ci n'apparaisse,

---

<sup>1</sup> Ce débat, qui fait l'objet du présent chapitre, est intéressant dans la mesure où il fait ressortir non seulement les problèmes qui se posent dans la toute première phase de lancement des deux nouvelles Communautés, mais aussi les sentiments et les attentes des membres de la nouvelle Assemblée.

<sup>2</sup> APE, *Débats- Séance du 19 mars 1958*, p. 2-3.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 30-32.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 32.

<sup>5</sup> APE *Débats- Séance du 20 mars 1958*, p. 49-50.

dans de nombreuses interventions, qu'en liaison étroite avec celle du rôle de l'Assemblée et de ses relations avec les autres institutions.

Tel n'est pas le cas des trois interventions<sup>6</sup> par lesquelles le président de la Commission CEE, Walter Hallstein, expose en profondeur les problèmes que la Communauté devra affronter, les grandes orientations des politiques de la CEE et ce qui a déjà été accompli au cours des trois premiers mois. Dans la grande fresque qu'il déroule, Hallstein aborde le problème central de l'essence fédérale des Communautés. Selon le président de la Commission, aucun pro-européen, fût-ce le plus enthousiaste, n'a jamais défendu l'idée d'un État unitaire européen, et il n'est pas souhaitable, au demeurant, que l'Europe intégrée se prive de la diversité qui fait sa richesse. Par ailleurs, sur un plan purement politico-institutionnel, les États nationaux sont puissants et profondément ancrés dans l'histoire et la conscience de leurs peuples respectifs.

*«Par conséquent, si notre Communauté veut devenir une réalité vivante et agissante, elle doit être dotée d'une structure fédérative au fonctionnement parfait, c'est-à-dire qu'il faut établir entre l'élément national et l'élément supranational un équilibre qui consente aux particularités nationales les concessions nécessaires et réserve aux nécessités supranationales toutes les latitudes possibles»<sup>7</sup>.*

D'accord sur le fond, bien qu'obéissant à une autre démarche, Gaetano Martino<sup>8</sup>, président du groupe libéral, souligne que les trois Communautés ont des objectifs et des limites clairement définis dans les traités, mais qu'elles s'inscrivent dans le cadre plus vaste de l'intégration politique du continent. C'est dans cette perspective que doivent être interprétés les traités. L'Europe, qui a déjà conscience d'être unie sur le plan culturel, doit surmonter une crise longue d'un demi-siècle due à l'absence d'une «foi active» dans ses propres valeurs, idéaux et principes. Il est maintenant indispensable de sortir de cette situation d'un coup d'aile qui permette de dépasser le nationalisme sans détruire le concept de base, la «nation», en allant de l'avant non seulement avec audace, mais aussi en attendant patiemment que le bien croisse, agisse et fructifie.

Pour sa part, Fernand Dehousse<sup>9</sup> fait montre d'un grand optimisme sur l'avenir de l'intégration qui, du terrain économique, glissera irrésistiblement au politique: l'intégration économique est irréversible, et cette irréversibilité conduira à l'intégration politique, comme les gouvernements, du reste, le savent bien, eux qui ont proclamé, dans le préambule des traités, leur détermination à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens.

Dans le même esprit, Pierre Wigny<sup>10</sup>, déclinant certains points clés de la philosophie du groupe démocrate-chrétien, qu'il préside, affirme que l'Europe ne peut pas être la liquidation des nations, mais au contraire un levier pour que celles-ci renouent avec leur grandeur, leur développement et leur essence démocratique. Dans cette perspective, souligne l'orateur, le marché commun devra profiter au travailleur aussi bien qu'au consommateur, et avoir pour effet une harmonisation des salaires par le haut. Pour réaliser le marché commun, il sera nécessaire, dans un proche avenir, de procéder à des adaptations sans pour autant grever les économies les plus faibles, aussi faudra-t-il que les pouvoirs publics européens interviennent en leur faveur. Sur le plan des politiques économiques, orientées vers le progrès social, les pouvoirs publics doivent se donner, à titre indicatif, des objectifs généraux de longue haleine, tout en s'attachant dans l'immédiat à développer l'emploi et la productivité, mais sans planification excessive.

<sup>6</sup> M. Hallstein prend la parole le 19 mars (APE, *Débats- Séance du 19 mars 1958*, p. 18-20) et le 20 mars (APE, *Débats- Séance du 20 mars 1958*, p. 34-47 et p. 80-83).

<sup>7</sup> APE, *Débats- Séance du 20 mars 1958*, p. 46.

<sup>8</sup> APE, *Débats- Séance du 19 mars 1958*, p. 27-30.

<sup>9</sup> APE, *Débats- Séance du 20 mars 1958*, p. 60-65.

<sup>10</sup> APE, *Débats- Séance du 19 mars 1958*, p. 20-24.

### 3. RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES: LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE, GARANT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION ET COUVERTURE CONTRE LE RISQUE DE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

Ce qui est en jeu dans l'équilibre entre Conseil, Commission et Assemblée, c'est, d'une part, le degré de démocratie des Communautés, essentiellement dans les rapports entre l'Assemblée et les deux autres institutions, et, d'autre part, leur degré de supranationalité, essentiellement dans le rapport entre le Conseil (siège de la représentation des intérêts nationaux) et la Commission (siège de la vision supranationale). Au centre de la discussion se trouve l'acquis CECA des rapports entre les trois institutions — qu'il convient de maintenir par-delà les dispositions des traités de Rome — avec, en toile de fond, les élections des membres de l'Assemblée au suffrage universel.

Dès leurs discours inauguraux du 19 mars, le président du Conseil des ministres de la CEE, Victor Larock<sup>11</sup>, et son homologue de la CECA, Paul Wilwertz<sup>12</sup>, mettent en exergue la question des rapports entre le Conseil et l'Assemblée. Le premier souligne que l'intégration complète de l'Europe est la finalité première des traités de Rome et que le rôle d'impulsion que l'Assemblée parlementaire est appelée à jouer dans ce contexte ainsi que dans la perspective de son élection au suffrage universel est inscrit dans les traités. M. Wilwertz, dans sa position confortable de représentant d'une Communauté qui fonctionne depuis près de six ans déjà, fait gloire à la CECA d'avoir constitué un modèle fructueux, tant de relations entre l'exécutif et l'Assemblée que d'ouverture à l'égard des pays tiers, qui a préfiguré et inspiré les dispositions du traité CEE.

Le président de la Haute Autorité, Paul Finet<sup>13</sup>, se trouve dans la même situation. Il revendique pour sa propre institution l'honneur d'avoir établi, dès le début de son activité, des relations avec l'Assemblée commune tout à fait analogues, sur le plan de l'information, à celles qui prévalent entre un gouvernement et son parlement. Avec les traités de Rome, l'Assemblée devient le point de convergence des trois exécutifs, qui se sont déjà accordés sur le principe de leur collaboration.

Walter Hallstein, président de la Commission CEE, assure que, si l'Assemblée parlementaire ne dispose pas encore des pouvoirs d'un parlement national, la Commission se comportera néanmoins vis-à-vis d'elle comme si elle les possédait déjà, en lui reconnaissant la faculté de contrôler l'exécutif<sup>14</sup>. M. Hallstein réitère sa position le lendemain en précisant que la Commission ne se limitera pas à discuter avec l'Assemblée du rapport annuel, mais la consultera chaque fois que cela sera opportun; il cite à cet égard l'article 149 du traité, aux termes duquel, tant que le conseil n'a pas statué, la Commission peut modifier sa proposition, *notamment dans le cas où l'Assemblée a été consultée sur cette proposition*<sup>15</sup>.

Naturellement, les députés ne manquent pas, dans leurs interventions, de mettre en avant le rôle central de l'Assemblée.

M. Dehousse<sup>16</sup> replace la question des relations interinstitutionnelles dans le contexte plus général de la différence de nature entre les fonctions de la CECA, d'une part, et des deux nouvelles communautés d'autre part. L'orateur fait ressortir une différence de fond entre le rôle de réglementation de l'économie dévolu à la Haute Autorité et la grande liberté dont jouissent les exécutifs des deux autres Communautés dans le choix de leurs moyens d'intervention. Cette différence se justifie par l'étendue et la diversité des domaines de compétence attribués aux deux nouvelles communautés par rapport au caractère sectoriel de la CECA. C'est ce qui explique aussi que les traités de Rome soient des traités-cadres qui définissent des objectifs, des procédures et des organes qui décideront des stratégies et des mesures nécessaires pour atteindre lesdits objectifs. Les décisions les plus

<sup>11</sup> APE, *Débats - Séance du 19 mars 1958*, p. 5-8.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 10-11.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 13-15.

<sup>14</sup> APE, *Débats - Séance du 19 mars 1958*, p. 19-20.

<sup>15</sup> APE, *Débats - Séance du 20 mars 1958*, p. 47.

<sup>16</sup> APE, *Débats - Séance du 20 mars 1958*, p. 60-65.

importantes appartiennent au Conseil, mais celui-ci n'est habilité à les adopter à la majorité qualifiée que sur proposition de la Commission, et ne peut passer outre l'avis de la Commission si ce n'est à l'unanimité. Dans ce contexte, l'Assemblée dispose seulement d'un pouvoir consultatif obligatoire dans 18 matières pour le traité CEE et 11 pour le traité Euratom. L'Assemblée devra donc fonder essentiellement son influence sur son pouvoir de censure et de contrôle de l'exécutif. L'équilibre qui s'en dégagera conduira à une sorte de solidarité entre l'Assemblée et la Commission.

Pierre-Henri Teitgen<sup>17</sup> estime que l'intégration économique doit déboucher sur l'intégration politique et, tout en appelant de ses vœux une forte entente entre l'Assemblée et les exécutifs face aux Conseils de ministres, il s'occupe surtout des perspectives d'unification des exécutifs, en les invitant à mettre en commun leurs services au-delà de ce que M. Hallstein a annoncé dans son intervention.

Parmi les interventions se détache le discours précurseur du démocrate-chrétien Pierre Wigny<sup>18</sup>, qui anticipe sur un problème d'actualité — le déficit démocratique — en soulignant que la démocratie européenne implique nécessairement le contrôle de la part de l'Assemblée parlementaire, puisque les parlements nationaux ne seront jamais en mesure de contrôler les Conseils de ministres européens et qu'il est inconcevable que d'importants secteurs de l'économie soient soustraits au contrôle démocratique. S'il part d'un point de vue différent, le socialiste Pierre-Olivier Lapie<sup>19</sup> arrive à la même conclusion, en définissant le contrôle comme étant par essence une forme de collaboration dans l'opposition, au moins sur le plan des idées. Cette opposition n'exclut pas de voir où on va ensemble et comment on peut travailler en commun.

#### 4. L'EURATOM: QUELS OBJECTIFS?

Roger Motz<sup>20</sup>, fervent défenseur depuis toujours de l'énergie nucléaire et de l'intégration européenne dans ce secteur, met l'accent sur l'Euratom. Le nucléaire, nouvelle forme d'énergie, ouvre de larges perspectives d'utilisation pacifique et bénéficie de développements scientifiques considérables, que la nouvelle Communauté devra traduire en réalités industrielles:

*«Le Traité de l'Euratom est un bon instrument car il laisse intactes les possibilités d'initiative et d'action des gouvernements et des industriels, tout en donnant à la Commission un certain nombre de moyens puissants pour les assister»<sup>21</sup>.*

Enrico Medi, vice-président de l'Euratom, tient un discours passionné et de circonstance lors de la séance inaugurale<sup>22</sup> mais, le lendemain, il aborde les questions concrètes en exposant les activités que sa Communauté devra mettre en œuvre et les difficultés qu'elle devra affronter<sup>23</sup>. La philosophie de l'Euratom n'est pas de combler les lacunes des États membres dans le secteur nucléaire, mais bien de poursuivre des objectifs plus positifs, comme celui de rendre plus humains le travail et la vie de millions d'hommes, en favorisant ainsi le retour de la confiance dans l'avenir pacifique du monde.

Dans cette vision de ses fins ultimes, ce n'est pas à travers des monopoles ou une planification rigide que l'Euratom poursuivra son ambition fondamentale de développer les entreprises du secteur nucléaire, mais en cherchant à coordonner et à harmoniser la politique des États membres. Dans ce cadre, l'Euratom fournira aux entreprises les données techniques et du marché, évitant ainsi des pertes de temps, de capitaux et d'énergie dans la diffusion des connaissances.

---

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 65-68.

<sup>18</sup> APE, *Débats - Séance du 19 mars 1958*, p. 20-24.

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 24-27.

<sup>20</sup> APE, *Débats - Séance du 19 mars 1958*, p. 8-10.

<sup>21</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>22</sup> *Ibidem*, p. 15-18.

<sup>23</sup> APE, *Débats - Séance du 20 mars 1958*, p. 50-60.

Sur le terrain plus spécifique de la recherche, l'Euratom devra avant tout développer les ressources humaines, qui ne manquent pas sur le continent, en leur fournissant les conditions matérielles de travail appropriées: «[...] il doit être possible de promouvoir en Europe une formation systématique d'hommes de science appliquée qui pourrait servir largement au développement de l'énergie et de l'industrie nucléaire»<sup>24</sup>. Les conditions matérielles incluent notamment la création de laboratoires parfaitement équipés de physique appliquée, mais aussi de chimie et d'électronique, car le champ des recherches sera vaste: les recherches dans le domaine de la fusion nucléaire rendront nécessaires le choix de prototypes de réacteurs nucléaires, qui devront être étudiés, modifiés et perfectionnés. Cela impliquera l'extension des recherches à la métallurgie et à la physique des états solides, sans compter les travaux de géophysique et de géologie qui seront nécessaires pour la prospection et l'exploitation des gisements uranifères. Les études devront enfin être étendues au champ de la biologie, pour tous les aspects liés à la protection contre les radiations.

Les obstacles que l'Euratom devra affronter sont, pour l'essentiel, au nombre de quatre: la nature encore incertaine des connaissances dans le domaine nucléaire et leur déficit d'accessibilité, la nécessité de recruter un nombre important de travailleurs qualifiés, l'ampleur des investissements nécessaires et enfin l'acceptation de la part du monde industriel, qui ne doit pas voir dans l'Euratom un concurrent, mais un soutien.

Emilio Battista<sup>25</sup> consacre son intervention à l'Euratom en replaçant la question nucléaire dans le contexte plus général de la coordination de toutes les sources d'énergie. C'est un problème de coûts, tant en ce qui concerne le niveau des prix que les disparités territoriales; c'est aussi un problème d'accès pour tous et partout dans la Communauté. Ce sont là les conditions de base d'un développement économique à grande échelle. Sur ces questions, il existe déjà une stratégie définie par la CECA et soutenue par l'Assemblée, qu'il convient de poursuivre avec l'apport des trois Communautés. C'est dans ce cadre que l'orateur appelle à créer le plus tôt possible le Centre commun de recherche prévu par le traité Euratom, nécessaire pour combler le retard dans la recherche scientifique, et surtout dans les moyens mobilisés aux fins de la recherche, entre l'Europe et les États-Unis.

M. Posthumus<sup>26</sup> fait une critique courtoise, mais néanmoins précise, des déclarations du vice-président Medi. La coopération énergétique entre les institutions, mais plus encore entre les Communautés, est fondamentale, dans la mesure où chacune est responsable d'une ou de plusieurs sources d'énergie: l'Euratom pour le nucléaire, la CECA pour le charbon et la CEE pour les autres, y compris le pétrole, source d'énergie dont la crise de Suez a mis en évidence les problèmes. S'agissant plus particulièrement de l'Euratom, il conviendrait que la Commission fasse connaître ses priorités parmi les multiples objectifs du traité; M. Posthumus exprime le souhait qu'au premier rang de celles-ci figure la question de la sécurité, anticipant ainsi sur l'un des choix stratégiques de l'Euratom. Une autre priorité, portant cette fois non pas sur les objectifs, mais sur l'organisation des activités, concerne la délimitation entre compétences communautaires et compétences nationales en matière nucléaire et, corollairement, la coordination de l'action entre les Communautés et les autorités nationales.

---

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 51.

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 72-73.

<sup>26</sup> *Ibidem*, p. 73-76.



# CHAPITRE IV

## LA COORDINATION DES COMMUNAUTÉS

### 1. L'EUROPE UNE ET TRINE: LE PROBLÈME DE LA COORDINATION

Le débat de la séance inaugurale a abordé de plein pied, comme on l'a vu au chapitre précédent, le thème fondamental de l'intégration européenne, qui porte en substance sur les relations entre les Communautés et les États membres, et celui, vital pour l'Assemblée, des relations interinstitutionnelles. La question des relations entre les Communautés est restée, pour sa part, à l'arrière-plan.

L'occasion d'en débattre se présentera avec le sixième rapport général sur l'activité de la CECA, sur lequel la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles se prononce par le biais de deux rapports, le premier de M. Janssen<sup>1</sup>, qui cerne le problème, le second de M. van der Goes van Naters<sup>2</sup>, qui l'assortit d'une proposition de résolution.

Le premier rapport, à la différence du procès-verbal plus que succinct que dresse la commission de la discussion qui a lieu à ce sujet<sup>3</sup>, fait un examen complet du problème, en présentant une synthèse historique de la manière dont celui-ci a été précédemment abordé.

Le problème vient d'une lacune des traités de Rome, qui ne contiennent aucune disposition sur la coordination des trois Communautés, mais se limitent à en définir les compétences respectives et à sanctionner leur coexistence parallèle<sup>4</sup>, mais

« [...] un fonctionnement complètement autonome des trois communautés est inconcevable, si l'on désire éviter les doubles emplois ou les stériles conflits de compétence et d'attributions, et si l'on se soucie du fonctionnement rationnel des différents organes réglant l'intégration européenne »<sup>5</sup>.

Il existe sur ce point un consensus général des institutions européennes qui, à travers leurs représentants, se sont exprimées à la séance inaugurale de l'Assemblée parlementaire européenne; les commissions de cette dernière, comme l'avaient déjà fait celles de l'Assemblée commune, ont elles aussi abordé le problème ou demandé aux exécutifs de leur faire part des modalités de coordination qu'ils ont l'intention d'adopter dans leurs domaines de compétence respectifs<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur la coordination des trois Communautés politiques et les aspects politiques et institutionnels du Ve Rapport général sur l'activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier*, Doc 14/58. CARDOC PEO AP RP/POLI. 1958 A0-0014/58 0010. Le rapport de M. Janssen contient également un paragraphe — le dernier — consacré à la question de l'information, qui ne relève pas à proprement parler de la problématique de la coordination, mais qui témoigne de l'attention portée par la classe politique européenne à la sensibilisation de l'opinion publique depuis l'époque de la création des Communautés.

<sup>2</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur la coordination des trois Communautés politiques [...]*, Doc 32/58, CARDOC PEO AP RP/POLI. 1958 A0-0032/58 0010.

<sup>3</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Procès-verbal de la réunion du 4 juin 1958*, CARDOC PEO AP PV/POLI. 1958 POLI-19580604-0010.

<sup>4</sup> Le rapport tire ce principe de coexistence de l'article 252 du traité CEE, qui prévoit que les dispositions de ce dernier ne dérogent pas à celles des deux autres traités.

<sup>5</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur la coordination des trois Communautés politiques [...]*, op. cit., p. 6-7.

<sup>6</sup> Le rapport fait état des travaux de certaines commissions en la matière et M. Janssen, lors de son intervention en plénière, cite quelques rapports sur la question. APE, *Débats - Séance du 23 juin 1958*, p. 160.

## 2. LES INITIATIVES DE COORDINATION DES ÉTATS MEMBRES ET DES EXÉCUTIFS

Le problème était du reste bien présent à l'esprit des gouvernements des États membres puisque, dans un protocole annexé au traité CEE, les Six s'engagent à trouver une solution appropriée à la disparité de compétence territoriale entre le traité CECA, qui ne s'applique qu'au seul territoire européen des Six, et le traité CEE, qui s'étend à l'Algérie et aux territoires d'outre-mer<sup>7</sup>.

À l'occasion de la signature des traités de Rome, les gouvernements nationaux ont également demandé à la Haute Autorité de formuler des propositions pour assurer une politique coordonnée dans le secteur énergétique; un protocole est signé à cet effet le 8 octobre 1957, avant l'entrée en fonction des nouvelles Communautés, qui y sont immédiatement associées<sup>8</sup>.

Lors de sa présentation à l'Assemblée du sixième rapport général sur l'activité de la CECA, le président de la Haute Autorité avait relevé quatre domaines dans lesquels la collaboration entre les trois Communautés s'avère particulièrement nécessaire: la coordination des politiques économiques, la politique sociale, les transports et les relations extérieures<sup>9</sup>.

Sur le plan strictement opérationnel, les exécutifs de la CECA et de la CEE ont mis au point des modalités de coordination en matière sociale dont ils rendent compte à la commission des affaires sociales dans une déclaration très circonstanciée<sup>10</sup>. Le rapport Janssen la résume comme suit:

*«Les deux exécutifs ont arrêté, selon leur déclaration, trois formes de collaboration possibles:*

- a) une des institutions accomplit une tâche pour le compte des deux; l'autre institution y participe par le truchement d'un observateur;*
- b) les deux institutions procèdent conjointement à un travail déterminé;*
- c) les deux institutions procèdent à un échange continu d'informations; ce mode de coordination vaut pour les domaines dans lesquels les institutions ont des responsabilités très précises qu'elles exercent selon des modalités propres»<sup>11</sup>.*

Sur le plan administratif, il a été institué un comité administratif «intercommunautés», qui réunit chaque semaine les chefs d'administration, chargés de transmettre aux huit institutions des recommandations concernant leur gestion<sup>12</sup>. Au chapitre de l'organisation, le groupe de travail mis sur pied pour étudier la possibilité de mettre en commun certains services a retenu le principe consistant à valoriser les synergies entre les trois Communautés par la création, chaque fois que possible, de services communs. Selon ce principe, les services internes qui, du moins dans un premier temps, sont ceux de la Haute Autorité de la CECA, doivent être mis à la disposition des deux autres Communautés. Il s'agit des services administratifs généraux, du service d'interprétation, du service achats (avec un stock commun de matériel de bureau), de la bibliothèque, du Journal officiel, du service des statistiques, des services de presse et d'information, des bureaux locaux d'information et du service juridique<sup>13</sup>.

<sup>7</sup> La commission APE de l'association des pays et territoires d'outre-mer se réclame de ce protocole, dans le cadre de sa réflexion sur une procédure permettant de concilier les dispositions des deux traités. *Ibidem*, p. 13.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 9 et 15.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 10-11.

<sup>10</sup> APE - Commission des affaires sociales, *Procès-verbal de la réunion du 16 mai 1958*, CARDOC PE0 AP PV/ASOC. 1958 ASOC-19580516-0010.

<sup>11</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur la coordination des trois Communautés politiques [...]*, op. cit., p. 16-17.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p.17.

<sup>13</sup> Liste tirée de l'intervention du président de la Commission CEE, M. Hallstein, à la séance inaugurale de l'Assemblée parlementaire. APE, *Débats - Séance du 20 mars 1958*, p. 46.

### 3. LES INITIATIVES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Face aux approches développées par les exécutifs et les gouvernements, et les réponses qu'ils apportent à la question de la coordination intercommunautaire, l'Assemblée parlementaire et même, avant elle, l'Assemblée commune (entre la signature des traités et leur entrée en vigueur) ne sont pas en reste pour présenter de solides contributions sur ce thème. Évoquant le rapport Kapteyn<sup>14</sup>, M. Janssen offre une large place à la question des transports:

*«[...] la Commission des Transports de l'Assemblée commune, en étudiant la question de la coordination des transports européens [...] avait abouti à la conclusion que la solution de ce problème posé par le Traité CECA ne pouvait être trouvée que pour l'ensemble des transports européens, c'est-à-dire dans le cadre de la politique commune des transports prévue par le Traité CECA, qui suppose également la collaboration de la CECA. En effet, la composition de cette dernière s'applique à des produits qui constituent un pourcentage très important des marchandises transportées dans les six pays. La commission des transports de l'Assemblée parlementaire européenne a immédiatement repris la question de la coopération entre les deux exécutifs et leur a demandé comment ils envisagent d'organiser leurs activités»<sup>15</sup>.*

Sur la question des différences entre les compétences respectives des exécutifs de la CECA et de la CEE en matière de politique commerciale, M. Janssen renvoie à une autre contribution de l'Assemblée commune, le rapport Pleven<sup>16</sup>: alors que les pouvoirs de la Haute Autorité sont limités par rapport à ceux des États membres, le traité CEE prévoit un transfert progressif des compétences nationales à la Commission CEE, jusqu'à l'application intégrale d'une politique commune à l'expiration de la période de transition.

*La question se pose donc de savoir si, pour le charbon et l'acier, les pouvoirs jusqu'ici détenus par les Gouvernements nationaux et dont ils vont se dessaisir progressivement, seront exercés par la Haute Autorité ou par la Commission CEE. Le rapport de M. Pleven suggérerait une attribution parallèle et progressive des pouvoirs aux deux Communautés, chacun pour les produits de sa compétence [...] La Haute Autorité, par contre, et notamment dans son sixième Rapport général, paraît estimer que la coordination de la politique commerciale est une tâche qui revient à la CEE, également pour le charbon et l'acier, étant entendu toutefois qu'elle garde les droits d'intervention que lui attribue le Traité CECA<sup>17</sup>.*

### 4. LES PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE

Le rapporteur, qui ne présente pas de proposition de résolution, s'en remet dans ses conclusions à la volonté politique: les traités doivent être respectés, mais il est possible d'interpréter leurs dispositions de manière à favoriser l'évolution de l'intégration européenne. Dans ce contexte, les Communautés peuvent recourir à l'article 238 du traité CEE et à la disposition correspondante du traité Euratom (article 206), qui permettent la conclusion d'accords d'association et qui sont applicables implicitement à la CECA<sup>18</sup>. Ces accords, qui exigent l'intervention du Conseil et de l'Assemblée, peuvent prévoir des amendements aux traités selon la procédure définie pour leur révision.

<sup>14</sup> ASSEMBLÉE COMMUNE - Commission des transports, *Rapport sur la coordination des transports européens*, Doc 6/57-58. CARDOC AC AP RP/TRAN. 1953 AC-0006/57-novembre 0010.

<sup>15</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur la coordination des trois Communautés politiques [...]*, op. cit., p. 12-13.

<sup>16</sup> ASSEMBLEA COMUNE sottocommissione per la politica commerciale *Relazione sulla politica commerciale della CECA ed i problemi da essa suscitati* [ASSEMBLÉE COMMUNE – Sous-commission de la politique commerciale, *Rapport sur la politique commerciale de la CECA et les problèmes qu'elle suscite*], Doc. 1/57-58. CARDOC AC AP RP/RELA. 1953 AC-0001/57-novembre 0010 (non disponible en français).

<sup>17</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur la coordination des trois Communautés politiques [...]*, op. cit., p. 14-15.

<sup>18</sup> Les objectifs spécifiques de ces articles n'ont pourtant guère à voir avec la coordination entre les Communautés, dans la mesure où ils concernent l'élargissement de celles-ci et la coopération avec d'autres organisations internationales. L'article 238 du traité CEE, par exemple, est libellé comme suit: «La Communauté peut conclure avec un État tiers, une union d'États ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières.

*Ces accords sont conclus par le Conseil agissant à l'unanimité et après consultation de l'Assemblée.*

*Lorsque ces accords impliquent des amendements au présent Traité, ces derniers doivent être préalablement adoptés selon la procédure prévue à l'article 236».*

«Votre Rapporteur estime donc que ni les possibilités, ni la bonne volonté ne font défaut. Mais la coordination des trois Communautés est avant tout et surtout l'expression d'une volonté politique et c'est à l'Assemblée que revient la mission de veiller à sa réalisation»<sup>19</sup>.

Cette interprétation est cependant rejetée par le président de la Commission CEE, M. Hallstein, qui, replaçant l'article 238 dans le contexte du traité, exclut toute possibilité qu'il soit utilisé pour contourner la séparation et l'indépendance des Communautés les unes par rapport aux autres, sanctionnées avec la plus grande clarté par l'article 232<sup>20</sup>.

En plénière, M. Janssen proposera, sur le plan pratique, que la commission des affaires politiques recueille les suggestions des autres commissions et en tire les conséquences institutionnelles, en collaboration étroite avec les exécutifs<sup>21</sup>. Cette position sera reprise dans la proposition de résolution que la commission présentera finalement aux députés<sup>22</sup>, et qui sera adoptée sans débat ni modification<sup>23</sup>.

## 5. LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT HALLSTEIN: LES PROGRÈS DE LA COORDINATION

Le débat est intéressant non seulement pour les renseignements que les présidents des exécutifs fournissent sur les avancées de la coordination au cours du deuxième trimestre de 1958, mais aussi pour certaines questions polémiques posées par M. van der Goes van Naters, qui, même si elles reçoivent des réponses précises, prennent le pouls de l'Assemblée et anticipent sur des thèmes qui seront, dans les années à venir, au centre des discussions sur les institutions communautaires.

M. Hallstein<sup>24</sup> énumère avec précision les progrès accomplis, qui se répartissent entre les domaines politique, administratif et des procédures de coopération. Sur le terrain politique, les trois présidents des exécutifs ont décidé de se rencontrer régulièrement pour examiner la politique générale des Communautés ainsi que les problèmes d'intérêt commun. Des groupes de travail ont été mis sur pied au niveau des membres des différents exécutifs pour les relations extérieures, les questions économiques et financières générales, l'énergie, les affaires sociales, les transports, la presse et l'information; d'autres groupes pourront être institués.

Sur le plan administratif, les deux nouvelles Communautés ont adopté la structure de classement du personnel CECA et créé une commission pour étudier les modalités de collaboration.

---

<sup>19</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur la coordination des trois Communautés politiques [...]*, op. cit., p. 21-22.

<sup>20</sup> APE, *Débats - Séance du 24 juin 1958*, p. 175. M. Sassen, membre de la Commission Euratom, partage la position de M. Hallstein en ce qui concerne l'article 206 du traité Euratom, bien que ce dernier ne comporte pas de disposition analogue à l'article 232 du traité CEE (*ibidem*, p. 176-177). Le président Hallstein se déclare prêt toutefois à revoir sa position, en réponse à M. van der Goes van Naters qui le sollicite en ce sens. *Ibidem*, p. 176.

<sup>21</sup> APE, *Débats - Séance du 24 juin 1958*, p. 162.

<sup>22</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur la coordination des trois Communautés politiques [...]*, op. cit.

<sup>23</sup> APE, *Débats - Séance du 27 juin 1958*, p. 450.

<sup>24</sup> APE, *Débats - Séance du 24 juin 1958*, p. 164-166.

## 6. LE COMITÉ DES REPRÉSENTANTS: ORGANE COMMUNAUTAIRE OU CORPS DIPLOMATIQUE?

L'intervention de M. van der Goes van Naters<sup>25</sup> comporte, sur le thème de la coordination, deux points controversés, dont l'un, plus large<sup>26</sup>, touche au rôle du comité des représentants permanents, plus connu à l'époque sous le sigle COCOR (comité de coordination du Conseil des ministres). Cet organe, qui s'est développé depuis 1953 sans la moindre base juridique dans le traité CECA, se trouve à présent dupliqué au sein de la CEE, et on prétend qu'il a son fondement juridique dans l'article 151 du traité de la nouvelle Communauté<sup>27</sup>. M. van der Goes van Naters souligne le caractère incertain du statut du COCOR: s'agit-il d'un organe communautaire, dans la mesure où il dépend d'une institution communautaire, en l'occurrence le Conseil, ou bien ses membres sont-ils accrédités auprès de la Communauté? Dans ce dernier cas, chacun d'eux exercerait une fonction nationale et le COCOR, dans son ensemble, formerait un corps diplomatique accrédité auprès de la Communauté. L'orateur dénonce en particulier le fait que l'un de ces représentants ait été, au moins à une occasion, mandaté par son ministre pour le représenter à une réunion du Conseil. Le groupe socialiste s'oppose à cette pratique qui lui rappelle «le drame du Conseil de l'Europe»<sup>28</sup>.

M. Finet, le président de la Haute Autorité, refuse de répondre à la question du rôle des représentants, dans la mesure où il s'agit d'une question interne au Conseil, mais il souligne que la Haute Autorité entretient des relations exclusives avec le Conseil de ministres, et il évoque le cas où la discussion intervenue au sein du COCOR avait fait craindre que le Conseil ne fasse des difficultés pour approuver une proposition de la Haute Autorité, craintes vite démenties par une approbation enthousiaste<sup>29</sup>.

Plus précis dans sa réponse, M. Hallstein, qui partage les inquiétudes de M. van der Goes van Naters, ne compte pas l'article 151 parmi les dispositions les plus heureuses du traité CEE et explique que la Commission a veillé à ce que cet article ne vienne pas perturber l'équilibre dans le partage des responsabilités entre éléments nationaux et supranationaux du traité. M. Hallstein fait une analyse rigoureuse des dangers que représente la COCOR:

*«Le premier danger est que les responsabilités, que le Traité concentre manifestement sur les ministres compétents des États membres, glissent par voie de délégation sur le plan des fonctionnaires où elles n'ont pas leur place. Pour les rapports de la Commission avec les ministres nationaux, la conséquence de ce glissement serait que, dans ses discussions qui doivent être génératrices de solutions, la Commission aurait affaire non pas à ceux qui donnent des instructions, mais à ceux qui les reçoivent. La structure de notre Traité s'en trouverait visiblement dénaturée.*

*Le second danger est que, dans le rapport entre l'élément purement supranational, qui est représenté par la Commission, et l'élément fédératif, comme j'ai eu l'occasion naguère de l'appeler ici même, il se produise un déplacement au détriment du contenu supranational de notre Traité. En effet par la force d'une habitude nouvelle il se pourrait qu'au sein du Comité des représentants permanents une administration prenne vie et s'occupe des tâches qui, selon le Traité, appartiennent en somme à l'organisme supranational, autrement dit à la Commission»<sup>30</sup>.*

<sup>25</sup> *Ibidem*, p. 166-168.

<sup>26</sup> Dans une autre intervention, M. van der Goes van Naters demande à la Haute Autorité, avec une intention polémique manifeste, pourquoi elle a nommé un nouvel ambassadeur à Londres sans avoir consulté au préalable les deux autres exécutifs. Le président Finet lui répondra que, pour consulter les autres exécutifs, il aurait dû attendre leur constitution, qui n'est advenue que trois mois plus tard, délai jugé excessif pour la vacance du poste d'ambassadeur dans cette capitale; M. Finet lui assurera également qu'à l'avenir ce type de décisions fera l'objet d'une consultation (*ibidem*, p. 173).

<sup>27</sup> Le deuxième alinéa dudit article se lit comme suit: «Ce règlement [du Conseil] peut prévoir la constitution d'un comité formé de représentants des États membres. Le Conseil détermine la mission et la compétence de ce comité.»

<sup>28</sup> APE, *Débats - Séance du 24 juin 1958*, p. 168.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 174.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 175.

Un autre député parmi les quatre qui interviennent dans le débat<sup>31</sup>, M. Santero, étend la réflexion au Conseil des ministres, dont le rapport Janssen ne parle pas. L'orateur fait observer que, dans l'expérience de la CECA, cette institution présente une composition variable en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour: chaque gouvernement envoie son ministre compétent en la matière, qui le représente chaque fois tout entier. Désormais, avec les nouveaux traités, les trois Communautés ont chacune leur propre Conseil de ministres. Cependant, l'expérience de la CECA permettrait d'en faire une institution commune, ce qui favoriserait la coordination intercommunautaire<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> Outre M. van der Goes van Naters, dont il a déjà été question, et M. Santero, dont l'intervention est évoquée dans les lignes qui suivent, participent au débat M. Schujit, qui insiste sur les problèmes de l'information (*ibidem*, p. 170-171), et M. Roselli, qui invite à la prudence en matière de coordination, pour éviter que l'opération n'en reste à un stade purement formel (*ibidem*, p. 171-172).

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 169.

# CHAPITRE V

## LA QUESTION DU SIÈGE DES INSTITUTIONS

### 1. L'ORIGINE DE LA QUESTION<sup>1</sup>

La CECA avait provisoirement établi son siège à Luxembourg, sur la base de l'article 77 de son traité institutif, qui sera intégralement repris dans l'article 216 du traité CEE et l'article 189 du traité Euratom. Les trois dispositions sont libellées à l'identique: *Le siège des institutions de la Communauté est fixé de commun accord des gouvernements des États membres*. On notera que la compétence en la matière n'est pas dévolue au Conseil, mais aux gouvernements, qui se consultent et aboutissent à un accord qui, par nature, est un acte unanime.

Simple dans leur formulation, les articles précités ont été difficiles à appliquer, si bien que la question du siège a eu une gestation plus longue qu'on ne pouvait penser en 1958. Il n'est pas inintéressant d'en retracer les principaux épisodes, au moins pour la première année de vie des traités de Rome.

L'histoire commence en réalité avant même l'entrée en vigueur des traités, lorsque, dans le cadre d'une table ronde des «sages» de l'Europe, organisée sous la houlette du président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, Fernand Dehousse, pour débattre de l'avenir de l'Europe, est adopté un protocole selon lequel les institutions des Six devront dès le début se trouver réunies dans une seule ville, région ou district, qui, à terme, devrait accueillir les institutions des «quinze» (les membres du Conseil de l'Europe). Une deuxième table ronde, tenue fin novembre, confirmera cette position en défendant la thèse de la centralisation de toutes les institutions européennes, sous certaines réserves pour l'UEO, eu égard à sa situation particulière.

Entre-temps, le 25 octobre 1957, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe adopte une recommandation dans laquelle elle définit certains critères pour le choix des sièges institutionnels des trois Communautés<sup>2</sup>: ceux-ci doivent être regroupés, sauf exception, en un même lieu, où devront également se concentrer d'autres organisations européennes comme l'UEO et le Comité des ministres du Conseil de l'Europe; la ville retenue, au terme d'une sélection qui aura soin d'éviter les rivalités de prestige entre États ou entre villes, devra être pourvue d'un système de communications moderne et de services de presse internationaux, et devra être centrale (sans qu'il soit précisé par rapport à quoi).

Le 7 novembre 1957, l'Assemblée commune, dans une résolution concernant la politique commerciale<sup>3</sup>, exprime le souhait, pour une bonne coordination entre les politiques commerciales de la CECA et celle de la CEE, que *les institutions européennes existantes et futures soient étroitement coordonnées et matériellement réunies*.

Le 26 novembre 1957, le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe de Jean Monnet adopte une résolution qui propose, sur le modèle du District of Columbia américain, un district européen, administré par les institutions, bien relié aux principaux axes de communication et regroupant toutes les institutions communautaires.

Dès l'entrée en vigueur des traités de Rome, les ministres des affaires étrangères des Six se réunissent, les 6 et 7 janvier 1958, pour prendre un certain nombre de décisions de leur compétence. À l'issue de la conférence,

---

<sup>1</sup> Les faits et les documents mentionnés ci-après ainsi que les citations qui en sont extraites proviennent, sauf indication contraire en note, du document APE – Secrétariat général, *Note sur la procédure d'avis à émettre par l'Assemblée au sujet du siège des institutions européennes*, 9 avril 1958. CARDOC PEO AP RP/POLI. 1958 A0-0008/58 0080.

<sup>2</sup> La recommandation les appelle «Communautés restreintes», dans la mesure où elles ne comptent que six pays membres. Ce document est révélateur de l'attitude du Conseil de l'Europe à l'égard du système communautaire, qu'il considérait un peu comme son enfant, et sur lequel il estimait avoir un droit de regard.

<sup>3</sup> ASSEMBLÉE COMMUNE, *Résolution relative à la politique commerciale de la CECA*. CARDOC AC AP RP/RELA. 1953 AC-0009/57-novembre 0001.

ils publient un communiqué sur le siège des institutions, dont les principaux points sont: 1) l'ensemble des institutions européennes devra, dans la mesure du possible, être réuni dans le même lieu, dont il n'est pas précisé le type (ville ou autre); 2) une nouvelle réunion sur le choix du siège aura lieu avant le 1<sup>er</sup> juin 1958; 3) entre-temps, l'avis de l'Assemblée parlementaire européenne, ainsi que celui des présidents des trois Communautés, de la Cour de justice et de la BEI sera recueilli au sujet des candidatures présentées; 4) des experts internationaux qualifiés en matière d'urbanisme seront également consultés.

À la suite de cette prise de position, le jour même de la séance inaugurale des travaux de l'Assemblée parlementaire européenne, le président en exercice du Conseil des ministres de la CEE, Victor Larock, insère dans son discours de bienvenue la communication suivante:

*«Il me reste à m'acquitter, sur un point particulier, d'une communication que mes collègues m'ont prié de faire à votre Assemblée. Après s'être assigné un délai pour le choix du siège des Institutions Européennes, ils ont estimé que votre Assemblée devait être consultée au sujet de ce choix. Ils souhaitent donc recueillir vos avis à ce sujet. La question est importante. Pour que le travail des Commissions s'accomplisse dans de bonnes conditions, il importe qu'elle soit réglée. Nous vous la soumettons dans l'espoir qu'en l'examinant en pleine indépendance et en toute impartialité votre Assemblée y verra l'occasion d'une première manifestation de cet esprit de coopération qui répond à notre plus vif désir»<sup>4</sup>.*

Quelques jours après, le 25 février 1958, les Conseils de ministres CEE et Euratom mettent en application le communiqué des ministres des affaires étrangères du 7 janvier en décidant que les candidatures présentées par les gouvernements devront leur parvenir avant le 31 mars et en créant une commission d'experts de six membres (un par État), chargée d'étudier les candidatures selon le cahier des charges suivant:

*«L'étude devra réunir les éléments de faits susceptibles de permettre aux ministres responsables une appréciation facile des avantages qu'offrent les emplacements proposés par rapport aux caractéristiques que devrait réunir le lieu qui pourrait être choisi pour l'implantation du siège».*

Ces prises de position ont toutes un point en commun: il faut un siège unique pour l'ensemble des institutions. Les candidatures soumises dans les délais impartis sont les suivantes:

- Belgique: Bruxelles;
- France: Strasbourg, Nice, Paris et le département de l'Oise;
- Italie: Milan, Turin, Stresa et Monza;
- Luxembourg: Luxembourg;
- Pays-Bas: La Haye (uniquement pour la Cour de justice)<sup>5</sup>.

## 2. LA DÉCISION SUR LA PROCÉDURE À SUIVRE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE

Sur la base de l'avis sollicité par le président en exercice du Conseil des ministres de la CEE, le comité des présidents de l'Assemblée donne à la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles mandat de présenter à l'Assemblée un rapport, assorti d'une proposition de résolution, sur la procédure à suivre pour l'adoption de l'avis, comme tiendra à le souligner le président de la commission, M. Guglielmono, au cours d'un débat animé<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> APE, *Débats - Séance du 19 mars 1958*, p. 7.

<sup>5</sup> Copie de la lettre de M. Calmes, Secrétaire des Conseils des Ministres, à M. de Meree tot Babberich, Secrétaire de l'Assemblée Parlementaire européenne (11 avril 1958), jointe en annexe à APE, Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur l'avis sollicité à l'Assemblée au sujet du siège des institutions européennes*, Doc 13/58 (rapporteur M. Kopf). CARDOC PE0 AP RP/POLI. 1958 A0-0013/58 0010.

<sup>6</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Procès-verbal de la réunion du 28 avril 1958* (notamment le compte-rendu analytique joint) - CARDOC PE0 AP PV/POLI. 1958 POLI-19580428-0010.

La précision n'est pas inutile car diverses positions s'affrontent à l'intérieur de la commission des affaires politiques, tant sur le contenu du rapport qui lui est demandé que sur celui de l'avis final. S'agissant du rapport, le point de vue de M. Guglielmo, selon lequel le rapport concerne la procédure d'avis, s'impose aisément, mais les membres de la commission discutent longuement pour savoir si la résolution elle-même ne doit pas contenir les critères de sélection du siège. Il est même discuté d'un questionnaire présenté par M. Bohy<sup>7</sup>, qui ne sera pas repris finalement dans la proposition soumise en plénière. Sur le contenu de l'avis que doit rendre l'Assemblée, deux positions s'affrontent: la première veut que l'avis se limite à énoncer les critères de sélection, tandis que, selon la seconde, l'Assemblée doit indiquer son choix parmi les villes candidates<sup>8</sup>.

La position finale est celle qui se trouve reprise dans le rapport Kopf<sup>9</sup>. Constatant que les critères de sélection du siège sont déjà définis dans le rapport du comité européen d'experts internationaux en urbanisme<sup>10</sup>, il se limite à deux questions: les modalités du siège unique et la procédure.

Le rapport Kopf reprend à son compte le principe de l'unicité du siège adopté le 7 janvier par les ministres des Six, et exprime le souhait que ceux-ci le respectent dans leur décision définitive. Le communiqué des ministres envisage cependant la possibilité de dérogations: sur ce point, le rapport soutient que les trois exécutifs, les Conseils de ministres et l'Assemblée parlementaire doivent avoir leur siège dans le même lieu, pour des motifs d'ordre politique aussi bien que par souci d'efficacité, étant entendu que l'Assemblée pourra tenir des réunions plénières hors du siège unique, à condition toutefois que la bonne marche de ses travaux ne s'en trouve pas compromise. Quant à la Cour de Justice, à la BEI et à l'institut de recherche scientifique prévu par le traité Euratom, ils devraient aussi, en principe, être établis au siège unique, mais l'Assemblée pourrait accepter des dérogations à leur égard, si la concentration de tous les organes politiques en un même lieu pouvait en être facilitée.

En ce qui concerne la procédure de vote, la proposition de résolution de la commission prévoit les modalités suivantes:

- a) *chaque membre choisit 5 villes parmi les 10 qui figurent sur le bulletin de vote et les numérote dans l'ordre de ses préférences de 1 à 5 sans omettre aucun chiffre. La plus grande préférence est donc marquée par le chiffre 1;*
- b) *lors du dépouillement, toutes les voix sont comptées séparément pour chacune des villes d'après leur numéro de classement préférentiel de 1 à 5;*
- c) *le résultat de ce décompte est présenté dans un tableau indiquant, pour chacun des numéros de classement préférentiel, les noms des villes dans l'ordre décroissant des voix qu'elles ont recueillies;*

---

<sup>7</sup> *Ibidem* (annexe).

<sup>8</sup> Les discussions ont lieu lors des réunions du 28 avril, du 12 mai et du 4 juin. Voir *ibidem* et APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Procès-verbal de la réunion du 12 mai 1958* et *Procès-verbal de la réunion du 4 juin 1958* - CARDOC PE0 AP PV/POLI. 1958 POLI-19580512-0010 et POLI-19580604 0010.

<sup>9</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur l'avis sollicité à l'Assemblée [...]*, op. cit. La question avait déjà fait l'objet d'un rapport intérimaire qui renvoyait le rapport final, prévu pour mai, à la session de juin; voir APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport intérimaire sur l'avis sollicité à l'Assemblée au sujet du siège des institutions européennes*, Doc 8/58 (rapporteur M. Kopf). CARDOC PE0 AP RP/POLI. 1958 A0-0008/58 0010. Le rapport intérimaire justifie ce renvoi de manière diplomatique par des «*raisons se rattachant aux problèmes intérieurs particuliers aux différents États membres et qui sollicitent l'attention soutenue des États en question*». Les procès-verbaux précités des réunions de la commission du 28 avril et du 12 mai (surtout ce dernier) nous éclairent mieux sur les motifs du renvoi du rapport à une date ultérieure: des élections législatives avaient lieu en Belgique et en Italie, et il fallait laisser le temps aux nouveaux parlements nationaux d'élire leurs délégations respectives; s'ajoutait à cela, pour l'Italie, la crainte que le choix d'une ville non italienne avant les législatives ne profite aux partis antieuropéens. Le procès-verbal du 12 mai fait en outre état de difficultés soulevées par la délégation française, sans toutefois les expliciter.

<sup>10</sup> Le texte intégral du rapport du comité d'experts du 30 avril 1958 est conservé dans les archives du Conseil. D'après la synthèse qu'en fait M. Kopf dans son rapport final, le comité d'experts pose deux grands critères, subdivisés en plusieurs sous-critères. Le premier réside dans le caractère de la ville au point de vue européen: situation géographique et communications, vocation européenne, rayonnement commercial, industriel et financier, moyens d'information et de diffusion des idées. Le second porte sur les caractéristiques intrinsèques de la ville: caractéristiques générales, services publics et collectifs, culture et loisirs, hébergement des institutions, de leur personnel et de leurs visiteurs.

*et de communiquer ce tableau à la Conférence des Ministres en tant qu'avis exprimé par l'Assemblée parlementaire.»*

Par cette procédure, l'Assemblée ne se prononce pas nettement pour une ville. Elle se borne à indiquer les tendances majoritaires parmi les députés, comme le souligne d'ailleurs le rapport Kopf en présentant cet aspect comme un avantage de la procédure proposée.

Le rapport est discuté et voté par l'Assemblée le 21 juin 1958<sup>11</sup>, dans un hémicycle où retentissent encore les échos des polémiques qui ont éclaté dans les journaux et au sein de l'opinion publique, la plupart du temps à l'appui des différentes candidatures nationales. Malgré l'âpreté de ces polémiques, certains orateurs y verront le signe d'un intérêt positif de l'opinion publique pour les Communautés européennes.

Le débat se concentre pour l'essentiel sur la procédure proposée: les socialistes présentent un amendement critiquant l'absence de définition claire et nette des critères. Celui-ci est rejeté au profit de l'amendement de M. Teitgen, qui se place dans une position intermédiaire entre la proposition de la commission et celle des socialistes.

Dans le texte adopté, la procédure proposée par la commission devient, avec une modification qui pondère le vote selon l'ordre de préférence, le premier tour d'un scrutin en deux phases. Le second tour est réglementé comme suit:

*«chaque membre choisit 3 villes parmi les 5 qui, au premier tour de scrutin, ont obtenu le plus de points et les numérote dans l'ordre de ses préférences de 3 à 1 sans omettre aucun chiffre. La plus grande préférence est donc marquée par le chiffre 3, qui équivaut à trois points, la seconde par le chiffre 2, qui équivaut à deux points, etc.;*

*lors du dépouillement du scrutin les villes sont classées dans l'ordre décroissant du total des points obtenus par chacune d'elles;*

*le tableau du résultat du premier scrutin ainsi que les noms des trois premières villes désignées au second tour, ces dernières dans l'ordre des résultats obtenus, seront communiqués au Conseil de ministres»<sup>12</sup>.*

Le texte adopté comporte aussi un amendement selon lequel l'Assemblée parlementaire européenne «souhaite que ce lieu [le siège unique] soit un «district européen»». Il s'agit d'une idée déjà soutenue par le Conseil de l'Europe et le comité de Jean Monnet<sup>13</sup>, et que la commission des affaires politiques avait écartée au motif qu'elle n'était pas encore mûre. Lors du débat parlementaire, les auteurs de l'amendement, MM. Santero et Dehousse, avaient expliqué qu'il ne s'agissait pas de créer un septième État.

### 3. LE VOTE SUR LE SIÈGE

Le 23 juin 1958, l'Assemblée parlementaire européenne procède au vote selon la méthode adoptée deux jours plus tôt. Les votants sont au nombre de 127, et aucun bulletin blanc ou nul n'est relevé.

Les résultats du premier tour de scrutin, après pondération, sont les suivants: Strasbourg remporte 271 points, Bruxelles 270 points, Nice 257, Milan 253, Luxembourg 205, Paris 190, Stresa 138, Turin 124, Monza 120 et le département de l'Oise 77.

Sur la base de ces résultats, les villes sur lesquelles l'Assemblée est appelée à voter au second tour sont Strasbourg, Bruxelles, Nice, Milan et Luxembourg. Au second tour de scrutin, on dénombre 126 votants, 3 bulletins blancs ou nuls et 123 suffrages exprimés:

---

<sup>11</sup> APE, *Débats - Séance du 21 juin 1958*, p. 56-98.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 97-98.

<sup>13</sup> Voir *supra*, point 1.

- en première préférence, pondérée de trois points: Bruxelles recueille 46 votes, Strasbourg 31, Milan 30, Nice 11 et Luxembourg 5;
- en deuxième préférence, pondérée de deux points: Nice recueille 46 votes, Luxembourg 28, Strasbourg 26, Milan 16 et Bruxelles 7;
- en troisième préférence, pondérée d'un point: Milan recueille 33 votes, Nice et Luxembourg 28, Bruxelles 18 et Strasbourg 16.

Après pondération, les résultats définitifs du second tour sont les suivants: Bruxelles avec 170 points, Strasbourg avec 161, Milan avec 155, Nice avec 153 et Luxembourg avec 99<sup>14</sup>.

### 4. APRÈS LE VOTE DE L'ASSEMBLÉE

La date butoir du 1er juin 1958 pour la décision des ministres concernant le choix du siège a d'abord été reportée, d'un commun accord avec l'Assemblée, à la fin du mois de juin, pour les mêmes motifs qui avaient incité celle-ci à reporter son propre avis. En octobre 1958, cependant, les ministres ne s'étaient toujours pas prononcés.

En réaction à ce vide, M. Carboni présente une proposition de résolution demandant aux gouvernements de trancher définitivement la question et prévoyant, si leur silence devait se prolonger, que l'Assemblée prenne des décisions de façon autonome en ce qui la concerne. Transmise à la commission des affaires politiques, cette proposition deviendra, après bien des vicissitudes, un rapport sur le siège des institutions<sup>15</sup>, qui tient compte de la proposition de M. Carboni, et prend également en considération un amendement et un sous-amendement présentés au sein de la commission de l'administration de l'Assemblée et du budget des Communautés, dans le cadre d'un projet de résolution sur les conséquences financières de la dispersion des travaux et des services des Communautés. L'amendement en question invitait les gouvernements à accélérer les études sur le district européen et à solliciter l'avis de l'Assemblée sur les différentes possibilités de district; le sous-amendement supprimait la consultation de l'Assemblée.

La proposition de résolution présentée avec le rapport est adoptée, avec une seule modification, le 14 mai 1959<sup>16</sup>. La résolution demande instamment aux gouvernements de désigner dans les plus brefs délais le futur siège des institutions ou du moins celui de l'Assemblée et, en outre:

- «6. Charge le Comité des présidents de désigner une délégation pour présenter la présente résolution aux gouvernements des six États membres et pour leur déclarer fermement que si, passé un délai raisonnable, ils n'ont pris aucune décision quant au siège de l'Assemblée, celle-ci décidera du lieu où elle tiendra ses sessions et de leur organisation, afin de disposer de locaux dont elle a besoin tant pour tenir les réunions de l'Assemblée et de ses commissions que pour installer de façon permanente et appropriée les services de son secrétariat»<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> Il semble intéressant de citer la *Note concernant le transfert éventuel des Services du Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire Européenne à Bruxelles*, APE 553, du 28 août 1958, non signée et sans aucune mention qui en indique la provenance (sans doute le secrétariat général ou son cabinet). Cette note analyse les problèmes concernant le siège du secrétariat, qui se trouve à l'époque à Luxembourg, où il a déjà été transféré pour être à proximité de la Haute Autorité de la CECA, qui y est établie (au début de l'Assemblée commune, le secrétariat était installé à Strasbourg). À Luxembourg, les bureaux de l'Assemblée sont répartis dans trois immeubles, ce qui pose déjà un certain nombre de problèmes. La meilleure solution serait de transférer les services (il n'est pas précisé lesquels, ni leur nombre) du secrétariat à Bruxelles, où sont installés les deux nouveaux exécutifs et où se sont déjà transférés les secrétariats des trois Conseils. La solution qui consisterait à répartir un service entre Bruxelles et Luxembourg est exclue. CARDOC PEO AP RP/POLI. 1958 A0-0013/58 0080.

<sup>15</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, *Rapport sur le siège des institutions des Communautés européennes* (rapporteur: M. Kopf), Doc 33/59. CARDOC PEO AP RP/POLI. 1958 A0-0033/59 0010.

<sup>16</sup> APE, *Résolution relative à la fixation du siège des institutions européennes*, Journal Officiel des Communautés européennes, p. 678/59.

<sup>17</sup> *Ibidem*. La seule modification apportée à la résolution concerne le point 6, dont le texte est reproduit ci-dessus, et qui, dans la version proposée par la commission, confiait au Bureau la désignation de la délégation.

Le 25 juillet, la délégation de l'Assemblée parlementaire rencontre les ministres, parmi lesquels figure, par un curieux échange de rôle, Pierre Wigny, à présent ministre des affaires étrangères de Belgique. À son retour, Robert Schuman, qui dirigeait la délégation, rend compte de ces entretiens à l'Assemblée<sup>18</sup>: au nom des ministres des affaires étrangères, M. Pella a pris acte des problèmes que l'absence de désignation d'un siège définitif pose à l'Assemblée et plus généralement aux institutions. De la part des gouvernements, il y a eu plusieurs difficultés qui ont retardé une décision unanime sur le siège, telle que prévue par le traité. Au début de l'année 1959, les gouvernements se sont fixé une date pour parvenir à une décision: le printemps 1962. Il est prévu en conséquence une période de transition de trois ans, qu'il convient de respecter intégralement pour garantir un minimum de stabilité aux institutions et à leurs organes. Ce laps de temps devrait permettre d'approfondir l'idée du district européen. Enfin, en ce qui concerne les mesures unilatérales envisagées par l'Assemblée, M. Pella a estimé qu'il n'était pas habilité à en discuter<sup>19</sup>.

La commission des affaires politiques présente par la suite un rapport sur la rencontre<sup>20</sup>, qui, sans prendre nettement position, commente les déclarations de M. Pella en interprétant les trois ans de la période de transition comme un délai maximal pour une prise de décision de la part de la Conférence des ministres. Tout en partageant la nécessité d'assurer une certaine stabilité au personnel, le rapport souligne que la désignation du siège définitif reste une priorité.

La gestion du problème du siège allait, comme on le sait, se prolonger longtemps encore.

---

<sup>18</sup> APE, *Débats - Séance du 22 septembre 1959*, p. 8-10. Il existe deux comptes rendus de la rencontre, respectivement de huit et de dix pages: APE - Délégation de l'Assemblée chargée de prendre contact avec les six gouvernements, *Compte rendu de la réunion du 25 juillet 1959*, APE 2402, et *Compte rendu de l'audience accordée par la Conférence des Représentants des États membres à la Délégation le 25 juillet 1959*, APE 2406REV. CARDOC PEO AP RP/POLI. 1958 A0-0065/59 0070 et PEO AP RP/POLI. 1958 A0-0051/60 0010.

<sup>19</sup> Le sous-secrétaire d'État italien Alberto Folchi confirmera, pour l'essentiel, cette position en plénière, mais il manifeste une nette opposition à la possibilité d'un choix unilatéral de la part de l'Assemblée, dans la mesure où cela ne ferait qu'augmenter «le nombre des positions préconçues», qui «finiraient par retarder le choix de la solution définitive plutôt que l'accélérer». APE, *Débats - Séance du 23 septembre 1959*, p. 113-114.

<sup>20</sup> APE - Commission des affaires politiques et des questions interinstitutionnelles, *Rapport sur la déclaration de M. Schuman relative aux entretiens qui ont eu lieu le 25 juillet 1959 entre la délégation de l'Assemblée et les représentants des gouvernements des six États membres de la Communauté au sujet du siège*. CARDOC PEO AP RP/POLI. 1958 A0-0065/59 0010.

# CONCLUSIONS

Les premiers travaux de l'Assemblée parlementaire européenne témoignent de l'attention particulière que les députés de l'époque portent aux aspects institutionnels d'un système qui n'est pas encore consolidé et qui se trouve donc à la recherche de son équilibre propre. Le système qui s'était créé au sein de la CECA, bien que son acquis fût important et demandât à être conservé, n'était plus adapté au nouveau cadre institutionnel, caractérisé par la multiplicité des secteurs économiques concernés ainsi que par une approche nouvelle et différente de la conception des politiques européennes.

À cette différence d'approche s'ajoutait le défi de la création d'un marché commun, si importante et révolutionnaire pour les hommes et les femmes de l'époque que certains députés estimeront que la CEE aurait dû s'appeler «Communauté du marché commun», nom qui ne sera pas retenu en tant que dénomination officielle, mais qui, sous sa forme courte «Marché commun», s'imposera pendant des décennies dans l'usage.

Ce défi est bien perçu dans toute son ampleur par l'ensemble des députés, sans distinction d'appartenance politique: au moment même où l'Assemblée adopte la répartition des sièges dans l'hémicycle par groupes politiques, la communauté d'objectifs est telle qu'il est difficile, sur les thèmes institutionnels, de distinguer les différents orateurs selon leur appartenance politique.

La question de la coordination des Communautés est centrale dans ce contexte, comme le comprennent très bien les députés, qui se rendent compte qu'il ne peut y avoir de solution sans une collaboration étroite non seulement entre les exécutifs, mais entre toutes les institutions communautaires.

Pour leur part, dès leur première réunion, les commissions parlementaires soumettent le problème aux exécutifs, et chacune dans son domaine formule des propositions et réclame des mesures. Même la tentative de M. Janssen d'utiliser un article du traité répondant à d'autres fins comme instrument de coordination interinstitutionnelle, bien que battue en brèche sur le plan juridique par M. Hallstein, prouve à quel point la question de la coordination était ressentie comme urgente et avait besoin d'une solution globale acceptée d'un commun accord par toutes les institutions.

La question devait trouver par la suite une solution pratique, en attendant la fusion des exécutifs, accomplie en 1967.

D'une manière plus générale, force est de constater qu'un bon nombre de thèmes politiques d'un intérêt majeur pour le développement ultérieur des Communautés étaient déjà bien présents à l'esprit des députés de l'Assemblée parlementaire. Tel est le cas des nombreux problèmes d'ordre institutionnel qui se posent, comme celui du siège (qui s'avérera par la suite interminable), de l'élargissement des Communautés, du rôle des représentants permanents, des relations avec les États membres ou du déficit démocratique. C'est aussi le cas des orientations stratégiques à donner aux grandes politiques communautaires, depuis le contrôle de la production énergétique jusqu'aux moyens de développer l'intégration et la cohésion européennes, thème central et captivant, qui passionne les députés depuis la séance inaugurale.



ICONOGRAPHIE  
MEMBRES\* DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS

\*EN MARS 1958



PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE



M. ROBERT SCHUMAN  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
FRANCE

## VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE



M. JEAN FOHRMANN  
GROUPE SOCIALISTE  
LUXEMBOURG



M. HANS FURLER  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE



M. EMILE VANRULLEN  
GROUPE SOCIALISTE  
FRANCE



M. CHARLES JANSSENS  
GROUPE DES LIBÉRAUX ET APPARENTÉS  
BELGIQUE

VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE - SUITE

M. EMILIO BATTISTA  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
ITALIE



M. HELLMUT KALBITZER  
GROUPE SOCIALISTE  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE



M. C. P. HAZENBOSCH  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
PAYS-BAS



M. EDOARDO BATTAGLIA  
GROUPE DES LIBÉRAUX ET APPARENTÉS  
ITALIE



## PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS



M. JONKHEER M. VAN DER GOES VAN NATERS  
FF.

GROUPE SOCIALISTE

PAYS-BAS

VICE-PRÉSIDENT, COMMISSION DES AFFAIRES  
POLITIQUES ET DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES



M. HENRI ROCHEREAU

GROUPE DES LIBÉRAUX ET APPARENTÉS

FRANCE

PRÉSIDENT, COMMISSION DE LA POLITIQUE  
COMMERCIALE ET DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE  
AVEC LES PAYS TIERS



M. ANDRÉ BOUTEMY

GROUPE DES LIBÉRAUX ET APPARENTÉS

FRANCE

PRÉSIDENT, COMMISSION DE L'AGRICULTURE  
VICE-PRÉSIDENT, COMMISSION DES AFFAIRES  
POLITIQUES ET DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES



M. G. M. NEDERHORST

GROUPE SOCIALISTE

PAYS-BAS

PRÉSIDENT, COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS - SUITE

M. JOSEF ILLERHAUS  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
PRÉSIDENT, COMMISSION DU MARCHÉ INTÉRIEUR DE  
LA COMMUNAUTÉ



M. HEINRICH DEIST  
GROUPE SOCIALISTE  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
PRÉSIDENT, COMMISSION DE LA POLITIQUE  
ÉCONOMIQUE À LONG TERME, DES QUESTIONS  
FINANCIÈRES ET DES INVESTISSEMENTS



M. WALTER SCHEEL  
GROUPE DES LIBÉRAUX ET APPARENTÉS  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
PRÉSIDENT, COMMISSION DE L'ASSOCIATION DES PAYS  
ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER



M. MARIO MARTINELLI  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
ITALIE  
PRÉSIDENT, COMMISSION DES TRANSPORTS



PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS - SUITE



M. FRIEDRICH BURGBACHER  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
PRÉSIDENT, COMMISSION POUR LA POLITIQUE  
ÉNERGÉTIQUE



M. LUDWIG RATZEL FF.  
GROUPE SOCIALISTE  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
VICE-PRÉSIDENT, COMMISSION DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE



M. ALFRED BERTRAND  
GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
BELGIQUE  
PRÉSIDENT, COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DE  
L'HYGIÈNE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION  
SANITAIRE



M. FRANCIS VALS  
GROUPE SOCIALISTE  
FRANCE  
PRÉSIDENT, COMMISSION DE L'ADMINISTRATION DE  
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE ET DU  
BUDGET DES COMMUNAUTÉS



M. GEORGES BOHY  
GROUPE SOCIALISTE  
BELGIQUE  
PRÉSIDENT, COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES,  
DU RÈGLEMENT ET DES IMMUNITÉS

PRÉSIDENTS DES GROUPES POLITIQUES

M. PIERRE WIGNY  
PRÉSIDENT DU GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN  
FRANCE



M. RENÉ PLEVEN  
PRÉSIDENT DU GROUPE DES LIBÉRAUX ET APPARENTÉS  
FRANCE



M. WILLI BIRKELBACH  
PRÉSIDENT DU GROUPE SOCIALISTE  
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE



SOURCE D'IMAGES:

Photo Mr. Fohrmann: Photothèque de la Ville de Luxembourg

Photo Mr. Pleven: Schirner/DHM, Berlin

Photo Mr. Rochereau: Archives du Sénat

Sauf indication contraire, les photographies proviennent de la Photothèque du Parlement européen.

# ANNEXES



**BUREAU** <sup>(1)</sup>**Président**

M. Robert Schuman, 19 mars 1958

**Vice-présidents**

MM. Jean Fohrmann	20 mars 1958
Hans Furler	20 mars 1958
Émile Vanrullen	20 mars 1958
Charles Janssens	20 mars 1958
Emilio Battista	20 mars 1958
Hellmut Kalbitzer	20 mars 1958
C. P. Hazenbosch	20 mars 1958
Edoardo Battaglia	10 avril 1959

**Cabinet du président**

127, rue de Grenelle, Paris

MM. Henry Beyer, directeur du cabinet du président  
P. Touzet, conseiller

**Secrétariat général**

MM. M. F. F. A. de Nerée tot Babberich, secrétaire général  
Walter Hummelsheim, secrétaire général adjoint

(1) Le bureau a été élu les 19 et 20 mars 1958 et renouvelé le 7 janvier 1959. M. Battaglia a été élu le 10 avril 1959 en remplacement de M. Cantalupo, démissionnaire.

**LISTE DES REPRÉSENTANTS <sup>(1)</sup>**  
**(avec biographie)**

**\* ALRIC, Gustave**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 15 février 1894, à Toulouse. Ingénieur de l'École centrale de Paris. Membre du Conseil supérieur de la recherche scientifique. Administrateur de sociétés. Ancien vice-président fondateur du groupe fédéraliste parlementaire dans les Assemblées françaises (1947).

Sénateur (Aube) depuis 1946. Groupe parlementaire : Indépendants et paysans d'action sociale.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Vice-président de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : 17, rue Benoît-Malon, Sainte-Savine (Aube), tél. 43.52.43.

**AMADEO, Ezio**

Groupe socialiste

Italie

Né le 26 juin 1894 à Milan. Docteur en philosophie et jurisprudence. Avocat. Professeur de lycées. Député en 1948.

Sénateur (Romagne) depuis 1953. Secrétaire du groupe parlementaire libéral-social-républicain.

Membre de l'Assemblée Commune de 1954 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission des affaires sociales.

*Adresse* : Via Savoia 78, Rome.

<sup>(1)</sup> L'astérisque indique que le représentant est également membre ou suppléant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, donc aussi à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

**ANGIOY, Giovanni Maria**

Groupe des libéraux et apparentés

Italie

Né le 11 novembre 1909 à Cagliari. Docteur en sciences politiques. Membre du Comité central du Mouvement social italien (1949). Inspecteur régional du Mouvement social italien pour la Sardaigne (1949).

Député (collège national unique) depuis 1953. Groupe parlementaire : Mouvement social italien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : Via Principe di Piemonte 17, Sassari, tél. 23.693.

**AUBAME, Jean**

Groupe démocrate-chrétien

France

Né le 10 novembre 1912 à Libreville. Rédacteur principal des services administratifs et financiers de l'A.E.F. Président de la société d'études pour l'équipement minier, industriel et agricole du Gabon. Membre de l'Assemblée territoriale du Gabon. Maire de Poto-Poto (1944-1946).

Député (Gabon) depuis 1951. Groupe parlementaire : Parti du regroupement africain et des fédéralistes.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Vice-président de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : 60, avenue des Ternes, Paris (17<sup>e</sup>), tél. ÉTO 20-02.

**AZEM, Ouali**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 3 mars 1913 à Agouni-Gueghrane (Tizi-Ouzou, Algérie). Électricien. Président de l'association des maires de la Grande Kabylie. Vice-président de l'organisation administrative des élus d'Algérie-Sahara.

Député (Tizi-Ouzou, 6<sup>e</sup>, Algérie) depuis 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 janvier 1959.

*Adresse* : Agouni-Gueghrane, Tizi-Ouzou (Algérie).

**BATTAGLIA, Edoardo**

Groupe des libéraux et apparentés

Italie

Né le 31 août 1909 à Termini Imerese (Palerme). Docteur en jurisprudence. Juge de paix à Caccamo (1943-1950). Maire adjoint et conseiller communal aux travaux publics de Termini Imerese. Sous-secrétaire d'État au ministère des régies et participations. Membre de la direction centrale du parti libéral italien et conseiller national du parti.

Sénateur (Sicile) depuis 1955. Groupe parlementaire : Libéral-social-républicain.

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Vice-président de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

Adresse : Via SS. Salvatore 7, Termini Imerese, Palerme, tél. 941.075.

**BATTISTA, Emilio**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 3 mars 1903 à Terracina. Ingénieur civil. Ex-directeur et administrateur-délégué de sociétés de constructions. Membre du Comité interministériel de la reconstruction (1944-1946). Membre du Conseil national de la recherche scientifique (1944-1947). Sous-secrétaire d'État aux transports (1950-1951). Sous-secrétaire à l'Industrie et au Commerce (1951-1955). Membre du Conseil de Ministres de la C.E.C.A. de 1952 à 1955. Délégué italien aux Nations unies (1957-1958). Président général de l'Association nationale des ingénieurs et architectes italiens. Président de l'Association italienne des ingénieurs nucléaires. Ancien vice-président de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A.

Sénateur (Lazio) depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1955 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

*Adresse* : Via Arno 88, Rome, tél. 864.582.

**\* BECH, Jean**

Groupe démocrate-chrétien

Luxembourg

Né le 28 septembre 1926 à Diekirch (Luxembourg). Avocat. Docteur en droit. Consul honoraire de Norvège. Ancien président de la Conférence du jeune barreau de Luxembourg.

Député (Centre) depuis 1959. Groupe parlementaire : Chrétien social.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 20 mars 1959.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : 21, rue Aldringer, Luxembourg, tél. 248-63.

**BÉGUÉ, Camille**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 30 novembre 1906 à Pessoulens (Gers). Agrégé de lettres. Professeur d'économie rurale à l'institut de droit appliqué de Paris. Maire de Larrazet. Conseiller général du Tarn-et-Garonne. Directeur des services professionnels et sociaux au ministère de l'agriculture. Secrétaire général du ministère de l'agriculture pour les affaires économiques et sociales. Conseiller d'État en service extraordinaire.

Député (Tarn-et-Garonne) depuis 1958. Groupe parlementaire : Union pour la nouvelle République.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des affaires sociales.

*Adresse* : Larrazet (Tarn-et-Garonne), tél. 16 et 9.

**BERGMANN, Karl**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 7 juin 1907, à Duisbourg. De 1921 à 1946, apprenti mineur, piqueur. Secrétaire du syndicat des mineurs (I. G. Bergbau) à Essen, puis directeur de la I. G. Bergbau. De 1947 à 1950, membre du Landtag de la Rhénanie-du-Nord—Westphalie.

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : Social-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : Zur-Linde-Weg 8, Essen, tél. 2.33.91.

**BERNASCONI, Jean**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 23 mai 1927 à Noisy-le-Sec (Seine). Employé administratif. Secrétaire général du Comité ouvrier et professionnel pour le soutien de l'action du général de Gaulle.

Député (Seine) depuis 1958. Groupe parlementaire : Union pour la nouvelle République.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : 22 bis, rue Vaillant-Couturier, Noisy-le-Sec (Seine), tél. VIL 53-16.

**BERTRAND, Alfred**

Groupe démocrate-chrétien

Belgique

Né le 26 mai 1913 à Bilsen. Président provincial du Mouvement ouvrier chrétien du Limbourg (depuis 1951). Membre du Comité national du parti social-chrétien (depuis 1952). Secrétaire de la Chambre des représentants (jusqu'en avril 1954).

Député (Hasselt) depuis 1946. Groupe parlementaire : Social-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1952 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.  
Président de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.  
Membre de la commission des affaires sociales.  
*Adresse* : Bevingersteenweg, 4, Saint-Trond, tél. 720.38.

**BIRKELBACH, Willi**

Président du groupe socialiste  
République fédérale d'Allemagne

Né le 12 janvier 1913, à Francfort-Höchst. Études commerciales (exportations; comptabilité industrielle). Interné politique de 1938 à 1941. Directeur de l'école des cadres syndicalistes de Hesse depuis septembre 1947. Membre du Conseil allemand du mouvement européen. Membre de l'Assemblée de l'union de l'Europe occidentale.

Membre du Bundestag (Hesse) depuis 1949. Groupe parlementaire : Social-démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune du 10 septembre 1952 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : Am Rabenstein 50, Bad Homburg v.d.H., tél. 54.41.

**BIRRENBACH, Kurt**

Groupe démocrate-chrétien  
République fédérale d'Allemagne

Né le 2 juillet 1907, à Arnsberg. Études secondaires et baccalauréat au lycée classique de Munster. Études de droit et de sciences politiques à Genève, Paris, Munich, Berlin et Munster. 1930 « Referendarexamen », 1933 doctorat en droit, 1934 « Assessorexamen ». De 1935 à 1939, conseiller financier et monétaire à Berlin. Jusqu'en 1954, poste de direction dans le commerce (importations et exportations de l'industrie productrice et transformatrice de fer en Allemagne et en Amérique du Sud). Depuis 1954 mandataire général de la comtesse Zichy-Thyssen en Allemagne, président du conseil de surveillance Thyssen, Société anonyme de par-

icipation Thyssen, à Dusseldorf. Membre d'autres conseils de surveillance.

Membre du Bundestag (Rhénanie-Westphalie). Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : Bergische Landstrasse 299, Dusseldorf-Gerresheim.

**BLAISSE, Pieter A.**

Groupe démocrate-chrétien

Pays-Bas

Né le 24 avril 1911, à Amsterdam. Maîtrise en droit. Doctorat en droit à l'université d'Amsterdam (1933). Examen d'économie politique à l'école technique supérieure de Hanovre (1935). Secrétaire à la N. V. Philips Gloeilampenfabriek, à Eindhoven (1935-1940). Secrétaire du Groupe principal industrie (1940-1942). Directeur à la direction générale des relations extérieures du ministère des affaires économiques (1945-1952). Conseiller économique (depuis 1952).

Membre de la seconde chambre des États généraux. Groupe parlementaire : Populaire catholique.

Membre de l'Assemblée Commune de 1952 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

*Adresses* : Bureau : Oranjestraat 2b, La Haye, tél. 117760/1.

Privée : Ruychrocklaan 218, La Haye, tél. 776487.

**\* BOGGIANO PICO, Antonio**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 31 août 1873 à Savone. Docteur en jurisprudence. Avocat. Pendant cinq ans professeur à l'université catholique du Sacré-Cœur à Milan. Professeur à l'université de Gênes à partir de 1907. Avocat de la sainte rote romaine. Conseiller provincial (1905-1922). Élu au Parlement en 1919, réélu en 1921 et 1924, et déclaré déchu du mandat parlementaire en 1926. A Genève, délégué de la Société des nations et secré-

taire italien de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. Élu à l'Assemblée consultative nationale en 1944. Vice-président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Sénateur (Ligurie) depuis 1944. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1952 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : Corso Magenta 4, Gênes, tél. 21.721.

**\* BOHY, Georges**

Groupe socialiste

Belgique

Né le 1<sup>er</sup> novembre 1897 à Wavre (Belgique). Avocat. Docteur en droit. Président fondateur de l'Union parlementaire européenne (1947). Président du Conseil parlementaire du mouvement européen. Vice-président de l'Assemblée de l'U.E.O. Président du Conseil supérieur de l'éducation populaire.

Député (Charleroi) depuis 1946. Président du groupe parlementaire socialiste.

Membre de l'Assemblée Commune du 6 juin 1957 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Président de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresse* : Les bois de sapins, Arquennes (Belgique).

**BONINO, Uberto**

Groupe des libéraux et apparentés

Italie

Né le 13 mars 1901 à La Spezia. Industriel. Député à la Constituante. Secrétaire de la Commission de l'industrie, du commerce et du tourisme (1948). Vice-président de la Commission de l'industrie et du commerce (1953).

Député (Catane) depuis 1948. Groupe parlementaire : Monarchique populaire.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

*Adresse* : Villa Casazza, Messine, tél. 12.603.

**BONOMI, Paolo**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 6 juin 1910 à Romentino (Novara). Maître arpenteur. Docteur en sciences économiques. Fondateur de la Confédération nationale des cultivateurs directs en 1944. Ex-membre de l'Assemblée consultative nationale. Vice-président de la Commission parlementaire de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation (1953). Président de la Confédération nationale des cultivateurs directs. Président de la Fédération italienne des associations agricoles depuis 1949.

Député (Rome) depuis 1944. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

*Adresse* : Via Circo Massimo 9, Rome.

**BOSCARY-MONSSERVIN, Roland**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 12 mai 1904 à Rodez (Aveyron). Docteur en droit. Diplômé de l'École des sciences politiques. Avocat. Agriculteur. Ancien ministre de l'agriculture.

Député (Aveyron) depuis 1951. Groupe parlementaire : Indépendants et paysans d'action sociale.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de l'agriculture.

*Adresse* : 6, rue de la Madeleine, Rodez (Aveyron), tél. 126.

**BOUSCH, Jean-Éric**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 30 septembre 1910 à Forbach (Moselle). Ingénieur I.E.N. et E.S.E. Officier du génie en congé. Conseiller général (1949). Maire de Forbach (1953).

Sénateur (Moselle) depuis 1948. Groupe parlementaire : Républicain social.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 22 janvier 1959.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : 13, rue du Pont, Forbach (Moselle), tél. 33.

**BOUTEMY, André**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 21 décembre 1905 à Bécherel (Ille-et-Vilaine). Licencié en droit. Préfet honoraire. Fonctionnaire au ministère des finances, détaché à la Commission des finances de la Chambre des députés. Directeur au ministère de l'intérieur (1942). Préfet de la Loire (1943). Préfet régional de Lyon (1944). Ministre de la santé publique et de la population (1953).

Sénateur (Seine-et-Marne) depuis 1952. Groupe parlementaire : Action rurale et sociale.

Membre de l'Assemblée Commune du 28 mars 1957 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Président de la commission de l'agriculture.

Vice-président de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresse* : 56, rue Pergolèse, Paris (16<sup>e</sup>), tél. KLÉ 85-67.

**BRACCESI, Giorgio**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 30 janvier 1900 à Florence. Expert comptable. Codirecteur de la « Succursale del Credito Italiano ». Membre du parti populaire italien depuis 1919 jusqu'à la suppression de celui-ci en 1925. Militant de la démocratie chrétienne dans la province de Pistoie dès 1943. Secrétaire provincial (1946). Secrétaire de la Commission des finances et du trésor. Sénateur (Pistoie) depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : Via Orafi 5, Pistoie.

**BRAITENBERG, Carl**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 6 février 1892 à Merano. Docteur en jurisprudence. Fonctionnaire au cabinet du gouvernement du Tyrol (1919-1921). Secrétaire de la Chambre de commerce de Bolzano (1921-1926). Vice-directeur général de la Caisse d'épargne de la province de Bolzano (1945-1956). Président de l'Office provincial du tourisme de Bolzano (1958).

Sénateur (Bolzano) depuis 1948. Groupe parlementaire : Libéral-social-républicain (partie sud-tiroleuse).

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : Zenoberg 163, Merano, tél. 22.212.

**BRIOT, Louis**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 15 février 1905 à Thury (Yonne). Exploitant agricole. En 1955, délégué à la 19<sup>e</sup> session du Comité économique et social de l'O.N.U.

Député (Aube) de 1951 à 1955 et depuis 1958. Groupe parlementaire : Union pour la nouvelle République.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : La Papeterie, Essoyes (Aube), tél. 16.

**BURGBACHER, Friedrich**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 1<sup>er</sup> septembre 1900, à Mayence. Collège moderne, baccalauréat en 1918. Étude de sciences politiques et économiques à Francfort-sur-le-Main. Diplôme d'administration. En 1921, doctorat ès sciences politiques. Direction de l'association corporative de Mayence et d'autres associations économiques et nationales. En 1923, syndic de la Dresdner Bank à Mayence. Conseiller économique et fiscal en 1925 puis expert-comptable. En 1929, membre du conseil de direction de la société anonyme « Rhenag, Rheinische Energie A G ». Membre du comité de direc-

tion de diverses organisations professionnelles, de sociétés d'étude des problèmes de l'énergie et d'entreprises industrielles. Président, vice-président ou membre de divers conseils de surveillance. Chargé de cours, puis professeur honoraire d'économie énergétique à l'université de Cologne. En 1928, membre du Landtag de Hesse. Avant 1933, parti du centre. En 1948, union démocrate-chrétienne, trésorier du district de la Rhénanie du Nord et membre du bureau du district. Membre du comité directeur de la C.D.U., district de la Rhénanie du Nord. Membre de l'association allemande pour la politique étrangère, l'association pour la coopération supranationale, l'association allemande pour les Nations unies à Bonn.

Membre du Bundestag (Rhénanie) depuis 1957. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune de septembre 1957 à mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Président de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : Bayenthalgürtel 9, Cologne-Marienburg, tél. 38.17.51.

**CAMPEN, Philippe C. M. van**

Groupe démocrate-chrétien

Pays-Bas

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1911, à Nimègue. Maîtrise en droit. Candidat notaire. Avocat à La Haye (1935-1936). Fonctionnaire supérieur de la trésorerie générale du ministère des finances (1936-1946). Directeur général de la Banque coopérative de crédit agricole, à Eindhoven (depuis 1946).

Membre de la première chambre des États généraux. Groupe parlementaire : Populaire catholique.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : Raiffeisenstraat 1, Eindhoven, tél. 25117 et 69801.

**CANTALUPO, Roberto**

Groupe des libéraux et apparentés

Italie

Né le 17 janvier 1891 à Naples. Docteur en jurisprudence. Ex-sous-secrétaire d'État. Ex-ministre plénipotentiaire. Ambassadeur honoraire. Directeur de journaux et revues. Collaborateur de la presse italienne pour

la politique étrangère. Vice-secrétaire général du parti national monarchique. Attaché au service du contentieux des affaires étrangères. Vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne (1958-1959).

Député (Rome). Groupe parlementaire : National monarchique.

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

*Adresse* : Corso Umberto 75, Rome, tél. 61.041.

**CARBONI, Enrico**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 10 juillet 1906 à Cagliari. Docteur en jurisprudence. Député à la Constituante. Sous-secrétaire d'État (1954). Vice-président du groupe italien de l'Union interparlementaire. Président de la section germano-italienne de l'Union interparlementaire. Professeur à l'université de Cagliari. Avocat à la Cour suprême de cassation.

Sénateur (Sardaigne) depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1954 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresse* : Senato della Repubblica, Rome, tél. 552.251.

**CARCASSONNE, Roger**

Groupe socialiste

France

Né le 15 juin 1903 à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône). Licencié en droit. Avocat. Conseiller général de Salon-de-Provence. Vice-président de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A.

Sénateur (Bouches-du-Rhône) depuis 1946. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée commune de septembre 1952 à juillet 1955.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 13 mars 1958.

Vice-président de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : 24, cours Pelletan, Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), tél. 0.05.

**CARCATERRA, Antonio**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 20 octobre 1905 à Sessa Aurunca (Naples). Docteur en jurisprudence. Professeur de droit romain à l'université de Bari. Directeur de « Il Popolo del Mezzogiorno ». Prit part à l'activité clandestine du mouvement « Justice et liberté » de Bari (1939). Sous-secrétaire d'État à l'industrie et au commerce sous le 7<sup>e</sup> ministère de Gasperi (1951).

Député (Bari) depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1954 à 1956 et de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresse* : Via Poggio Moiano 34, Rome.

**CAVALLI, Antonio**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 12 septembre 1889 à Bergame. Docteur en jurisprudence. Professeur ès lettres. Docteur en sciences économiques et commerciales. Avocat. Membre du parti populaire italien. Conseiller provincial de Bergame, avant l'avènement du fascisme. Maire de Bergame à la Libération. Sous-secrétaire d'État au ministère de l'industrie et du commerce sous les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ministères de Gasperi (1947-1950). En cette qualité, président du comité international du charbon, de la commission interministérielle des nouvelles entreprises industrielles et de la commission spé-

ciale des exploitations pétrolières. Président du comité de l'U.N.R.R.A. (textile).

Député (Brescia) depuis 1946. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1953 à 1954 et de 1955 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresses* : Via Sabotino 2, Bergame.

Via del Monte Oppio 5, Rome.

• **CERULLI-IRELLI, Giuseppe**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 7 juillet 1905 à Teramo. Docteur en jurisprudence. Docteur en sciences politiques. Entré dans la carrière diplomatique en 1934. Attaché à la direction des affaires politiques au palais Chigi et chargé de différents services étrangers : Buenos-Aires, Montevideo, Tunis, Grèce, etc. Délégué à la XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> assemblée des Nations unies, représentant l'Italie à l'O.N.U., à New York (1956-1957). Délégué à de nombreuses conférences interparlementaires. Membre du groupe italien de l'Union interparlementaire.

Sénateur depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresse* : Senato della Repubblica, Rome.

• **CHARPENTIER, René**

Groupe démocrate-chrétien

France

Né le 9 juin 1909 à Paris. Ingénieur agricole. Exploitant agricole. Conseiller général de Montmirail.

Député (Marne) depuis 1945. Groupe parlementaire : Mouvement républicain populaire.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : Fromentières (Marne), tél. 4.

**COULON, Pierre**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 29 juin 1913 à Paris. Industriel. Maire de Vichy. Directeur de la Société bourbonnaise des applications du fil métallurgique à Cusset. Président du syndicat national de la métallurgie de la région de Vichy. Ancien membre du Conseil supérieur de la Sécurité sociale.

Député (Allier) depuis 1951. Groupe parlementaire : Indépendants et paysans d'action sociale.

Membre de l'Assemblée Commune du 14 mars 1956 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Vice-président de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : 7, rue Sainte-Dominique, Vichy, tél. 25.75.

**DARRAS, Henri**

Groupe socialiste

France

Né le 13 mars 1919 à Ronchamp (Haute-Saône). Professeur. Maire de Liévin. Conseiller général.

Député (Pas-de-Calais) depuis 1958. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresse* : 3, rue Paul-Bert, Liévin (Pas-de-Calais), tél. 5.

**DE BLOCK, August**

Groupe socialiste

Belgique

Né le 28 février 1893 à Saint-Nicolas-Waes. Secrétaire d'arrondissement du parti ouvrier belge à Saint-Nicolas. Rédacteur en chef de la revue hebdomadaire socialiste « De Volksstem van het Waasland ». Conseiller provincial de la Flandre orientale. Conseiller communal de Saint-Nicolas (1919-1934). Secrétaire national du parti ouvrier belge de la partie flamande du pays. Administrateur de la Société nationale des chemins de fer belges (1934-1940). Séjour en France (1940). Séjour à Londres : fonctions dans un ministère (1942). Capitaine « Civil Affairs » (1944). Directeur de la Société coopérative d'imprimerie et d'édition « Het Licht ». Directeur du journal « Vooruit », organe officiel du parti socialiste belge. Membre du conseil supérieur de la statistique. Membre du conseil national de la coopération. Président de la commission des affaires économiques.

Sénateur (coopté) depuis 1946. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée commune de 1955 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresses* : 19, avenue de Broqueville, Bruxelles 15, tél. 33.22.51.

Sint-Pietersnieuwstraat 64, Gand, tél. 25.57.95.

**\* DE BOSIO, Francesco**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 19 février 1895 à Rovereto. Docteur en jurisprudence. Conseiller du comité provincial du parti démocrate-chrétien de Vérone (1945). Conseiller communal de la ville de Vérone (1946) puis président du groupe démocrate-chrétien au conseil de Vérone. Vice-président de la commission permanente hygiène et santé du Sénat (1950). Membre de la commission parlementaire d'enquête sur les conditions des travailleurs italiens.

Sénateur (Vérone) depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958,

Membre de la commission des affaires sociales.

*Adresse* : Via Quintino Sella 3, Vérone.

**\* DEHOUSSE, Fernand**

Groupe socialiste

Belgique

Né le 3 juillet 1906 à Liège. Professeur ordinaire à l'université de Liège. Docteur en droit. Licencié en sciences sociales. Agrégé de l'enseignement supérieur. Associé de l'Institut de droit international depuis 1947. Représenta la Belgique dans de nombreuses conférences et organisations internationales : San Francisco (1954), Assemblée générale de l'O.N.U. (1946-1947-1948-1951-1952), Conseil économique et social (1946-1947-1950), Conférence de la paix à Paris (1946). Président de la commission européenne pour le référendum, puis de la commission de l'U.E.O. en Sarre (1955-1956). Président suppléant du tribunal d'arbitrage franco-allemand institué par le traité de Luxembourg en 1956. Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe de 1956 à 1959.

Sénateur (coopté) depuis 1950. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Commune du 10 septembre 1952 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Président du groupe de travail pour les élections européennes.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : 17, rue Saint-Pierre, Liège, tél. 32.13.26.

**DEIST, Heinrich**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 10 décembre 1902, à Bant/Wilhelmshaven. Docteur ès sciences politiques. Réviseur d'entreprises. Études à Leipzig, Halle et Hambourg. De 1931 à 1933, « Regierungsrat ». De 1933 à 1935, commerçant. Curateur commercial jusqu'en 1941. Réviseur d'entreprises depuis 1941. Président du Conseil de surveillance du « Bochumer Verein für Gusstahlfabrikation AG », à Bochum. Vice-président du Conseil de surveillance de la « Elektrizitäts- und Bergwerks-AG » à Hambourg.

Membre du Bundestag (Nord-Rhénanie-Westphalie) depuis 1953. Vice-président du groupe parlementaire social démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune du 14 janvier 1954 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresses* : Bureau : Elberfelder Strasse 2, Dusseldorf, tél. 1.98.56.

Privée : Elsterstrasse 48, Bensberg-Neufrankenforst, tél. 44.70.

**\*DE KINDER, Roger**

Groupe socialiste

Belgique

Né le 6 juin 1919 à Gand. Licencié en sciences commerciales et en sciences politiques et diplomatiques. Chargé de cours de l'enseignement supérieur.

Député (Ostende) depuis 1946. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 21 juillet 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : Résidence Astrid, 102, digue de mer, Ostende, tél. 72.713 et 72.999.

**DE RIEMAECKER-LEGOT, Marguerite**

Groupe démocrate-chrétien

Belgique

Née le 9 mars 1913, à Audenarde. Attaché de cabinet au ministère des victimes de la guerre. Commissaire d'État au ministère des victimes de la guerre (1945). Membre du Comité national du parti social-chrétien. Vice-présidente du Conseil supérieur de la famille.

Députée. Groupe parlementaire : Social-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : 5, rue Stevens-Delannoy, Bruxelles, tél. 78.75.00.

**DERINGER, Arved**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 4 juin 1913 à Neustuttgart (Ukraine). Lycée classique. Baccalauréat en 1932. Jusqu'en 1937, étude de théologie protestante et de

droit à Tübingen, Kiel, Genève et Berlin. En 1937, premier examen d'État à Berlin. Stagiaire au tribunal (1937-1939). Deuxième examen à Kiel en 1942. Au cours de ses études, fonctions dans l'administration autonome estudiantine. De 1938 à 1940, président d'une œuvre estudiantine. Mobilisé de 1939 à 1945. Prisonnier de guerre de 1945 à juin 1947. Interprète, chef d'un mouvement de jeunesse et agent d'assurances. Avocat stagiaire (1951); avocat à Stuttgart depuis 1953. Spécialiste de la législation en matière d'ententes et de concurrence. De 1953 à 1956, président du district de Waiblingen de l'union chrétienne-démocrate. Depuis avril 1956, président faisant fonctions du district de l'union chrétienne sociale et de l'union démocrate-chrétienne.

Membre du Bundestag. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresses* : Haussmannstrasse 46, Stuttgart-O, tél. 2.09.07. et 2.08.96.  
Landhausweg 12, Weil der Stadt (Wurtemberg), tél. 8.53.

**DE SMET, Pierre-Henri**

Groupe démocrate-chrétien

Belgique

Né le 22 juillet 1892 à Bruxelles. Professeur à l'Université de Louvain. Inspecteur des Écoles spéciales d'ingénieurs civils. Sénateur provincial du Brabant (1936-1939). Sénateur coopté (1939-1946). Sénateur provincial du Brabant depuis 1946. Ministre des affaires économiques et des classes moyennes (1938). Délégué de la Belgique à la II<sup>e</sup> Assemblée (1947) et à la VI<sup>e</sup> Assemblée générale de l'O.N.U. (1951). Président de l'Institut belge de normalisation depuis 1949. Président de la commission des finances.

Sénateur (Brabant) depuis 1936. Président du groupe parlementaire social chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune du 10 septembre 1952 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission de la politique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : 130, boulevard de Namur, Louvain, tél. 233.86.

**\* DE VITA, Francesco**

Groupe socialiste

Italie

Né le 5 janvier 1913 à Trapani. Docteur en sciences économiques. Fonctionnaire d'État. Député à la Constituante, liste du parti républicain italien. Secrétaire de la présidence de l'Assemblée. Sous-secrétaire au ministère des postes et télécommunications (1947-1948).

Député (collège national unique) depuis 1948. Groupe parlementaire : Libéral-social-républicain.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Adresses : Via Certuzza 5, Trapani.

Via Venanzio Fortunato 38, Rome.

**DROUOT-L'HERMINE, Jean**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 15 septembre 1907 à Luxeuil-les-Bains (Haute-Savoie). Licencié en droit. École de l'air. Ingénieur. Directeur général de sociétés d'études et de recherches d'inventions nouvelles. Conseiller municipal de Paris. Conseiller général de la Seine.

Député (Seine-et-Oise) depuis 1958. Groupe parlementaire : Union pour la nouvelle République.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission des transports.

Adresse : 6, villa Bosquet, Paris (7<sup>e</sup>), tél. SOL 89-19.

**DULIN, André**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 12 avril 1900 à Langoiran (Gironde). Président du Conseil général de la Charente-Maritime. Ancien ministre de l'agriculture et des anciens combattants.

Sénateur (Charente-Maritime) depuis 1946. Groupe parlementaire : Républicain radical et radical-socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 22 janvier 1959.

*Adresse* : Palais du Luxembourg, Paris.

**DUVIEUSART, Jean**

Groupe démocrate-chrétien

Belgique

Né le 10 avril 1900 à Frasnes-les-Gosselies (Belgique). Avocat. Bourgmestre de Frasnes-les-Gosselies. Conseiller provincial. Ministre des affaires économiques et des classes moyennes (1947-1950 et 1952-1954). Premier ministre (1950). Membre de la délégation belge à l'Assemblée de l'O.N.U. (1950).

Sénateur (Charleroi) depuis 1949. Groupe parlementaire : Social-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : 6, boulevard Dewandre, Charleroi.

**ENGELBRECHT-GREVE, Ernst**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 12 juillet 1916 à Neuendorf. Baccalauréat. Exploitant agricole. Membre du comité de direction de diverses associations agricoles sur le plan régional et du Land. Président de la fédération de la jeunesse agricole allemande.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : Engelbrecht's Hof, Glückstadt/Elbe, tél. 4.97.

**ESTÈVE, Yves**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 14 février 1899 à Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire). Licencié en droit. Notaire honoraire. Conseiller général. Vice-président du Conseil de la République (1956).

Sénateur (Ille-et-Vilaine) depuis 1948. Groupe parlementaire : Républicains sociaux.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresse* : Dol de Bretagne (Ille-et-Vilaine), tél. 29.

**FAURE, Maurice**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 2 janvier 1922 à Azerath (Dordogne). Agrégé d'histoire. Docteur en droit. Maire de Frayssac (Lot). Conseiller général. Président de l'association départementale des maires. Président de la section française du Mouvement parlementaire européen. Président du groupe parlementaire d'amitié France-Allemagne fédérale. Ancien secrétaire d'État aux affaires étrangères. Ancien ministre de l'intérieur et ancien ministre des affaires européennes.

Député (Lot) depuis 1951. Formation administrative des non-inscrits.

Membre de l'Assemblée Commune de septembre 1952 à décembre 1952, de février 1953 à juillet 1953 et de juillet 1955 à février 1956.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresse* : 15, boulevard Montparnasse, Paris, tél. SUF 90-72.

**FILLIOL, Jean**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 11 septembre 1906 à Argentat (Corrèze). Licencié ès lettres. Diplômé d'études supérieures de philosophie. Certificat d'études supérieures de géologie dynamique. Diplômé de l'Institut des hautes études internationales. Ministre plénipotentiaire. Représentant politique à Trieste.

Ambassadeur de France en Arabie séoudite. Haut-commissaire adjoint au Viet-nam.

Député (Corrèze) depuis 1958. Groupe parlementaire : Union pour la nouvelle République.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : 43, rue du Val-d'Or, Saint-Cloud (Seine-et-Oise), tél. MOL 86-92.

**FISCHBACH, Marcel**

Groupe démocrate-chrétien

Luxembourg

Né le 22 août 1914 à Luxembourg. Docteur en sciences politiques et économiques. Rédacteur de journal. Échevin de la ville de Luxembourg.

Député (Centre). Groupe parlementaire : Chrétien social.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 20 mars 1959.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : 164, rue des Sources, Luxembourg-Dommeldange, tél. 273-53.

**FOHRMANN, Jean**

Groupe socialiste

Luxembourg

Né le 5 juin 1904 à Dudelange. Directeur de journal. Bourgmestre de Dudelange. Ancien vice-président de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A.

Député (Sud). Groupe parlementaire : Ouvrier socialiste.

Membre de l'Assemblée Commune du 10 septembre 1952 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

Adresses : Hôtel de Ville, Dudelange, et Tageblatt, Esch-sur-Alzette.

**FRIEDENSBURG, Ferdinand**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 17 novembre 1886 à Schweidnitz. Lycée classique à Berlin-Steglitz. Études de droit. École des mines à Marburg et Berlin. Ingénieur des mines en 1910. Inspecteur des mines. Professorat et doctorat en philosophie en 1914. De 1921 à 1925 activité commerciale à Zurich. Landrat à Rosenberg (Prusse occidentale). De 1925 à 1927, vice-président de la police à Berlin. De 1927 à 1933, préfet (Regierungspräsident) à Kassel. De 1933 à 1945, recherches personnelles à Berlin. En 1945 et 1946, président de l'administration centrale des mines et de l'énergie en zone d'occupation soviétique. De 1946 à 1951, bourgmestre de Berlin. Président de l'Institut allemand de la recherche économique. Depuis 1951, professeur d'économie minière à l'université technique de Berlin.

Membre du Bundestag depuis 1951. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

Adresse : Hoiruperstrsse 14 a, Berlin-Nikolassee, tél. 80.52.13.

**\* FURLER, Hans**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 5 juin 1904 à Lahr (Bade). Lycée classique. De 1922 à 1925, étudie le droit à Fribourg (Brisgau), Berlin et Heidelberg. Doctorat en droit à Heidelberg. En 1929, avocat près le tribunal de Karlsruhe-Pforzheim. En 1930, chargé de cours à l'école technique supérieure de Karlsruhe. En 1932, professorat. En 1940, professeur extraordinaire. En 1941, dans l'administration économique et financière. Participe à la réorganisation de la chambre de commerce et de l'industrie à Lahr. En 1949,

professeur de droit (propriété industrielle et droits d'auteur) à l'université de Fribourg-en-Brisgau. Avocat près la Cour d'appel à Fribourg. Président du Conseil allemand du mouvement européen. Vice-président du Centre international des études et de la documentation sur les Communautés européennes. Président de l'Assemblée Commune de 1956 à 1958.

Membre du Bundestag (Bade-Wurtemberg) depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune du 22 novembre 1955 au 19 avril 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

*Adresse* : Hauptstrasse 6, Oberkirch (Bade), tél. 2.31.

**GAILLY, Arthur**

Groupe socialiste

Belgique

Né le 20 mars 1892 à Wanfercée-Baulet. Président de la Centrale des métallurgistes de Belgique. Vice-président de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux. Président de la F. G. T. B.-Hainaut. Président de la Fédération des mutualités sociales de Charleroi. Président-fondateur de l'institut médico-chirurgical de Charleroi. Président du Comité régional d'action commune de Charleroi.

Député (Charleroi) depuis 1936. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Commune du 6 mai 1955 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Vice-président de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

Membre de la commission des affaires sociales.

*Adresse* : 1, rue des Sports, Charleroi, tél. 31.87.57.

**\* GALLETTO, Bortolo**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 17 août 1899, à Sandrigo (Vicence). Docteur en droit. Avocat. Secrétaire provincial et membre du Conseil national du parti populaire italien jusqu'à la dissolution de ce parti.

Sénateur depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.  
 Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.  
 Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.  
 Membre de la commission pour la politique énergétique.  
*Adresse* : Corso Palladio 87, Vicence, tél. 23.100.

**GEIGER, Hugo**

Groupe démocrate-chrétien  
 République fédérale d'Allemagne

Né le 1<sup>er</sup> avril 1901, à Furth-im-Wald. Études de mathématiques, de physique, de pédagogie et d'économie politique. Examen de fin d'études et diplôme. Professeur de mathématiques et de physique à Würzburg (1927-1928). De 1929 à 1946, fonctions dans les services économiques de la S. A. « Allianz Lebensversicherung » à Berlin, membre du conseil de direction. De 1946 à 1950, secrétaire d'État à l'économie du gouvernement de Bavière. En 1949 et 1950, membre du Bundesrat et de 1950 à 1953, membre du Landtag de Bavière. Vice-président de la commission de l'énergie nucléaire et de l'économie hydraulique.

Membre du Bundestag (Bavière) depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.  
 Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : Robert-Koch-Strasse 14, Grünwald bei München, tél. 47.61.77.

**GOES van NATERS, Jonkheer M. van der**

Groupe socialiste  
 Pays-Bas

Né le 21 décembre 1900, à Nimègue. Docteur en droit (1930). Avocat à Nimègue (1924-1940). Avocat et conseiller du Mouvement moderne ouvrier à Heerlen, Limbourg (1930). Otage interné en Allemagne et dans la partie occupée des Pays-Bas (1940-1944). Président du Groupe socialiste de la Chambre (1945-1951). Membre du bureau de direction du parti du travail. Membre de diverses commissions gouvernementales pour la réforme constitutionnelle. Membre de la commission consultative du droit des gens. Président de la commission de contact pour la

protection de la nature et des sites. Membre du Conseil provisoire de la protection de la nature. Membre du Conseil du Zuiderzee.

Membre de la seconde chambre des États généraux. Groupe parlementaire : Parti du travail.

Membre de l'Assemblée Commune de 1952 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresse* : Konijnenlaan, 49, Wassenaar, tél. 9459.

**GRANZOTTO BASSO, Luciano**

Groupe socialiste

Italie

Né le 9 décembre 1884, à Biadene (Trévise). Docteur en droit. Inscrit au parti socialiste en 1908. Député provincial (1945-1951). Président du patronage scolaire « G. Garibaldi » de Feltre depuis 1945. Conseiller communal de Feltre et Conseiller provincial de Bellune. Président de l'institut commercial de Feltre depuis 1955.

Sénateur (Vénétie) depuis 1953. Groupe parlementaire : Mixte (parti social démocratique italien).

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresse* : Via Novara 53, Rome, tél. 858.489.

**GUARIGLIA, Raffaele**

Groupe des libéraux et apparentés

Italie

Né le 19 février 1889, à Naples. Docteur en droit. Entré dans la carrière diplomatique en 1909. Ambassadeur d'Italie à Madrid, Buenos-Aires, Paris, auprès du Saint-Siège et à Ankara. Ancien ministre des affaires étrangères.

Sénateur. Groupe parlementaire : Parti national monarchique.  
 Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.  
 Membre de la commission de l'agriculture.  
 Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-  
 mer.  
*Adresse* : Via Sgambati 1, Rome, tél. 866.555.

**HAHN, Karl**

Groupe démocrate-chrétien  
 République fédérale d'Allemagne

Né le 17 mai 1901, à Allmenschhofen (Bade). Études commerciales, employé de commerce. Avant 1933, attaché à l'administration de l'association allemande des employés de commerce. Licencié en 1934 pour motifs d'ordre politique. Installé à son propre compte au début de la guerre, occupe par la suite divers postes de directeur commercial. Dès avant la guerre, faisait partie du réseau de résistance du 20 juillet. Membre du comité directeur de la section de l'Union chrétienne-démocrate pour le Land de Westphalie. Président du district de la Westphalie de l'Est-Lippe de l'Union chrétienne-démocrate. Membre du bureau de la Fédération internationale des syndicats des employés chrétiens. Membre du conseil d'administration de la fondation von Bodelschwingh à Bethel. Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.  
 Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.  
 Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresse* : Kiskerstrasse 14, Bielefeld, tél. 6.18.66.

**HAMANI, Diori**

Groupe des libéraux et apparentés  
 France

Né le 16 juin 1916 à Soudoure. Instituteur. Directeur d'école à Niamey. Conseiller municipal de Niamey depuis 1954. Secrétaire général du P.P.N. (section nigérienne du R.D.A.). Conseiller territorial du Niger (1957). Vice-président de l'Assemblée nationale (1957).

Député (Niger) depuis 1946. Formation administrative des non-inscrits. Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : 24, avenue Jacques-Rivière, Sceaux.

**HAZENBOSCH, Cornelis P.**

Groupe démocrate-chrétien

Pays-Bas

Né à Dordrecht, le 10 novembre 1924. Doctorat en économie. Membre du Conseil économique et social. Vice-président de l'Association de la radio catholique des Pays-Bas. Secrétaire adjoint des affaires sociales de la Stichting van de Landbouw (fondation agricole). Conseiller économique, ensuite secrétaire de la Confédération nationale des syndicats chrétiens. Président de la commission de l'énergie nucléaire. Président de la commission officielle de l'organisation professionnelle de l'accès au capital.

Membre de la seconde chambre des États généraux. Groupe parlementaire : Parti antirévolutionnaire.

Membre de l'Assemblée Commune de 1955 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

*Adresse* : Herttenlaan 31A, Den Dolder, tél. Bilthoven 3059.

**HELLWIG, Fritz**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 3 août 1912, à Sarrebruck. De 1930 à 1933, études de philosophie, d'économie politique, d'histoire et de géographie à Marbourg, Vienne et Berlin. En 1933, doctorat en philosophie à Berlin. En 1936, professorat à Heidelberg (Dr. habil). De 1933 à 1939, à la direction de la Chambre de commerce et de l'industrie à Sarrebruck. Directeur des archives sarroises, section économique. De 1937 à 1938, professeur à l'école normale à Sarrebruck. En 1939 et 1940, à la direction de la région Nord-Ouest. De 1940 à 1943, direction de la région Sud-Ouest du secteur économique à Dusseldorf et Duisbourg. Directeur de l'Institut allemand de l'industrie depuis sa création. Membre du comité directeur de la C.D.U. Président de la commission des affaires économiques du Bundestag depuis 1956.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne sociale.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis février 1959. Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresse* : Rheinallee 130, Dusseldorf-Oberkassel.

**HERR, Joseph**

Groupe démocrate-chrétien  
Luxembourg

Né le 14 juillet 1910 à Clervaux (Luxembourg). Avocat. Docteur en droit. Bourgmestre de Diekirch. Membre suppléant du Conseil consultatif interparlementaire de Benelux.

Député (Nord) depuis 1954. Groupe parlementaire : Chrétien social.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 20 mars 1959.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresse* : 16, Esplanade, Diekirch, tél. 834-70.

**ILLERHAUS, Josef**

Groupe démocrate-chrétien  
République fédérale d'Allemagne

Né le 31 janvier 1903, à Duisbourg-Hamborn. De 1919 à 1933, activité bancaire (banque coopérative et banque d'affaires). A partir de 1933, exploite un commerce de textiles. Propriétaire de la Maison Fritz Herberhold succ. à Duisbourg-Hamborn. Vice-président de la Fédération des syndicats des détaillants allemands. Président de la Fédération des syndicats allemands des détaillants en textiles. Président du Syndicat des détaillants allemands de la Rhénanie du Nord.

Membre du Bundestag. Groupe parlementaire : Union chrétienne-sociale.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Président de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresses* : Bureau : Gartenstrasse 30, Bonn-Duisdorf.

Privée : Jägerstrasse 76, Duisbourg-Hamborn, tél. 5.01.75.

**JANSSEN, Marinus M.A.A.**

Groupe démocrate-chrétien

Pays-Bas

Né le 13 juin 1903 à Breda. Études d'économie à l'école supérieure des sciences économiques de Rotterdam (doctorat et examen d'expert-comptable) (1921-1928). Attaché aux services de la comptabilité de la firme Philips Gloeilampenfabriek à Eindhoven (1928-1931). A travaillé dans un bureau d'organisation professionnelle (1931-1942). Expert-comptable à Utrecht (depuis 1942). Lecteur de sciences comptables à l'école supérieure catholique de Tilburg (1946-1948). Conseiller communal de Zeist (1946-1951). Membre du Conseil du Zuiderzee. Membre de la direction de l'Institut néerlandais des experts-comptables (1953-1957).

Membre de la seconde chambre des États généraux depuis 1948. Groupe parlementaire : Populaire catholique.

Membre de l'Assemblée Commune de 1956 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

Adresses : Bureau : Koningslaan 75, Utrecht, tél. 24947.

Privée : Kersbergenlaan 6, Zeist, tél. 2878.

**JANSSENS, Charles**

Groupe des libéraux et apparentés

Belgique

Né le 26 mai 1898 à Bruxelles. Docteur en droit. Avocat. Bourgmestre d'Ixelles. Secrétaire de la Chambre des représentants (1954-1958). Député (Bruxelles) depuis 1939. Président du groupe parlementaire libéral.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

Adresse : 13, rue Fernand-Neuray, Ixelles (Bruxelles), tél. 43.96.74.

**KALBITZER, Helmut**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 17 novembre 1913, à Hambourg. En 1936, arrêté par la Gestapo. Deux ans de prison pour haute trahison. En 1945, participe à l'organisation du parti social-démocrate allemand et des syndicats à Hambourg.

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : Social démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958. Vice-président de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958. Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : Rheingoldweg 46, Hambourg-Rissen, tél. 81.26.10.

**KAPTEYN, Paulus J.**

Groupe socialiste

Pays-Bas

Né le 28 septembre 1895 à Amsterdam. Directeur de la S.A. Cacaoen Chocoladenfabriek Union à Haarlem (depuis 1927). Membre des États provinciaux (1946-1954).

Membre de la première chambre des États généraux depuis 1950. Groupe parlementaire : Parti du travail.

Membre de l'Assemblée Commune de 1952 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : Greenslaan 5, Bentveld, tél. Haarlem 27070.

**\* KOPF, Hermann**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 29 mai 1901 à Fribourg-en-Brisgau. Études de droit aux universités de Fribourg, Kiel et Munich. Docteur en droit. Avocat à Fribourg depuis 1930. Vice-président de l'ordre des avocats de Bade.

Membre du Bundestag (Bade-Wurtemberg) depuis 1949. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune de septembre 1952 à mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre du Groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresse* : Bismarckallee 16, Fribourg-en-Brigau tél. 68.94.

**KORTHALS, Hendrik A.**

Groupe des libéraux et apparentés

Pays-Bas

Né le 3 juillet 1911 à Dordrecht. Candidat au doctorat en sciences économiques (1936). Rédacteur au « Nieuwe Rotterdamse Courant » (1936-1940). Fonctionnaire supérieur du ministère du commerce, de l'industrie et de la navigation (1940-1944). Vice-président de la commission d'enquête parlementaire sur la politique menée par le gouvernement néerlandais à Londres de 1940-1945. Président de la Ligue nationale de la lutte contre le cancer. Attaché à la fondation du prof. Mr. B. M. Terders. Membre du conseil de direction de l'Institut des émissions mondiales aux Pays-Bas (Stitching Radio Nederland Wereldomroep).

Membre de la seconde chambre des États généraux depuis 1945.

Vice-président du groupe parlementaire du parti populaire pour la liberté et la démocratie.

Membre de l'Assemblée Commune de 1952 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

*Adresse* : Witte Singel 63, Leyde, tél. 33790.

**KREYSSIG, Gerhard**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 25 décembre 1899, à Crossen (Mulde). Études de sciences économiques et politiques. Docteur ès sciences politiques. Stage de technique bancaire. Secrétaire de la division économique de la Fédération libre des employés, à Berlin (1928). Directeur de la section économique de la Fédération syndicale internationale (Berlin, Paris, Londres) jusqu'en

1945. Rédacteur de la rubrique économique de la « Süddeutsche Zeitung », à Munich (1946). Membre du Conseil économique de 1947 à 1949. Président de la commission du marché commun du Bundestag.

Membre du Bundestag depuis 1951. Groupe parlementaire : Social démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune de septembre 1952 à mars 1958. Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Vice-président de la commission du marché intérieur de la Communauté. Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : Am Blumengarten 21, Munich 9, tél. 43.46.62.

**\* KRIER, Antoine**

Groupe socialiste  
Luxembourg

Né le 21 avril 1897 à Luxembourg-ville. Président de la Fédération nationale des ouvriers du Luxembourg. Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette. Président de la C.G.T. du Luxembourg. Vice-président de l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes de la C.E.C.A. Vice-président du Comité exécutif du secrétariat syndical européen. Premier secrétaire du bureau de liaison des syndicats libres des pays de la C.E.C.A. Président de la section luxembourgeoise du Conseil des communes d'Europe.

Député (Sud) depuis 1948. Groupe parlementaire : Ouvrier socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 20 mars 1959. Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresse* : 5, rue de la Gare, Esch-sur-Alzette, tél. 525-94 et 522-98.

**LAGAILLARDE, Pierre**

Groupe des libéraux et apparentés  
France

Né le 15 mai 1931 à Courbevoie (Seine). Avocat. En 1957-1958, président de l'Association générale des étudiants d'Algérie.

Député (Alger-ville 1<sup>re</sup>) depuis 1958. Groupe parlementaire : Organisation administrative des élus Algérie-Sahara.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : 1, rue Carnot, Blida (Algérie), tél. 921-79.

**LEEMANS, Victor**

Groupe démocrate-chrétien

Belgique

Né le 21 juillet 1901, à Stekene. Docteur en sciences sociales. Instituteur. Journaliste.

Sénateur. Groupe parlementaire : Social-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de l'agriculture.

*Adresse* : 8, avenue Prince-Albert, Anvers, tél. 39.48.71.

**LEGENDRE, Jean**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 7 mai 1906 à Paris. Journaliste.

Député (Oise) depuis 1945. Groupe parlementaire : Indépendants et paysans d'action sociale.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresse* : 8, rue de la Forêt, Compiègne (Oise), tél. 13-04.

**\* LE HODEY, Philippe**

Groupe démocrate-chrétien

Belgique

Né le 16 novembre 1914 à Odessa. Docteur en droit.

Député (Neufchâteau) depuis 1949. Groupe parlementaire social-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 21 juillet 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : 35, avenue F.-D.-Roosevelt, Bruxelles, tél. 47.18.70.

**LENZ, Aloys Michael**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 10 février 1910, à Vochem. Apprentissage de mécanicien. Cours du soir aux écoles nationales de construction mécanique de Cologne. Séries de cours des anciens syndicats chrétiens. Correspondant de plusieurs quotidiens. Licencié pour des raisons politiques, en 1933. Activité dans l'industrie chimique. Secrétaire du syndicat des mineurs. Membre du comité directeur de la CDU. Membre du Landtag de Rhénanie du Nord-Westphalie. Membre du conseil d'arrondissement de Cologne-Campagne.

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : Union chrétienne démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune d'octobre 1953 à mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : Bahnhofstrasse 40, Brühl-Vochem bei Köln, tél. Brühl 23.74.

**\* LEVERKUEHN, Paul**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 31 juillet 1893, à Lubeck. Docteur en droit. Attaché à la commission mixte germano-américaine à Washington, de 1923 à 1935. De 1925 à 1928, banquier à New-York. De 1928 à 1930, commissaire du Reich auprès de l'ambassade d'Allemagne à Washington pour la levée du séquestre des biens allemands. De 1930 à 1939, avocat à Berlin. Consul à Tabriz en 1940. De 1941 à 1944, adjoint à l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne en Turquie. De 1944 à 1945, mandataire du conseil

central des fabriques allemandes d'armes et de munitions. De 1951 à 1953, membre de la délégation allemande lors de négociations relatives à la dette de guerre, à Londres.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958, Vice-président de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : Ferdinand Strasse 56, Hambourg 1, tél. 32.54.67.

**LICHTENAUER, Wilhelm F.**

Groupe démocrate-chrétien

Pays-Bas

Né le 11 mai 1900 à Rotterdam. Maîtrise en droit. Membre de la Chambre de commerce et d'industrie de Rotterdam (secrétaire général jusqu'en 1951). Directeur général de la compagnie de navigation « Scheepvaart Vereniging Zuid », à Rotterdam. Vice-président de la Commission centrale des statistiques. Administrateur délégué de la S.A. Kersten Hunik et C<sup>o</sup> à Rotterdam (jusqu'en 1956). Membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1956-1957). Membre du Conseil consultatif interparlementaire Benelux.

Membre de la première chambre des États généraux. Groupe parlementaire : Union chrétienne historique.

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : Bergseplaslaan 1, Rotterdam, tél. 44932.

**LINDENBERG, Heinrich**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 2 octobre 1902, à Berlin. Études de droit à Munich, Berlin et Göttingue. Examens (Assessor) auprès du Kammergericht de Berlin. Docteur en droit. De 1931 à 1932, juge à Hanovre. Depuis 1932, avocat auprès du tribunal régional (Landgericht) de Hanovre. De 1934 à 1945, membre du conseil de direction de la Société anonyme

de carburants (Braunkohle-Benzol AG), à Berlin, puis membre du conseil de direction de la société Wintershall jusqu'en octobre 1958 et membre du conseil d'administration de la société Wintershall à partir du mois de novembre 1958. Notaire depuis 1955.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresses* : Stiftsplatz 1, Bonn, tél. 5.13.67.

Burgstrasse 14, Bad Harzburg, tél. 14.18;

**LONGCHAMBON, Henri**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 27 juillet 1896 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Agrégé de l'université. Docteur ès-sciences. Professeur à la faculté des sciences de Lyon. Doyen de la faculté des sciences de Lyon. Préfet du Rhône. Commissaire de la République pour la région Rhône-Alpes. Ministre du ravitaillement. Secrétaire d'État à la présidence du conseil chargé de la recherche scientifique et du progrès technique. Président de la commission de la production industrielle du Conseil de la République de 1952 à 1954. Président de la commission permanente de coordination de la recherche scientifique de 1955 à 1958. Président du Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique. Président du comité parlementaire pour les sciences et la technique. Membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe de 1955 à 1958.

Sénateur représentant les Français résidant hors de France depuis 1947. Groupe parlementaire : gauche démocratique.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 22 janvier 1959.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission de la politique énergétique.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : 18, quai Claude-Bernard, Lyon (Rhône), tél. Parmentier 05.45.

**\* LÜCKER, Hans-August**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 21 février 1915, à Krummel (Hesse). Formation professionnelle dans l'agriculture et l'horticulture. Études d'agronomie et sciences économiques. De 1945 à 1947 directeur du Bureau du ravitaillement à Munich-Freisingert et à Erding. De 1947 à 1953 directeur de la Chambre d'agriculture de Bavière et secrétaire général adjoint du syndicat des agriculteurs de Bavière. De 1949 à 1953, attaché au cabinet du président de la Confédération européenne de l'agriculture (C.E.A.). Membre du Conseil de direction et du Comité technique de l'institut de recherche économique à Munich. Administrateur du Centre de recherche d'économie familiale rurale à Francfort-sur-le-Main.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission de l'agriculture.

Adresses : Kaiserstrasse 11, Bonn, tél. 3.88.36.

Über der Klause 4, Munich 9, tél. 4.90.98.

**LUNET de la MALÈNE, Christian**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 5 décembre 1920 à Nîmes (Gard). Sociologue.

Député (Seine) depuis 1958. Groupe parlementaire : Union pour la nouvelle République.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Adresse : 1, villa Molitor, Paris (16<sup>e</sup>), tél. MIR 62-90.

**MARGULIES, Robert**

Groupe des libéraux et apparentés

République fédérale d'Allemagne

Né le 29 septembre 1908, à Dusseldorf. Apprentissage commercial (1923). Employé de commerce (1925). Commerçant indépendant (1935). Représentant de commerce (1937). Fondé de pouvoirs (1945). Importateur de céréales (1950). Président de la Bourse de commerce de Mannheim. Membre du bureau de l'association centrale des négociants

en gros et des importateurs, à Bonn. Membre du bureau du syndicat des négociants en gros de Bade-Wurtemberg, à Mannheim. En 1946, membre de l'Assemblée constituante de Bade-Wurtemberg. En 1947, membre du Landtag de Bade-Wurtemberg.

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : démocrate-libéral.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Vice-président de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : Am Herzogenriedpark 22, Mannheim, tél. 2.22.67.

**MARINA, Mario**

Groupe des libéraux et apparentés

Italie

Né le 23 novembre 1897, à Milan. Diplômé ès sciences commerciales. Expert pour les consultations en matière de direction et de questions fiscales pour les entreprises industrielles et commerciales. Directeur d'entreprises. Industriel. Président de la Fédération interrégionale des industriels du verre et de la céramique. Président de la section du verre. Cofondateur et vice-président du parti de l'Uomo qualunque. Député à l'Assemblée constituante. Conseiller provincial de la province de Milan. Organisateur et membre du Comité central du Mouvement social italien.

Sénateur. Groupe parlementaire : Mouvement social italien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresse* : Via Cornaggia 9, Milano, tél. 877.322.

**MARTINELLI, Mario**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 12 mai 1906, à Côme. Membre du Conseil national et de la direction nationale de la démocratie chrétienne (1948-1951). Sous-secrétaire d'État au ministère du trésor dans les septième et huitième ministères De Gasperi. Sous-secrétaire d'État au ministère du commerce extérieur (dans le premier ministère Fanfani et dans le ministère Pella). Ministre du commerce extérieur (dans le ministère Scelba).

Député depuis 1946. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.  
 Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.  
 Président de la commission des transports.  
 Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.  
*Adresse* : Via Dante 60, Côme, tél. 20.444.

**MARTINO, Edoardo**

Groupe démocrate-chrétien  
 Italie

Né le 20 avril 1910, à Alexandrie. Docteur ès lettres et philosophie.  
 Sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil pour l'assistance aux anciens combattants et résistants (1947-1953). Sous-secrétaire d'État à la défense nationale dans le ministère Pella et dans le premier ministère Fanfani (1953-1954). Sous-secrétaire d'État de la défense nationale dans le deuxième ministère Fanfani (1958). Membre du conseil italien du Mouvement européen. Doyen de la faculté de journalisme de l'Université internationale de sciences sociales.

Député (Cuneo) depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.  
 Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.  
 Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.  
 Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.  
*Adresses* : Via Nicolò Piccinni 25, Rome.  
 Via Lanza 1, Alexandrie.

**MARTINO, Gaetano**

Groupe des libéraux et apparentés  
 Italie

Né le 25 novembre 1900, à Messine. Docteur en physiologie humaine.  
 Professeur ordinaire à l'université de Rome. Président de la société italienne pour le progrès des sciences. Président de l'Accademia Peloritana. Recteur de l'université de Messine de 1943 à 1957. Vice-président de la Chambre des députés de 1948 à 1954. Ministre de l'instruction publique en 1954. Ministre des affaires étrangères de 1954 à 1957. Président de la Commission de l'instruction publique de la Chambre des députés de 1948 à 1954.

Député. Vice-président du groupe parlementaire libéral italien.  
 Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.  
 Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.  
 Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.  
Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresses* : Piazza Duomo 1, Messine, tél. 13.284.  
Piazza Stefano Facini 30, Rome.

**METZGER, Ludwig**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 18 mars 1902, à Darmstadt. Études de droit et de sciences économiques aux universités de Giessen, Munich et Vienne. Examens universitaires (Referendar- und Assessorprüfung). Fonctions judiciaires auprès du tribunal cantonal (Amtsgericht) de Giessen et de Darmstadt et auprès du parquet de Darmstadt et de Mayence. Fonctionnaire (Regierungsassessor) de l'administration communale de Heppenheim. Révoqué en 1933 pour des raisons politiques. Ensuite avocat à Darmstadt. Arrêté par la Gestapo pour activité politique illégale. De 1945 à 1950 bourgmestre de Darmstadt. De 1951 à 1954 ministre de l'éducation de Hesse. Membre du Comité directeur du parti socialiste allemand.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresse* : Fichtestrasse 41, Darmstadt, tél. 52.66.

**MOTTE, Bertrand**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 19 juillet 1914 à Aunappes (Nord). Administrateur de sociétés. Conseiller général. Vice-président du groupe parlementaire Europe-Afrique. Secrétaire général du groupe parlementaire du Mouvement européen. Président du groupe d'étude des économies régionales. Vice-président de la Conférence nationale des comités régionaux d'étude. Membre du comité directeur du Mouvement européen. Membre du bureau du Conseil national du patronat français. Membre du Haut-Conseil de l'aménagement du territoire.

Député (Nord) depuis 1958. Groupe parlementaire : Indépendants et paysans d'action sociale.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : 7, rue Nationale, Lille (Nord), tél. 57.14.98.

**\* MOTZ, Roger**

Groupe des libéraux et apparentés

Belgique

Né le 8 juillet 1904 à Schaerbeek (Bruxelles). Ingénieur civil des mines. Administrateur de sociétés. Ministre d'État. Conseiller communal de Schaerbeek (1932-1959). Député suppléant (1936-1939). Député de Bruxelles (1939-1946). Président du parti libéral. Président de l'Internationale libérale de 1952 à 1958. Délégué de la Belgique à l'O.N.U. en 1949. Président de la Ligue belge de coopération économique. Président du groupe libéral de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Ministre des affaires économiques en 1958. Président de la Commission nationale pour le développement économique du Congo. Vice-président de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A.

Sénateur (Brabant) depuis 1946. Groupe parlementaire : Libéral.

Membre de l'Assemblée Commune du 10 septembre 1952 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 6 août 1958.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : 88, avenue Paul-Deschanel, Bruxelles, tél. 15.32.98.

**MÜLLER-HERMANN, Ernst**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 30 septembre 1915, à Königsberg (Prusse). Études de droit et de sciences économiques. A dû renoncer aux études pour des raisons

politiques. Apprentissage commercial dans une entreprise de transports et d'expéditions maritimes. Mobilisé pendant la guerre. Après 1945 activités d'interprète. En 1946 membre fondateur de la CDU, à Brême. Jusqu'en 1948 secrétaire d'une section du parti. Rédacteur en chef du « Weser Kurier ».

Membre du Bundestag depuis 1952. Groupe parlementaire : Union chrétienne démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : Kirchbachstrasse 88, Brême, tél. 44.42.58.

**NEDERHORST, Gerard M.**

Groupe socialiste

Pays-Bas

Né le 17 octobre 1907, à Gouda. Doctorat en économie. Directeur adjoint du bureau scientifique du parti S.D.A.P. (1933-1940). Secrétaire de la Fondation du travail (1945-1947). Membre du Collège du contentieux (1947-1955). Conseiller communal de Gouda. Attaché au bureau d'étude de la Fédération néerlandaise des syndicats. Attaché à la Fondation Dr Wiardi Beckman. Président de la Commission permanente des affaires économiques de la seconde chambre.

Membre de la seconde chambre des États généraux. Groupe parlementaire : Parti du travail.

Membre de l'Assemblée Commune de 1952 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Président de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresse* : Joubertstraat 48, Gouda, tél. 2290.

**ODENTHAL, Willy**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 24 juillet 1896, à Cologne-Dünnwald. De 1910 à 1916 études de géomètre. De 1919 à 1928 fonctionnaire dans l'administration communale. De 1920 à 1924 membre de la diète provinciale de Rhénanie, à Dusseldorf. De 1928 à 1933, directeur d'un office de placement. Révoqué en 1933 pour des raisons politiques. De 1933 à 1939, activités commerciales indépendantes. De 1939 à 1945 mobilisé, prisonnier de guerre. Directeur

et vice-président (1946), président (1950) de l'office de placement central du Palatinat. De 1950 à 1951, ministre des affaires sociales de la Rhénanie-Palatinat.

Membre du Bundestag depuis 1951. Groupe parlementaire : Socialiste. Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis février 1959. Membre de la commission des affaires sociales.

*Adresses* : Im Weinberg 10, Laubenheim bei Mainz/Rhein (Mayence), tél. 8.50.77.

Hohenzollernstrasse 16, Neustadt a. d. Weinstrasse, tél. 26.97.

**OESTERLE, Josef**

Groupe démocrate-chrétien  
République fédérale d'Allemagne

Né le 14 avril 1899, à Weissenberg. Docteur en sciences politiques (Munich). Secrétaire général du parti populaire de Bavière, de 1925 à 1933. Membre du Conseil de direction de la maison d'édition S.A. Manz. Président de l'administration des séquestres de Bavière depuis 1946. Membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'union de l'Europe occidentale (1952 à 1957).

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune depuis 1955.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : Briennerstrasse 9, Munich 2, tél. 55.36.65.

**PEYREFITTE, Alain**

Groupe des libéraux et apparentés  
France

Né le 26 août 1925 à Najac (Aveyron). Diplomate. Ancien élève de l'École nationale d'administration (1945-1947) et de l'École normale supérieure. Diplômé d'études supérieures de philosophie. Licencié en droit. Ancien attaché au Centre national de la recherche scientifique. Secrétaire d'ambassade à Bonn (1949-1952). Chargé de liaison avec le Conseil de l'Europe (1952-1954). Consul de France en Pologne (1954-1956). En 1956, sous-directeur des organisations européennes à la direction politique du ministère des affaires étrangères.

Député (Seine-et-Marne) depuis 1958. Groupe parlementaire : Union pour la nouvelle République.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : Les Uzelles, par Chartrettes (Seine-et-Marne), tél. 91.

**PICCIONI, Attilio**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 14 juin 1892, à Poggio Bustone (Rieti). Docteur en droit. Avocat. Membre du Conseil national du parti populaire italien (1919-1924). Conseiller communal et assesseur de la commune de Turin (1920-1923). Membre de l'Assemblée consultative nationale. Député de 1948 à 1958. Secrétaire politique national de la démocratie chrétienne, succédant à De Gasperi (1946-1949). Vice-président du Conseil des ministres (1948-1950). Ministre de la justice (1950-1951). Vice-président du Conseil des ministres (1951-1953). Ministre des affaires étrangères (1953). Sénateur depuis 1958. Président du groupe parlementaire démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1956 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : Camera dei Deputati, Rome.

**PLEVEN, René**

Président du groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 15 avril 1901 à Rennes (Ille-et-Vilaine). Docteur en droit. Diplômé de l'École libre des sciences politiques. Participe au ralliement de l'Afrique noire à la France libre. Secrétaire général de l'A.E.F. (1940). En 1941, à Londres, est successivement commissaire aux finances, à l'économie, aux colonies, aux affaires étrangères. Ministre des finances en 1946. Succède au général Leclerc à l'Académie des sciences coloniales.

Ministre de la défense nationale (1949). Président du Conseil (1950-1951). Ministre de la défense nationale (1952-1954). Président du Conseil général des Côtes-du-Nord. Ancien président du conseil d'administration de la Caisse autonome de la reconstruction. Ancien président de l'U.D.S.R. Député (Côtes-du-Nord) depuis 1945. Formation administrative des non-inscrits.

Membre de l'Assemblée Commune de mars 1956 à mars 1958.  
Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.  
Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de l'agriculture.

*Adresse* : 12, rue Chateaubriand, Dinan (Côtes-du-Nord), tél. 495.

**PLOEG, Cornelis J. van der**

Groupe démocrate-chrétien

Pays-Bas

Né le 15 décembre 1907, à Zoeterwoude. A travaillé dans l'industrie horticole jusqu'en 1935. Président de la Fédération des travailleurs manuels catholiques des Pays-Bas « Sint-Deusdedit ». Membre de la direction et associé à la gestion journalière du Conseil professionnel. Membre agricole de la direction du Mouvement des ouvriers catholiques des Pays-Bas.

Membre de la seconde chambre des États généraux depuis 1949.  
Groupe parlementaire : Catholique populaire.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

Membre de la commission de l'agriculture.

*Adresse* : Zaanenstraat 18, Haarlem, tél. 56550.

**POHER, Alain**

Président du groupe démocrate-chrétien

France

Né le 17 avril 1909 à Ablon (Seine-et-Oise). Ingénieur civil des mines. Licencié en droit. Diplômé de l'École libre des sciences politiques. Administrateur civil au ministère des finances. Rapporteur général de la Commission des finances du Conseil de la République (1946-1948).

Secrétaire d'État au budget (1948). Commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes (1948). Ancien président de l'Autorité internationale de la Ruhr. Président du Conseil supérieur du commerce (1953). Secrétaire d'État aux forces armées (1957). Maire d'Ablon. Secrétaire général adjoint de l'Association des maires de France.

Sénateur (Seine-et-Oise) depuis 1946. Groupe parlementaire : Mouvement républicain populaire.

Membre de l'Assemblée Commune de septembre 1952 à mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : 9, rue du Maréchal-Foch, Ablon (Seine-et-Oise), tél. DOR 73-92 et 23-83 à Villeneuve-le-Roi.

#### **POSTHUMUS, Sijbrandus Auke**

Groupe socialiste

Pays-Bas

Né le 29 avril 1910, à Franeker. Études d'ingénieur chimiste à l'école supérieure technique de Delft (1928-1934). Ingénieur assistant à l'École supérieure technique (1934-1943). Ingénieur d'exploitation à la firme « Porceleynne Fles », à Delft (1944-1946). Membre de la Commission des licences de transport des personnes. Membre du Conseil des mines. Membre du Collège des curateurs de l'école technique supérieure d'Eindhoven.

Membre de la seconde chambre des États généraux depuis 1946. Secrétaire du groupe parlementaire du parti du travail.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : Rochussenstraat 129 A, Rotterdam, tél. 52051.

**PROBST, Maria**

Groupe démocrate-chrétien  
République fédérale d'Allemagne

Née le 1<sup>er</sup> juillet 1902, à Munich. De 1921 à 1923, fonctions à l'ambassade d'Allemagne à Paris. Ensuite études de philologie allemande à Fribourg (Br.), Zurich et Munich. En 1930, doctorat ès lettres. En 1946, professeur à l'école secondaire de Hammelburg; puis rédacteur à la « Bayerische Rundschau ». En décembre 1946, membre du Landtag de Bavière (CSU). Membre du comité central de la CSU, section de Bavière. Membre du comité de l'association des victimes de la guerre, des survivants de morts à la guerre et des bénéficiaires de pensions versées au titre de la sécurité sociale. Membre du bureau de l'Union féminine européenne.

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : Union chrétienne-sociale.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresse* : Spitalgasse 5, Hammelburg (Unterfranken).

**RATZEL, Ludwig**

Groupe socialiste  
République fédérale d'Allemagne

Né le 13 février 1915, à Friedrichsfeld p. Mannheim. Études de physique, mathématiques et chimie-physique. Doctorat ès sciences en 1940. Jusqu'en 1947, conseiller scientifique de la maison Zeiss à Iéna. En avril 1947, dozent à l'école municipale d'ingénieurs, à Mannheim; directeur de cette même École depuis 1952. Membre de la Jeunesse ouvrière socialiste à Mannheim (1933).

Membre du Bundestag depuis 1955. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Vice-président de la commission de la recherche scientifique et technique. Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : Strahlenburgstrasse 6, Mannheim-Rheinau, tél. 8.81.43.

**RESTAT, Étienne**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 23 mai 1898 à Casseneuil. Agriculteur. Conseiller général de Cancon. Maire de Casseneuil. Vice-président du groupe des sénateurs-maires. Secrétaire général du groupe sénatorial de la gauche démocratique.

Sénateur (Lot-et-Garonne) depuis 1948. Groupe parlementaire : Gauche démocratique.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 22 janvier 1959.

*Adresse* : Casseneuil (Lot-et-Garonne), tél. 29.

**RICHARTS, Hans**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 14 octobre 1910, à Schwarzenborn. Quatre années de stage dans l'agriculture. Études agronomiques à Bonn. Examen de fin d'études en 1938. Ingénieur agronome diplômé. Conseiller agronomique. Brève activité dans le secteur de la protection des végétaux. En 1939, chef des services d'inspection agricole à Trèves. En 1952, conseiller municipal à Trèves.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission des affaires sociales.

*Adresse* : Olewiger Strasse 110, Trèves, tél. 23.73.

**RIVIEREZ, Hector**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 19 mars 1913 à Cayenne (Guyane). Avocat. Diplômé d'études supérieures de droit romain et de droit civil. Président de l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari.

Sénateur (Oubangui-Chari) depuis 1952. Groupe parlementaire : Indépendants d'outre-mer et rassemblement démocratique africain.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : 18, avenue de la Bourdonnais, Paris (7<sup>e</sup>), tél. INV 77-56.

**ROCHEREAU, Henri**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 25 mars 1908 à Chantonnay (Vendée). Docteur en droit. Exportateur. Membre du Comité de coordination des enquêtes statistiques. Membre de la délégation commerciale française en Chine. Président de la Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales du Sénat.

Sénateur (Vendée) depuis 1946. Groupe parlementaire : Républicain indépendant.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958. Président de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté. Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : 9, rue de Sontay, Paris (16<sup>e</sup>), tél. KLÉ 73-98.

**ROSELLI, Enrico**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 30 octobre 1909, à Casale Monferrato. Docteur en chimie. Directeur du bureau d'études de la démocratie chrétienne. Président de la Commission de l'industrie et du commerce, de l'artisanat et du commerce extérieur.

Député depuis 1946. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la Commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : Via Villa Koch 1, Rome.

**RUBINACCI, Leopoldo**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 13 septembre 1903, à San giorgio à Cremano (Naples). Docteur en droit et en sciences politiques et sociales. Co-secrétaire de la Confédération générale italienne du travail (1945-1948). Membre du Sénat (1948-1953). Membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1949-1952). Sous-secrétaire d'État au travail (1950). Ministre du travail et de la prévoyance sociale (1951-1954). Délégué gouvernemental à la Conférence internationale du travail en 1954. Président de la Commission parlementaire d'enquête sur la situation des travailleurs en Italie. Conseiller communal de Naples. Président de l'Association italo-américaine de Naples.

Député (Naples) depuis 1953. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée parlementaire européenne depuis 1958.

Vice-président de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

*Adresse* : Via Cristoforo Colombo 181, Rome, tél. 515.324.

**SABATINI, Armando**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 21 juin 1908, à Granaglione (Bologne). Sous-secrétaire d'État au travail et à la prévoyance sociale dans le ministère Scelba (1954) et dans le ministère Segni (1955). Secrétaire national de la Fédération italienne des métallurgistes. Conseiller national des associations chrétiennes des travailleurs italiens en 1948 et 1949. Membre du bureau de la Confédération internationale des syndicats libres. Conseiller national de la démocratie chrétienne.

Député (Cunco) depuis 1948. Groupe parlementaire: Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée parlementaire européenne depuis 1958.  
 Membre de la commission des affaires sociales.  
 Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de  
 la protection sanitaire.  
*Adresse* : Corso Sebastopoli 187, Turin, tél. 393.773.

**SALADO, Xavier**

Groupe des libéraux et apparentés  
 France

Né le 18 août 1917 à Frença (Tiaret, Algérie). Ingénieur-typographe.  
 Député (Tiaret) depuis 1958. Groupe parlementaire : Formation adminis-  
 trative des élus d'Algérie et du Sahara.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier  
 1959.

*Adresse* : Trezel, Tiaret (Algérie), tél. 12 ou 50.

**\* SANTERO, Natale**

Groupe démocrate-chrétien  
 Italie

Né le 25 décembre 1893, à Saliceto (Cuneo). Docteur en médecine et  
 en chirurgie. Professeur de pathologie chirurgicale. Président de la  
 Ligue pour la lutte contre les tumeurs (province de Varese). Conseiller  
 municipal de Busto Arsizio de 1946 à 1950. Membre de la Commission  
 constitutionnelle de l'Assemblée *ad hoc*.

Sénateur depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président du groupe de travail pour les élections européennes.  
 Membre de la commission des affaires politiques et des questions  
 institutionnelles.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de  
 la protection sanitaire.

*Adresse* : Busto Arsizio (Varese), tél. 31.553.

**SAVARY, Alain**

Groupe socialiste  
 France

Né le 25 avril 1918 à Alger. Licencié en droit. Lauréat de l'École libre  
 des sciences politiques. Commissaire honoraire de la République.  
 Gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon (1941-1943). Secrétaire

général du Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes (1946-1947). Membre de l'Assemblée de l'Union française (1948-1951). Secrétaire d'État aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes (1956).

Député (Saint-Pierre et Miquelon) depuis 1944. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958. Vice-président de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : 9, rue Pérignon, Paris (15<sup>e</sup>), tél. SUF 67-61.

**SCHEEL, Walter**

Groupe des libéraux et apparentés

République fédérale d'Allemagne

Né le 8 juillet 1919, à Solingen. Formation bancaire. Mobilisé pendant la guerre. De 1945 à 1953, directeur commercial dans l'industrie et dans des groupements professionnels. En 1953, conseiller économique. En 1948, membre du conseil municipal de Solingen. En 1950, membre du Landtag de la Rhénanie du Nord-Westphalie. Membre du comité directeur de la FDP et membre du bureau de la section FDP de la Rhénanie du Nord - Westphalie.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Démocrate-libéral.

Membre de l'Assemblée Commune de novembre 1956 à mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Président de la commission de l'association avec les pays et territoires d'outre-mer.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresses* : Meliesallee 5, Dusseldorf-Benrath, tél. 71.29.24.

Kapellstrasse 27, Dusseldorf, tél. 1.36.08.

**SCHILD, Heinrich**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 22 octobre 1895 à Wuppertal-Elberfeld. De 1919 à 1921, études de sciences politiques et de droit à Cologne et à Berlin. En 1921, doctorat

en sciences politiques. De 1921 à 1924, collaborateur scientifique puis chef de division au Conseil de la chambre artisanale et industrielle et à la Fédération nationale des artisans à Hanovre. De 1925 à 1933, secrétaire de groupements professionnels artisanaux à Hanovre. De 1933 à 1934, secrétaire général de la Chambre nationale de l'artisanat allemand à Berlin. Révoqué en septembre 1934 pour des raisons politiques. De 1934 à 1944, co-proprétaire et directeur commercial d'une fabrique de céramiques à Velten près de Berlin. De 1935 à 1943, collaborateur du Conseil de direction puis membre du Conseil de direction de la « SA Treubau für Baufinanzierung im Deutschen Reich ». Membre du Conseil d'administration de plusieurs sociétés de construction d'habitations. De 1945 à 1948, conseiller économique et curateur commercial à Wuppertal. En 1949, secrétaire général de l'Association des artisans de la Rhénanie-Westphalie. En 1951, président honoraire du bloc des classes moyennes, section de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Parti allemand.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis octobre 1958. Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : Jülicher Strasse 1, Dusseldorf, tél. 44.16.17.

**SCHIRATTI, Guglielmo**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 7 août 1901, à Maiano (Udine). Docteur en droit. Avocat, exerce jusqu'en 1946, année de son élection à la Constituante. Secrétaire du bureau. Questeur de la Chambre des députés. Conseiller fondé de pouvoirs de la Société mutuelle des agriculteurs. Sous-secrétaire d'État au Trésor.

Député depuis 1946. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresse* : Via Savastano 22, Rome, tél. 872.003.

**SCHMIDT, Helmut**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 23 décembre 1918, à Hambourg. Mobilisé de 1937 à 1945. De 1945 à 1949, études de droit et de sciences politiques. En 1949, diplôme de sciences économiques. Referent puis chef de division et directeur de l'administration de l'économie et des transports du Land de Hambourg (1949-1953).

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.  
Membre de la commission des transports.

*Adresse* : Zickzackweg 6 b, Hambourg-Othmarschen, tél. 89.20.12.

**SCHMIDT, Reinhold Martin**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 16 juin 1914, à Gassen (Niederlausitz). De 1934 à 1936, stages agricoles au Danemark, en Suède et en Finlande. De 1936 à 1939, études agronomiques à l'université de Berlin, diplôme d'ingénieur agronome et doctorat. De 1940 à 1943, expert agricole attaché au service des recherches et d'organisation des territoires annexés de l'Est.

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : Gellersen 7 über Hameln-Weser, tél. Aerzen 286.

**\* SCHUIJT, Wilhelmus J.**

Groupe démocrate-chrétien

Pays-Bas

Né le 27 juin 1909, à Amsterdam. Docteur en philosophie et lettres. Instituteur (1929-1937). Professeur (1940-1945). Membre de la direction de la Commission supérieure consultative de la résistance (1943-1946). Journaliste (correspondant de l'« Amsterdams Dagblad » à Paris et correspondant des émissions catholiques) (1950-1956). Secrétaire général adjoint des Nouvelles équipes internationales à Paris (1952-1957). Rédacteur en chef de l'organe du parti populaire catholique « De opmars ».

Membre de la seconde chambre des États généraux. Groupe parlementaire : Populaire catholique.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Membre du groupe de travail pour les élections européennes.

*Adresse* : Hogeweg 12, La Haye, tél. 552069.

**SCHUMAN, Robert**

Groupe démocrate-chrétien

France

Né le 29 juin 1886, à Luxembourg. Avocat. Docteur en droit. Sous-secrétaire d'État aux réfugiés (1940). Ministre des finances (1946-1947). Président du Conseil (1947-1948). Ministre des affaires étrangères (1948-1953). Président de la délégation française à la troisième session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. Ministre de la justice (1955-1956). Docteur *honoris causa* de l'université Laval à Québec et des universités de Harvard, Édimbourg, Birmingham, Tilburg, Louvain et Los Angeles.

Député (Moselle) depuis 1919. Groupe parlementaire : Mouvement républicain populaire.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958. Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

*Adresse* : Assemblée nationale, Paris,

**SIMONINI, Alberto**

Groupe socialiste

Italie

Né le 19 février 1896, à Reggio Emilia. Inscrit au parti socialiste depuis 1912. Secrétaire du parti social-démocrate italien de 1947 à 1949. Membre du bureau du parti de 1946 à 1958. Ex-président du groupe parlementaire du parti social-démocrate italien. Ex-ministre de la marine marchande et des P.T.T. Conseiller municipal et provincial à Reggio Emilia.

Député. Groupe parlementaire : Social-démocrate.

Membre de l'Assemblée Commune de 1954 à 1958.  
 Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.  
 Membre de la commission des affaires sociales.  
 Membre de la commission des transports.

*Adresses* : Via Senafe 9, Rome, tél. 814.510.  
 Viale Piave 1b, Reggio Emilia, tél. 36.15.

**SMETS, Isidoor**

Groupe socialiste

Belgique

Né le 6 juin 1901, à Malines. Doyen des secrétaires syndicaux. Secrétaire syndical depuis 1917. Conseiller communal (1927-1938). Conseiller provincial (1936-1946). Membre de la députation permanente de la province d'Anvers (1944-1946). Membre du conseil général du parti socialiste belge. Membre du bureau de la Fédération générale des travailleurs de Belgique (F.G.T.B.). Président de la Centrale générale des travailleurs de Belgique (F.G.T.B.). Président de l'Institut national du logement.

Sénateur. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.  
 Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.  
 Membre de la commission de l'agriculture.  
 Membre de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : 15, avenue de Brocqueville, Bruxelles 15, tél. 33.63.00.

**STARKE, Heinz**

Groupe des libéraux et apparentés

République fédérale d'Allemagne

Né le 27 février 1911, à Schweidnitz (Silésie). Études de droit et de sciences politiques. En 1935 doctorat en droit. En 1940 examen d'État à Berlin (Gerichtsassessor). Mobilisé jusqu'en 1945. Après la guerre, fonctions dans l'administration économique de la zone d'occupation britannique puis dans l'administration économique des zones unifiées à Francfort et à Bonn (Grundsatz Referent). Directeur principal de la chambre de commerce et d'industrie de la Franconie supérieure depuis le mois d'avril 1950.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Démocrate-libéral.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Vice-président de la commission des transports.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté. Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission des questions juridiques, du règlement et des immunités.

*Adresse* : Bahnhofstrasse 25/27, Bayreuth, tél. 22.81.

**STORCH, Anton**

Groupe démocrate-chrétien

République fédérale d'Allemagne

Né le 1<sup>er</sup> avril 1892 à Fulda. Apprentissage de menuiserie, compagnon menuisier. De 1921 à 1933, employé à l'Association centrale chrétienne des ouvriers du bois. De 1933 à 1939, agent d'assurances. De 1939 à 1945, mobilisé à la police des incendies à Hanovre. Ensuite employé au Syndicat unifié des ouvriers allemands (chef de la division de la politique sociale en zone d'occupation britannique). De 1947 à 1949, membre du Conseil économique des zones unifiées. De 1948 à 1949, directeur de l'administration du travail du Conseil économique. 1949-1957, ministre fédéral du travail.

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : Union chrétienne-démocrate.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958. Vice-président de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire.

*Adresse* : Zitelmanstrasse 3, Bonn, tél. 2.12.46.

**STRÄTER, Heinrich**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Né le 22 novembre 1891 à Soest (Westphalie). Serrurier. Activité dans une entreprise sidérurgique. En 1930, secrétaire du Syndicat allemand des ouvriers métallurgistes, section locale de Hörde. Membre de la SPD

depuis 1919. De 1945 à 1953, membre du Landtag de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Membre du comité directeur du Syndicat des métallurgistes jusqu'en septembre 1958. De 1952 à 1959, membre du Comité consultatif institué auprès de la Haute Autorité.

Membre du Bundestag depuis 1953. Groupe parlementaire : Socialiste. Membre de l'Assemblée Parlementaire européenne depuis mars 1958. Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

*Adresse* : Schwärmerweg 1, Dortmund-Berghofen, tél. 4.15.03.

**STROBEL, Käte**

Groupe socialiste

République fédérale d'Allemagne

Née le 23 juillet 1907 à Nuremberg. Activités commerciales dans une société coopérative d'horticulture jusqu'en 1938. Membre du comité directeur du parti social démocrate allemand. Après 1954 participation à l'organisation du parti notamment de la section féminine en Franconie. Vice-président de la SPD, district de Franconie.

Membre du Bundestag depuis 1949. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis mars 1958.

Vice-président de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

*Adresse* : Minervastrasse 30, Nuremberg, tél. 48.20.90.

**\* TARTUFOLI, Amor**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 21 février 1896, à Ascoli Piceno. Ingénieur agronome. Ex-secrétaire provincial (Ascoli Piceno) du parti populaire italien. Président de la Fédération des exploitants agricoles de Milan. Conseiller auprès de la Banque nationale de l'agriculture. Président de la Coopérative agricole de Côme.

Sénateur (Ascoli-Piceno) depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission des affaires sociales.

*Adresses* : Corso Vittorio Emanuele 44, Ascoli Piceno.

Via Cusoni 10, Milan, tél. 870.612.

Via Fratelli Bonne 27, Rome, tél. 587.998.

**\* THORN, Gaston**

Groupe des libéraux et apparentés

Luxembourg

Né le 3 septembre 1928 à Luxembourg-ville. Docteur en droit. Avocat. Secrétaire général du parti démocratique. Président de la jeunesse démocratique. Vice-président du Conseil national du Mouvement européen.

Député (Centre) depuis 1959. Groupe parlementaire : Parti démocratique.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 20 mars 1959. Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : 97, Grand'rue, Luxembourg, tél. 233-93.

**TOMÈ, Zefferino**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 1<sup>er</sup> décembre 1905, à Casarsa della Delizia (Udine). Docteur en droit. Président de l'Union coopérative du Frioul. Maire de San Vito al Tagliamento. Secrétaire du bureau du Sénat.

Sénateur depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission des transports.

Membre de la commission de l'Administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

*Adresse* : Giardini Pordenone (Udine), tél. Pordenone 43.72.

**TROISI, Michele**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 27 février 1906, à Tufo (Avellino). Docteur en sciences économiques et commerciales. Docteur en droit. Professeur d'économie politique et des transports. Président de la Fédération provinciale des exploitants agricoles de Bari. Président de la Société régionale d'éducation et de formation professionnelle des populations du sud du pays, à Bari. Ex-président de la Commission d'étude pour la réforme de l'organisation touristique, auprès de l'Union des chambres de commerce. Conseiller

municipal de Bari. Ex-secrétaire de la Commission parlementaire des finances et du trésor. Président de la Commission parlementaire de contrôle de la caisse des dépôts et consignations et des institutions de l'assistance publique.

Député. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Commune de 1957 à 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Vice-président de la commission de l'agriculture.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : Via Dalmazia 161, Bari, tél. 14.632.

**\* TURANI, Daniele**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 8 février 1907, à Bergame. Négociant. Président de l'Union nationale des négociants en peaux brutes. Membre du Comité exécutif de l'« International Council of Hyde and Skins Sellers Ass. » de Londres. Conseiller municipal de Bergame. Membre de la délégation italienne auprès de l'O.E.C.E.

Sénateur (Lombardie) depuis 1953. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

*Adresses* : Via Leone XIII 23, Bergame, tél. 31.982.

Via Vittorio Veneto 89, Rome, tél. 487.841.

**VALS, Francis**

Groupe socialiste

France

Né le 9 janvier 1910 à Leucate (Aude). Ancien président du Comité départemental de libération de l'Aude. Ancien président du Conseil général de l'Aude. Conseiller général depuis 1945. Inspecteur départemental de la jeunesse et des sports.

Député (Aude) depuis 1951. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Président de la commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés.

Membre de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Membre de la commission de la recherche scientifique et technique.

*Adresse* : Narbonne (Aude), tél. 12.26.

**VALSECCHI, Athos**

Groupe démocrate-chrétien

Italie

Né le 26 novembre 1919, à Gravedona (Côme). Docteur ès lettres. Vice-président de la Commission des finances et du Trésor. Secrétaire de la Commission des accords commerciaux et de la législation douanière. Commissaire au contrôle de l'administration de la dette publique. Maire de Chiavenna (Sondrio). Sous-secrétaire d'État au budget (1958-1959). Secrétaire général du Comité interministériel pour la reconstruction (C.I.R.). Sous-secrétaire d'État aux finances.

Député depuis 1948. Groupe parlementaire : Démocrate-chrétien.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

*Adresse* : Via Venanzio Fortunato 58, Rome, tél. 341.749.

**VANRULLEN, Émile**

Groupe socialiste

France

Né le 7 mars 1903 à Tourcoing (Nord). Professeur. Ancien secrétaire de la Commission du Conseil de la République chargée de suivre l'application du traité instituant la C.E.C.A. Conseiller général de Béthune. Adjoint au maire de Béthune. Vice-président de la section française du Conseil parlementaire du Mouvement européen. Ancien vice-président de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A.

Sénateur (Pas-de-Calais) depuis 1946. Groupe parlementaire : Socialiste.

Membre de l'Assemblée Commune du 22 novembre 1955 au 19 mars 1958.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 19 mars 1958.

Membre de la commission des affaires sociales.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission pour la politique énergétique.

*Adresse* : 103, boulevard Thiers, Béthune (Pas-de-Calais), tél. 234.

**VENDROUX, Jacques**

Groupe des libéraux et apparentés

France

Né le 28 juillet 1897 à Calais. Industriel. Maire de Calais. Conseiller général. Membre de la chambre de commerce de Calais.

Député (Pas-de-Calais) de 1945 à 1951 et depuis 1958. Groupe parlementaire : Union pour la nouvelle République.

Membre de l'Assemblée Commune de juillet 1953 à février 1956.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis le 29 janvier 1959.

Membre de la commission du marché intérieur de la Communauté.

Membre de la commission des transports.

*Adresse* : 36, boulevard La Fayette, Calais (Pas-de-Calais), tél. 13.38.

**VREDELING, Hendrikus**

Groupe socialiste

Pays-Bas

Né le 20 novembre 1924, à Amersfoort. Institut supérieur d'agronomie de Wageningen (section sociale-économique). Ingénieur agronome. Directeur de la section scientifique de la Fédération générale des agriculteurs néerlandais (N.V.V.) (depuis 1950).

Membre de la seconde chambre des États généraux. Groupe parlementaire : Parti du travail.

Membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958.

Membre de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec le pays tiers.

Membre de la commission de l'agriculture.

*Adresse* : Huis ter Heide (Zeist), Rembrandtlaan 13 A, tél. K 633.

**LISTE DES REPRÉSENTANTS**

(par nationalité)

**Représentants allemands**

(36 membres)

*Bundestag*

MM. Bergmann Karl	MM. Lindenberg Heinrich
Birkelbach Willi	Lücker Hans-August
Birrenbach Kurt	Margulies Robert
Burgbacher Friedrich	Metzger Ludwig
Deist Heinrich	Müller-Hermann Ernst
Deringer Arved	Odenthal Willy
Engelbrecht-Greve Ernst	Oesterle Josef
Friedensburg Ferdinand	Mme Probst Maria
Furler Hans	MM. Ratzel Ludwig
Geiger Hugo	Richarts Hans
Hahn Karl	Scheel Walter
Hellwig Fritz	Schild Heinrich
Illerhaus Joseph	Schmidt Helmut
Kalbitzer Helmut	Schmidt Martin
Kopf Hermann	Starke Heinz
Kreyssig Gerhard	Storch Anton
Lenz Aloys	Sträter Heinrich
Leverkuehn Paul	Mme Strobel Käte

**Secrétariat**

Dr Eberhard

Bundeshaus, Bonn

**Représentants belges**

(14 membres)

*Sénat*

MM. De Block August  
Dehousse Fernand  
De Smet Pierre  
Duvieusart Jean

MM. Leemans Victor  
Motz Roger  
Smets Dore

*Chambre des représentants*

MM. Bertrand Alfred  
Bohy Georges  
De Kinder Roger  
M<sup>me</sup> De Riemaecker-Legot Marguerite

MM. Gailly Arthur  
Janssens Charles  
Le Hodey Philippe

**Secrétariat**

M. Gillis

Palais de la Nation, Sénat de Belgique  
Bruxelles

---

**Représentants français**

(36 membres)

*Sénat*

MM. Alric Gustave	MM. Longchambon Henri
Bousch Jean	Poher Alain
Boutemy André	Restat Étienne
Carcassonne Roger	Rivierez Hector
Dulin André	Rochereau Henri
Estève Yves	Vanrullen Émile

*Assemblée nationale*

MM. Aubame Jean	MM. Hamani Diori
Azem Ouali	Lagaillarde Pierre
Bégué Camille	Legendre Jean
Bernasconi Jean	Lunet de la Malène Chris- tian
Boscary-Monsservin Roland	Motte Bertrand
Briot Louis	Peyrefitte Alain
Charpentier René	Pleven René
Coulon Pierre	Salado Xavier
Darras Henri	Savary Alain
Drouot-L'Hermine Jean	Schuman Robert
Faure Maurice	Vals Francis
Filliol Jean	Vendroux Jacques

**Secrétariat**

M. Moinet

Assemblée nationale, Paris

**Représentants italiens**

(36 membres)

*Sénat*

MM. Amadeo Ezio	MM. Galletto Bortolo
Battaglia Edoardo	Granzotto Basso Luciano
Battista Emilio	Guariglia Raffaele
Boggiano Pico Antonio	Marina Mario
Braccesi Giorgio	Piccioni Attilio
Braitenberg Carl	Santero Natale
Carboni Enrico	Tartufoi Amor
Cerulli-Irelli Giuseppe	Tomè Zefferino
De Bosio Francesco	Turani Daniele

*Chambre des députés*

MM. Angioy Giovanni	MM. Martino Gaetano
Bonino Uberto	Roselli Enrico
Bonomi Paolo	Rubinacci Leopoldo
Cantalupo Roberto	Sabatini Armando
Carcattera Antonio	Schiratti Guglielmo
Cavalli Antonio	Simonini Alberto
De Vita Francesco	Troisi Michele
Martinelli Mario	Valsecchi Athos
Martino Edoardo	N...

**Secrétariat**

M. Chiti-Batelli  
Senato della Repubblica, Rome

---

**Représentants luxembourgeois**

(6 membres)

*Chambre des députés*

MM. Bech Jean	MM. Herr Joseph
Fischbach Marcel	Krier Antoine
Fohrmann Jean	Thorn Gaston

**Secrétariat**

M. Meris

Chambre des députés, Luxembourg

**Représentants néerlandais**

(14 membres)

*Première chambre des États généraux*

MM. van Campen Philippus C. M.	MM. Lichtenauer Wilhelm F.
Kapteyn Paulus J.	N...

*Seconde chambre des États généraux*

MM. Blaisse Pieter A.	MM. Nederhorst Gérard M.
van der Goes van Naters	van der Ploeg Cornelis J.
Marinus	Posthumus Siphianus A.
Hazenbosch Cornelis P.	Schuijt Wilhelmus J.
Janssen Marinus M. A. A.	Vredeling Hendrikus
Korthals Hendrik A.	

**Secrétariat**

M. J. L. Kranenburg

1a, Binnenhof, La Haye

## GROUPES POLITIQUES

### GROUPE DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

MARS 1958

(67 membres)

#### Bureau

*Président* : M. Wigny

*Membres* : MM. Blaisse, Kopf, Margue, Piccioni

#### Membres

MM. Aubame, Battista, Bertrand, Birrenbach, Boggiano Pico, Bonomi, Braccesi, Braitenberg, Burgbacher, van Campen, Carboni, Carcaterra, Cavalli, Cerulli-Irelli, Charpentier, Colin, De Bosio, M<sup>me</sup> De Riemaecker-Legot, MM. Deringer, De Smet, Duvieusart, Engelbrecht-Greve, Friedensburg, Furler, Galletto, Geiger, Grégoire, Guglielmone, Hahn, Hazenbosch, Illerhaus, Janssen, Leemans, Lenz, Leverkuehn, Lichtenauer, Lindenberg, Loesch, Lücker, Martinelli, Martino Edoardo, Müller-Hermann, Oesterle, van der Ploeg, Poher, M<sup>me</sup> Probst, MM. Richarts, Rip, Roselli, Rubinacci, Sabatini, Santero, Schiratti, Schuijt, Schuman, Storch, Tartufoli, Teitgen, Tomè, Troisi, Turani, Valsecchi.

AVRIL 1959

(65 membres)

#### Bureau

*Président* : M. Poher

*Membres* : MM. Battista, Bertrand, Blaisse, Fischbach, Furler, Hazenbosch, Kopf, Piccioni, Schuman

#### Membres

MM. Aubame, Bech, Birrenbach, Boggiano Pico, Bonomi, Braccesi, Braitenberg, Burgbacher, van Campen, Carboni, Carcaterra, Cavalli, Cerulli-Irelli, Charpentier, De Bosio, M<sup>me</sup> De Riemaecker-Legot,

MM. Deringer, De Smet, Duvieusart, Engelbrecht-Greve, Friedensburg, Galletto, Geiger, Hahn, Hellwig, Herr, Illerhaus, Janssen, Leemans, Le Hodey, Lenz, Leverkuehn, Lichtenauer, Lindenberg, Lücker, Martinelli, Martino, Müller-Hermann, Oesterle, van der Ploeg, M<sup>me</sup> Probst, MM. Richarts, Roselli, Rubinacci, Sabatini, Santero, Schild, Schiratti, Schuijt, Storch, Tartufoli, Tomè, Troisi, Turani, Valsecchi.

*Modifications intervenues de mars 1958 à avril 1959 :*

*Décès :* MM. Guglielmone et Rip.

*Non-renouvellement de mandat :* MM. Colin, Grégoire, Loesch, Margue, Teitgen, Wigny.

*Nominations :* MM. Bech, Fischbach, Hellwig, Herr, Le Hodey, Schild.

#### Secrétariat

*Secrétaire général :* M. Opitz H. J.

*Secrétaire :* M<sup>me</sup> Magrini-Valentin

19, rue Beaumont, Luxembourg, tél. 283-10 et 219-21

#### GROUPE DES LIBÉRAUX ET APPARENTÉS

*MARS 1958*

(35 membres)

#### Bureau

*Président :* M. Pleven

*Vice-présidents :* MM. Korthals, Martino Gaetano, Scheel,  
M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre

*Secrétaire :* M. Mutter

#### Membres

MM. Alric, Angioy, Battaglia, Berthoin, Bonino, Boutemy, Caillavet, Cantalupo, Corniglion-Molinier, Coulon, Crouzier, Devinat, Elbrächter, de Félice, Guariglia, Hamani, Janssens, Laborbe, Laffargue, Margulies, Marina, Maurice-Bokanowski, Pinay, Raingeard, Rivierez, Rochereau, Schaus, Starke, Warnant.

AVRIL 1959

(41 membres)

**Bureau**

*Président* : M. Pleven

*Vice-présidents* : MM. Martino Gaetano, Korthals, Scheel

*Secrétaire* : N...

*Trésorier* : M. Margulies

**Membres**

MM. Alric, Angioy, Azem, Battaglia, Bégué, Bernasconi, Bonino, Boscary-Monsservin, Bousch, Boutemy, Briot, Cantalupo, Coulon, Drouot-L'Hermine, Dulin, Estève, Faure, Filliol, Guariglia, Hamani, Janssens, Lagaillarde, Legendre, Longchambon, Lunet de la Malène, Marina, Motte, Motz, Peyrefitte, Restat, Rivierez, Rochereau, Salado, Starke, Thorn, Vendroux.

*Modifications intervenues de mars 1958 à avril 1959 :*

*Décès* : M. Laborbe.

*Non-renouvellement de mandat* : MM. Berthoin, Caillavet, Corniglion-Molinier, Crouzier, Devinat, Elbrächter, de Félice, Laffargue, Maurice-Bokanowski, Mutter, Pinay, Raingear, Schaus, M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, M. Warnant.

*Nouveau membre* : M. Estève.

*Nominations* : MM. Azem, Bégué, Bernasconi, Boscary-Monsservin, Bousch, Briot, Drouot-L'Hermine, Dulin, Faure, Filliol, Lagaillarde, Legendre, Longchambon, Lunet de la Malène, Motte, Motz, Restat, Salado, Thorn, Vendroux.

**Secrétariat**

*Secrétaire général* : M. Maury Louis

*Secrétaire* : M<sup>me</sup> Lisé Déa

19, rue Beaumont, Luxembourg, tél. 290-61 et 219-21

GROUPE SOCIALISTE

MARS 1958

(38 membres)

**Bureau**

*Président* : M. Lapie

*Vice-présidents* : MM. Birkelbach, Dehousse, Simonini

*Secrétaire parlementaire-trésorier* : M. Fohrmann

*Membres* : MM. Gailly, van der Goes van Naters, Kalbitzer

**Membres**

MM. Amadeo, Bergmann, Bohy, Carcassonne, Charlot, Conrad, De Block, Deist, De Vita, Gozard, Granzotto Basso, Kapteyn, van Kauenbergh, Kreyssig, Leber, Mage, Metzger, Nederhorst, Posthumus, Ratzel, Savary, Schmidt Helmut, Schmidt Martin, Smets, Sträter, M<sup>me</sup> Strobel, MM. Tanguy-Prigent, Vals, Vanrullen, Vredeling.

AVRIL 1959

(34 membres)

**Bureau**

*Président* : M. Birkelbach

*Vice-présidents* : MM. Vanrullen, Dehousse, Simonini

*Secrétaire parlementaire-trésorier* : M. Fohrmann

*Membres* : MM. Gailly, van der Goes van Naters, Kalbitzer

**Membres**

MM. Amadeo, Bergmann, Bohy, Carcassonne, Darras, De Block, Deist, De Kinder, De Vita, Granzotto Basso, Kapteyn, Kreyssig, Krier, Metzger, Nederhorst, Odenthal, Posthumus, Ratzel, Savary, Schmidt Helmut, Schmidt Martin, Smets, Sträter, M<sup>me</sup> Strobel, MM. Vals, Vredeling

*Modifications intervenues de mars 1958 à avril 1959 :*

*Non-renouvellement de mandat :* MM. Charlot, Conrad, Gozard van Kauwenbergh, Lapie, Leber, Mage, Tanguy-Prigent.

*Nominations :* MM. Darras, De Kinder, Krier, Odenthal.

#### **Secrétariat**

*Secrétaire général :* M. Georges Fernand

*Secrétaires :* MM. Apel Hans, Feidt Jean  
19, rue Beaumont, Luxembourg, tél. 219-21

---

#### NON INSCRITS

*MARS 1958*

(2 membres)

MM. Debré et Estève

*AVRIL 1959*

(néant)

*Non-renouvellement de mandat :* M. Debré

*Inscrit au groupe des libéraux et apparentés :* M. Estève

**COMMISSIONS****Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles***Président* : N...*Vice-présidents* : MM. van der Goes van Naters  
Boutemy*Membres*

MM. Amadeo	MM. Le Hodey
Battista	de la Malène
Birkelbach	Martino Edoardo
Carboni	Martino Gaetano
Dehousse	Metzger
Faure	Piccioni
Fischbach	Pleven
Fohrmann	Poher
Friedensburg	M <sup>me</sup> Probst
Furler	MM. Santero
Janssens Charles	Scheel
Kopf	Schuijt
Korthals	Vals
Legendre	

**Groupe de travail pour les élections européennes***Président* : M. Dehousse*Vice-président* : M. Santero*Membres*

MM. Boutemy	MM. Legendre
Carboni	Martino Gaetano
Faure	Metzger
Fischbach	M <sup>me</sup> Probst
van der Goes van Naters	M. Schuijt
Kopf	

**Commission de la politique commerciale et de la coopération économique  
avec les pays tiers**

*Président* : M. Rochereau

*Vice-présidents* : MM. Leverkuehn  
Savary

*Membres*

MM. Alric	MM. Leemans
Bech	Margulies
Birrenbach	Motz
Blaisse	Peyrefitte
Boscary-Monsservin	Pleven
Cantalupo	Poher
Cavalli	Richarts
Cerulli-Irelli	Roselli
Galletto	Smets
Hahn	M <sup>me</sup> Strobel
Hazenbosch	MM. Thorn
Kalbitzer	Turani
Kreyssig	Vredeling

**Commission de l'agriculture**

*Président* : M. Boutemy

*Vice-présidents* : M<sup>me</sup> Strobel  
M. Troisi

*Membres*

MM. Bonino	MM. De Kinder
Bonomi	De Vita
Boscary-Monsservin	Engelbrecht-Greve
Braccesi	Estève
van Campen	Guariglia
Carcassonne	Herr
Charpentier	Leemans

MM. Lücker	MM. Schmidt Martin
Margulies	Smets
Pleven	Storch
van der Ploeg	Tartufoli
Richarts	Thorn
Schiratti	Vredeling

---

**Commission des affaires sociales**

*Président* : M. Nederhorst

*Vice-présidents* : MM. Storch  
Angioy

*Membres*

MM. Amadeo	MM. Krier
Bégué	Motte
Bernasconi	Odenthal
Bertrand	van der Ploeg
Birkelbach	Poher
Carcattera	M <sup>me</sup> Probst
Darras	MM. Richarts
De Bosio	Rubinacci
M <sup>me</sup> De Riemaeker-Legot	Sabatini
MM. Drouot-L'Hermine	Scheel
Fischbach	Simonini
Gailly	Tartufoli
Hazenbosch	Vanrullen

**Commission du marché intérieur de la Communauté**

*Président* : M. Illerhaus

*Vice-présidents* : MM. Kreyssig  
Korthals

*Membres*

MM. Alric	MM. Hellwig
Blaisse	Marina
Bohy	Martinelli
Carcattera	Martino Edoardo
Cerulli-Irelli	Nederhorst
Coulon	Poher
Darras	Rochereau
Deringer	Schmidt Helmut
De Smet	Starke
Duvieusart	Thorn
Fischbach	Turani
Granzotto Basso	Vanrullen
Hahn	Vendroux

---

**Commission de la politique économique à long terme,  
des questions financières et des investissements**

*Président* : M. Deist

*Vice-présidents* : MM. Battaglia  
Rubinacci

*Membres*

MM. Aubame	MM. van Campen
Battista	De Block
Birkelbach	De Smet
Birrenbach	De Vita
Bousch	Faure

MM. Fischbach	MM. Motte
Fohrmann	Motz
Geiger	Roselli
Janssen M. M. A. A.	Savary
Kapteyn	Schiratti
Lagaillarde	Starke
Lindenberg	Sträter
Longchambon	Valsecchi

**Commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer**

*Président* : M. Scheel

*Vice-présidents* : MM. Aubame  
Carcassonne

*Membres*

MM. Birkelbach	MM. Krier
Briot	Lichtenauer
Carboni	Lindenberg
Charpentier	Longchambon
Dehousse	Martino Edoardo
Deist	Metzger
Duvieusart	Müller-Hermann
van der Goes van Naters	Oesterle
Guariglia	Peyrefitte
Hamani Diori	Piccioni
Janssens Charles	Rochereau
Kalbitzer	Rubinacci
Kopf	Schuijt

**Commission des transports**

*Président* : M. Martinelli

*Vice-présidents* : MM. Kapteyn  
Starke

*Membres*

MM. Battista	MM. Leverkuehn
Bech	Lichtenauer
Braitenberg	Motz
Carcassonne	Müller-Hermann
Charpentier	Oesterle
Coulon	Poher
De Kinder	Schmidt Helmut
Drouot-L'Hermine	Schmidt Martin
Engelbrecht-Greve	Simonini
Filliol	Thorn
Korthals	Tomè
Le Hodey	Troisi
Lenz	Vendroux

---

**Commission pour la politique énergétique**

*Président* : M. Burgbacher

*Vice-présidents* : MM. De Block  
Alic

*Membres*

MM. Battista	MM. Lenz
Bech	Longchambon
Bergmann	Poher
Estève	Posthumus
Galletto	Valsecchi
Hazenbosch	Vanrullen
Leemans	

---

**Commission de la recherche scientifique et technique***Président* : N...*Vice-présidents* : MM. Ratzel  
N...*Membres*

MM. Alric	MM. Geiger
Bech	Janssen M. M. A. A.
Boggiano Pico	Longchambon
Braitenberg	Margulies
Charpentier	Martino Gaetano
De Block	Peyrefitte
De Smet	Posthumus
Friedensburg	Vals

**Commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et  
de la protection sanitaire***Président* : M. Bertrand*Vice-présidents* : MM. Gailly  
Cantalupo*Membres*

MM. Angioy	MM. van der Ploeg
Bergmann	Posthumus
Bernasconi	Ratzel
Fohrmann	Rubinacci
Geiger	Sabatini
Lenz	Santero
Lichtenauer	Storch

**Commission de l'administration de l'Assemblée Parlementaire  
Européenne et du budget des Communautés**

*Président* : M. Vals

*Vice-présidents* : MM. Margulies  
Carcattera

*Membres*

MM. Battaglia	MM. Krier
Braccesi	Motte
Burgbacher	Poher
M <sup>me</sup> De Riemaecker-Legot	Rivierez
MM. Illerhaus	Schild
Janssen M. M. A. A.	Smets
Kreyssig	Tomè

---

**Commission des questions juridiques, du règlement  
et des immunités**

*Président* : M. Bohy

*Vice-présidents* : MM. Coulon  
N...

*Membres*

MM. Carboni	MM. Janssens Charles
Cavalli	Krier
Deringer	Metzger
Estève	M <sup>me</sup> Probst
van der Goes van Naters	MM. Scheel
Granzotto Basso	Schiratti
Herr	Starke
Janssen M. M. A. A.	

**COMITÉ DES PRÉSIDENTS (1)****Président***Président de l'Assemblée :*

M. Robert Schuman

**Membres***Vice-présidents de l'Assemblée :*

MM. Fohrmann Jean	MM. Battista Emilio
Furler Hans	Kalbitzer Helmut
Vanrullen Émile	Hazenbosch C. P.
Janssens Charles	Battaglia Edoardo

*Présidents des commissions :*

MM. van der Goes van Naters f. f.	MM. Martinelli Mario
Rochereau Henri	Burgbacher Friedrich
Boutemy André	Ratzel Ludwig f.f.
Nederhorst G. M.	Bertrand Alfred
Illerhaus Josef	Vals Francis
Deist Heinrich	Bohy Georges
Scheel Walter	

*Présidents des groupes politiques :*

Poher Alain	Birkelbach Willi
Pleven René	

(1) Aux termes de l'article 12 du règlement de l'Assemblée, la Haute Autorité, les Commissions européennes et les Conseils peuvent être invités par le président à assister aux réunions.

**ANCIENS MEMBRES  
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE**

- MM. J. Berthoin (mars 1958 - janvier 1959)  
H. Caillavet (mars 1958 - janvier 1959)  
J. Charlot (mars 1958 - janvier 1959)  
A. Colin (mars 1958 - janvier 1959)  
K. Conrad (mars 1958 - février 1959)  
E. Corniglion-Molinier (mars 1958 - janvier 1959)  
J. Crouzier (mars 1958 - janvier 1959)  
M. Debré (mars 1958 - janvier 1959)  
P. Devinat (mars 1958 - janvier 1959)  
A. Elbrächter (mars 1958 - novembre 1958)  
P. de Félice (mars 1958 - janvier 1959)  
G. Gozard (mars 1958 - janvier 1959)  
P. Grégoire (mars 1958 - janvier 1959)  
F. Guglielmonet† (mars 1958 - janvier 1959)  
A. van Kauwenbergh (mars 1958 - mars 1959)  
J. Laborbet† (mars 1958 - mai 1958)  
G. Laffargue (mars 1958 - juin 1958)  
P. O. Lapie (mars 1958 - janvier 1959)  
G. Leber (mars 1958 - février 1959)  
F. Loesch (mars 1958 - mars 1959)  
J. Mage (mars 1958 - juin 1958)  
N. Margue (mars 1958 - mars 1959)  
M. Maurice-Bokanowski (mars 1958 - janvier 1959)  
A. Mutter (mars 1958 - janvier 1959)  
A. Pinay (mars 1958 - janvier 1959)  
M. Raingeard (mars 1958 - janvier 1959)  
W. Rip† (mars 1958 - février 1959)  
E. Schaus (mars 1958 - mars 1959)  
F. Tanguy-Prigent (mars 1958 - janvier 1959)  
P. H. Teitgen (mars 1958 - janvier 1959)  
J. Thome-Patenôtre (mars 1958 - janvier 1959)  
P. Warnant (mars 1958 - août 1958)  
P. Wigny (mars 1958 - juillet 1958)



## OUVRAGES DÉJÀ PARUS:

Hors-série: *Vers un Parlement unique - L'influence de l'assemblée commune de la CECA sur les Traités de Rome*, Luxembourg, Mars 2007, 231 pp., OR: IT, disponible dans toutes les langues communautaires (sauf irlandais)

*Les Cahiers du CARDOC*, No 1 "Le Parlement européen et les travaux de la Convention européenne", Luxembourg, Septembre 2007, 159 pp., OR: IT, disponible aussi en EN et DE